

Université Paris 7 – Denis Diderot
URF Sciences Sociales

DU STATUT JURIDIQUE AU SUJET :
De l'élaboration du sens dans la procédure d'asile

Mémoire de diplôme
DEA « Sociologie du pouvoir »
Présenté par Alexandra Felder
En février 2005

Direction Mme Dominique Lhuilier

INTRODUCTION.....	3
<i>Problématique.....</i>	4
<i>La littérature existante.....</i>	5
<i>Les concepts, l'épistémologie.....</i>	7
Pour une appréhension pluridimensionnelle de la problématique.....	7
Les notions d'identité et de « stratégies identitaires ».....	8
La notion de « culture » et ses concepts dérivés.....	10
<i>Hypothèses.....</i>	12
<i>Présentation du mémoire.....</i>	13
I) CADRE DE LA RECHERCHE ET METHODOLOGIE	15
1) <i>L'asile : enjeux politiques et sociologiques.....</i>	15
a) Le cadre socio-historique de la demande d'asile.....	15
b) Historique et politique actuelle en Suisse.....	17
c) Le « vrai » et le « faux » réfugié ou la construction d'un idéal-type.....	20
d) Prise en charge, droit de travail et logement en Suisse.....	21
2) <i>Le terrain: Méthodologie et déroulement.....</i>	24
a) Les démarches, la population.....	24
b) Les phases de l'enquête, l'évolution du questionnement.....	27
1. Le guide d'entretien.....	27
2. Problèmes de la formulation, des consignes et relances.....	28
3. Des étapes d'un apprentissage.....	28
4. Contrat, objectifs et environnement de l'entretien.....	29
5. Un paradoxe.....	31
c) La situation d'entretien: aventure relationnelle.....	31
1. Les craintes par rapport à l'entretien.....	32
2. L'entretien avec un groupe marginalisé : une relation sociale basée sur « l'inégalité ».....	36
3. Quelle demande des interviewés?.....	37
d) L'analyse des entretiens.....	38
II) LE SUJET DANS LA PROCEDURE D'ASILE	39
1) <i>Une vie dans l'altérité.....</i>	39
a) L'accueil dans l'altérité.....	40
1. Mises en scène et rites de passage.....	40
2. L'insupportable promiscuité.....	42
3. La contamination par les autres.....	43
4. L'insécurité en tout lieu.....	44
5. L'insécurité, l'humiliation et la police.....	46
6. L'inatteignable liberté politique.....	48
7. Et les conséquences ? (Discussion).....	50
b) L'autre se concrétise : la société d'arrivée.....	52
1. Les autorités suisses.....	52
2. Les assistants sociaux aux multiples visages.....	55
3. D'une population au regard méfiant.....	56
c) Et « l'autre plus proche » ? : Les requérants d'asile et compatriotes.....	60
1. La famille éloignée.....	60
2. La « nécessité malgré tout » de l'autre requérant.....	61
3. Une solidarité à travers la distance ?.....	66
4. L'autre est aussi compatriote.....	67
5. De l'ambiguïté des appartenances.....	68

2) <i>La rupture, le temps et le sens</i>	70
a) Camille : revenir à soi.....	71
1. La vie en oppositions.....	71
2. Le soi en oppositions.....	73
3. L'arrivée, un symbole de la perte	74
4. Revenir à soi	75
5. S'habituer, ou s'intégrer, ou... ?	77
6. Discussion.....	79
b) Jonathan : redevenir quelqu'un.....	81
1. L'arrivée et les changements	81
2. La persécution au présent.....	82
3. La transition et le sens perdu	84
4. Le travail ou le sens retrouvé.....	85
5. Et les autres changements	87
6. Discussion.....	89
c) Meltem : décider enfin de sa vie	91
1. Une rupture qui dure des années.....	91
2. A l'arrivée, l'enfermement.....	92
3. Echapper cette fois	93
4. Se reconstruire	95
5. Discussion.....	97
SYNTHESE ET CONCLUSION	98
1) <i>Revue des questions</i>	98
2) <i>Les phases de la demande d'asile</i>	101
3) <i>Conclusion</i>	104
BIBLIOGRAPHIE	105

Introduction

Ce mémoire est une tentative de mieux connaître le vécu du « statut de requérant d'asile ». C'est en Suisse que cette appellation officielle est imposée aux hommes et femmes qui demandent une protection à l'Etat. « Les requérants d'asile » constituent un groupe de personnes qui connaît une forte présence dans les débats publics en Suisse, où ils sont généralement présentés comme une masse homogène partageant un grand nombre d'attributs humains, sociaux et culturels. Leur présentation en tant que groupe anonyme et homogène va de paire avec l'absence quasi-totale de possibilités d'une prise de parole par les requérants mêmes. Ainsi, leurs conditions de vie, leurs expériences et problèmes quotidiens constituent une face cachée de la société suisse.

A l'origine, l'appellation de « requérant d'asile » n'est autre qu'un *statut juridique*. Ce n'est pas un statut social comme la profession, l'âge, le sexe ou la nationalité. Mais une fois entré en Suisse et ayant franchi la porte du centre d'enregistrement¹, ce statut juridique s'impose à chacun de manière à constituer une « *catégorie sociale* » qui a pour conséquence un partage des conditions de vie matérielles, du parcours social institutionnel, des (non-) droits et des représentations construites à leur sujet. Et il s'impose, du moins dans une première phase, comme un statut social quasi total qui l'emporte sur presque tous les statuts antérieurs, « importés ».

Mieux comprendre ce qui se cache sous cette appellation, et comment ces femmes et hommes se voient, se pensent et se disent eux-mêmes dans ce statut, constitue depuis longue date le cœur de ma recherche. Mon questionnement a commencé lors d'un stage dans un foyer pour requérants d'asile en Suisse alémanique il y a six ans, où j'ai pu faire la première expérience de la diversité des pays et milieux sociaux d'origine, des problématiques à l'origine du départ, et des attentes par rapport à la vie en Suisse. Ce foyer constituait une sorte de miroir de cette population. Il réunissait des familles avec des enfants, presque adultes ou nouveaux nés. Des couples sans enfants, une femme de plus de 70 ans. Des jeunes célibataires, hommes et femmes, universitaires, ouvriers, artisans, et d'autres dont les caractéristiques socio-professionnelles me restaient inconnu. Certains avec des très bonnes connaissances de langues étrangères, d'autres illettrés. Certains chassés par la guerre qui régnait dans leur pays, d'autres poursuivis par la police ou l'armée. Les uns espéraient pouvoir rentrer dans leur pays le plus vite possible, les autres souhaitaient pouvoir se construire un avenir en Suisse. Leurs provenances géographiques étaient des plus diverses. Mais bien sûr, certains ne parlaient jamais d'eux-mêmes...

Depuis ce temps j'ai eu l'occasion de faire la connaissance de beaucoup de personnes ayant demandé l'asile en Suisse, que ce soit à travers le travail bénévole pour une association de défense du droit d'asile, ou à travers des multiples rencontres dans la vie courante. Un monde marginalisé et tenu à l'écart à dessein m'est devenu plus proche, et ce travail résultant des multiples recherches et expériences essaie de reconstituer l'humain et le social en donnant la parole aux concernés mêmes.

¹ Lieux de l'enregistrement de la demande d'asile et foyer d'hébergement pendant les premières semaines, situés aux frontières du pays (il y en a quatre actuellement en Suisse).

Problématique

Ce mémoire est la continuation d'une recherche entamée lors du mémoire de maîtrise à l'Université de Genève en 2002. La question de fond, à savoir comment se constitue une identité de requérant d'asile et quel est le cadre qui influence ou même détermine cette négociation avec Soi, reste la même. Pourtant, le mémoire de maîtrise étant une approche purement théorique de la problématique, la présente étude propose une discussion à partir d'une démarche méthodologique de terrain, notamment des entretiens cliniques. Son but principal est de donner la parole aux requérants d'asile et à leurs réflexions personnelles, et de reconstituer ainsi le sens que ces femmes et hommes donnent (ou ne peuvent pas donner) à leur condition de vie, à leur nouveau statut « social », à la vie dans l'altérité et aux multiples regards et assignations portés sur eux par les autres.

La question principale est comment les requérants vivent la situation d'une vie fortement restreinte, et en quoi reflète-t-elle le regard porté sur eux par l'extérieur, par la population du pays d'arrivée ? Comment conçoivent-ils leur statut de requérant qui leur est imposé par les institutions ? Quels sont les mécanismes en jeu dans la redéfinition de soi, ayant – à court ou à long terme – dû abandonner la plupart des anciens repères identitaires et s'étant vu imposer un statut quasi unique et dévalorisé ? Et comment reconstituent-ils le sens dans ce qu'ils sont en train de vivre ?

Afin d'éclaircir brièvement ce questionnement, voici quelques caractéristiques parmi les plus importantes concernant la situation des requérants d'asile en Suisse, qui peut se différencier sensiblement sur certains points de celle des demandeurs d'asile en France:

La condition des requérants en Suisse est marquée tout premièrement par une prise en charge institutionnelle poussée. Si en France, la frontière entre « clandestins » et « demandeurs » est plutôt floue², la tutelle institutionnelle appliquée aux requérants d'asile en Suisse sépare plus clairement ces « deux populations »³. Ainsi, chaque requérant est logé obligatoirement dans un des multiples centres d'hébergement dans toute la Suisse, et ils n'ont aucune influence sur l'attribution de leur nouveau lieu de résidence sur le territoire suisse. Les détails de la prise en charge seront discutés plus tard, mais il faut retenir pour le moment son importance décisive.

Dans un premier temps de leur demande et jusqu'à une période significative, les requérants sont par ailleurs touchés par une interdiction de travail, et plus tard par le caractère dévalué de leur permis de séjour qui renvoie une bonne partie parmi eux à une assistance minimale de longue durée. Là encore, les liens avec les institutions de prise en charge restent étroits.

² La prise en charge institutionnelle des demandeurs en France est réduite à un minimum, et l'accès même à la demande d'asile n'est pas toujours assuré (Belaid, 2004)

³ Pourtant, les durcissements de la politique d'asile en Suisse renvoient également une partie de plus en plus grande de demandeurs dans la clandestinité, voir chapitre « Histoire et politique actuelle en Suisse ».

Troisièmement, il est important de retenir que – même si la procédure d’asile s’est accélérée au cours des dernières années, et que des décisions sont prises de plus en plus rapidement – depuis le début de la procédure jusqu’au verdict final (à la fin des procédures de recours etc.), elle peut durer parfois des années⁴. Nombre parmi les requérants s’installent ainsi pour une longue durée dans leur statut provisoire.

Une autre spécificité concerne le débat public et politique important au sujet des requérants d’asile en Suisse. En effet, ces derniers constituent souvent le sujet numéro un des votes et des campagnes électorales (avec le thème des « étrangers » en général). La loi et les pratiques de l’asile, comme également les problèmes notamment du trafic de drogue qui se fait souvent à travers ce milieu, sont sujet de maintes polémiques et de contestations populaires et parlementaires.

La littérature existante

En ce qui concerne la littérature dans le domaine de l’asile, une caractéristique importante est à mentionner en premier lieu : l’absence quasi totale d’ouvrages sociologiques qui envisageraient les requérants d’asile en tant qu’acteurs sociaux ou sujets, en intégrant leur point de vue et leur parole. Malgré cela, ce chapitre tente de faire un bref inventaire de la littérature sur les requérants d’asile en incluant d’autres domaines que la sociologie, des ouvrages sur les réfugiés et les exilés en général et de la notion d’identité dans le contexte des migrations.

En ce qui concerne les requérants d’asile, beaucoup a été écrit dans le *domaine juridique*, notamment concernant les procédures d’asile et de renvoi. Ces analyses s’interrogent souvent sur les modifications de la loi d’asile et leur compatibilité avec les Conventions internationales (par exemple Gattiker, 1999).

En *sciences politiques, philosophie politique et histoire sociale*, il existe une quantité non négligeable d’ouvrages sur la politique d’asile et d’accueil, son potentiel conflictuel et son évolution au cours du temps. Pour la Suisse, sont à mentionner ici « *La politique d’asile en Suisse : une perspective systémique* » de L. Parini (1997), et surtout les multiples ouvrages de M-C Caloz-Tschopp (1995, 1998) sur « le droit d’avoir des droits » et les « sans-Etats » dans le droit d’asile, représentant une analyse des politiques d’asile et d’immigration sous l’angle de l’œuvre de H. Arendt.

Pour une *approche historique*, l’œuvre de G. Noiriel est particulièrement importante. Dans « *Réfugiés et sans-papiers : la République face au droit d’asile, XIXe-XXe siècle* » (1999), il trace l’histoire de l’accueil des réfugiés notamment en France et la met dans le contexte de la nationalisation des Etats européens et du développement des procédures de plus en plus centrées autour de l’opposition du « national » et du « non-national ». Pour le contexte de l’histoire de l’asile suisse, il existe également des analyses approfondies des politiques d’asile de la

⁴ Malheureusement il n’existe pas des chiffres précis à ce sujet.

Suisse à l'égard des réfugiés juifs pendant la deuxième Guerre mondiale (par exemple Bergier, Perrenoud et al., 2000).

Plusieurs travaux sur *l'assistance sociale* auprès des requérants d'asile en Suisse (Bolzman, Tabin, 1999 ; Bolzman et al., 2002) ont été publiés notamment par les Hautes Ecoles Spécialisées dans le domaine du travail social, relevant souvent les difficultés liées aux contraintes financières du travail ayant pour conséquence une prise en charge centrée autour des tâches de distribution des ressources financières et un suivi assisté réduit, ou encore des problèmes liés à l'interculturalité ou au statut précaire des intéressés.

Quelques études révèlent les *représentations* des requérants d'asile dans le monde politique, les médias ou la population (de Rham, Grandmoulin, Bernasconi, 1986).

En ce qui concerne le vécu ou les *enjeux identitaires* des requérants d'asile, les travaux existants en Suisse se limitent à quelques mémoires de maîtrise ou de diplôme (Cottet, 1995). Pourtant, une recherche effectuée auprès des requérants d'asile mineurs non accompagnés « MNA » (Bolzman, Rossel, Felder, 2005) illumine des aspects de la trajectoire sociale et des négociations identitaires des jeunes demandeurs.

Sur les exilés et les réfugiés en général par contre, la littérature scientifique est riche et variée, et je me limiterai à présenter les ouvrages qui seront utiles pour ma propre recherche.

Il s'agit notamment de « *Reconstructing Lives, Recapturing Meaning. Refugee Identity, Gender, and Culture Change* » de L.A Camino et al. (1994), qui constitue un recueil d'études ethnologiques auprès de communautés d'exilés aux Etats-Unis, en mettant l'accent sur le changement culturel et la négociation de la distribution des rôles entre femmes et hommes. En outre, A. Vasquez, et A. Araujo (1988) analysent les processus en exil d'un point de vue psycho-sociologique dans « *Exils latino-américains : La malédiction d'Ulysse* », et représentent l'adaptation progressive des groupes et individus dans des phases constitutives. L'ouvrage « *Sociologie de l'exil : une approche dynamique. L'exemple des réfugiés chiliens en Suisse* » de C. Bolzman (1996) est également intéressant pour ce travail de mémoire, traitant de l'adaptation à l'exil dans le temps et des changements intervenant dans la définition du « nous » groupal. Ce sont surtout l'idée du temps – l'adaptation est un processus long qui s'étend à travers différentes phases – et du rôle important joué par la société d'arrivée dans cette adaptation qui seront retenus dans ce travail. En plus, cet ouvrage tisse le lien fondamental qui existe entre le contexte socio-historique dans lequel se construit la vie en exil, et le niveau micro-social des réponses individuelles et collectives à ce cadre structurant.

Vu le manque de littérature existante sur les conditions de vie, le vécu subjectif et les enjeux identitaires qu'implique le statut de requérants d'asile, j'ai opté pour une piste personnelle qui tire son essence de plusieurs domaines avoisinants qui seront discutés au cours de l'analyse des entretiens, c'est-à-dire l'adaptation identitaire en exil (s'agissant de réfugiés statutaires) (Bolzman, 1996), les stratégies identitaires en situation de migration, de l'appartenance à un groupe minoritaire et de l'assignation d'une identité dévalorisée (Camilleri et al., 2002

[1990]), les stratégies identitaires et relations sociales d'assistés en France (Paugam, 2002 [1991]), et les processus psychologiques en œuvre dans la migration, vus par R. Kaës (et al., 2001 [1981]) sous l'angle de l'analyse transitionnelle.

Par ailleurs, « *Surveiller et punir* » de M. Foucault (1975) et « *Asiles* » de E. Goffman (1968) accompagneront cette analyse afin de mieux comprendre les mécanismes institutionnels et leurs conséquences sur les sujets.

Les concepts, l'épistémologie

Il est important de définir plus précisément la position épistémologique et théorique adoptée dans ce travail avant d'entrer dans le vif du sujet. Il s'agit de situer la perspective parmi tant d'ouvrages sur les migrations, l'exil, les relations de pouvoir et de domination et les relations entre pays du nord et pays du sud.

Pour une appréhension pluridimensionnelle de la problématique

Pour étudier des situations et des réactions de demandeurs d'asile en Suisse et ailleurs en Europe, il est indispensable d'intégrer le cadre socio- historique dans les réflexions. Cette recherche propose donc, comme le fait C. Bolzman (1996) dans la « sociologie de l'exil », de lier les différents niveaux sociologiques pour mieux comprendre l'influence du cadre dans lequel les mécanismes identitaires s'inscrivent :

« Lorsqu'on étudie les différentes situations d'exil, il est important de distinguer deux dimensions liées entre elles : le contexte socio- historique dans lequel s'opère la rencontre entre les exilés et la société d'accueil d'une part, l'acteur, c'est-à-dire l'exilé et son expérience d'autre part. (...). La première dimension nous permet d'appréhender les contraintes et les possibilités propres à la situation ; la seconde dimension nous permet de comprendre comment les exilés vivent les événements, comment ils les interprètent et réagissent face à eux, quelles sont les ressources potentielles dont ils disposent et celles qu'ils mobilisent effectivement pour affronter les contraintes de la situation. » (Bolzman, 1996, p.91)

C'est parce que la situation des demandeurs d'asile en Suisse ne laisse que peu de marge de manœuvre quant à l'élaboration de stratégies d'auto- définition et en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie, que le cadre sera décrit de manière précise dans le chapitre suivant. L'analyse des entretiens montrera à son tour l'importance de ce cadre dans les discours des demandeurs d'asile mêmes.

Tout en inscrivant ces réflexions dans ce cadre reliant les divers niveaux d'explication sociologique, les analyses des paroles de requérants d'asile que la lectrice ou le lecteur trouvera ici, se rapprochent plus encore du niveau de la réflexion, du sens et de l'émotion que donnent les requérants à leur condition. Dans ce sens, j'utiliserai la notion de « sujet » plutôt que d' « acteur », cette dernière insistant plus sur l'extériorité, l'agir de l'être social. En choisissant la notion de « sujet », une place importante est ainsi accordée à l'intériorité, à la manière dont les personnes interrogées restituent le sens de leur situation, comment elles la pensent et comment elles

s'envisagent elle-mêmes. La question des possibilités « d'action » sur sa propre situation et définition de soi reste pourtant centrale tout au long de ce travail.

Les notions d'identité et de « stratégies identitaires »

Dans ce contexte, la notion d'identité figure comme un élément clé et définit l'angle de la problématique. En accord avec la définition de l'ouvrage collectif « Stratégies identitaires » (Camilleri, Kaszterstein et al., 2002), elle est envisagée ici comme un processus et non pas comme un trait de personnalité acquis et immuable. Cette notion va permettre, dans ce travail, de mieux saisir le vécu subjectif des requérants d'asile. Car selon C. Camilleri (idem), l'identité se forme en remplissant en même temps une fonction ontologique et une fonction pragmatique. La *fonction ontologique* renvoie au *sens* : chaque individu doit attribuer un sens à ce qu'il est, ce qu'il vit et à la place qu'il occupe dans le monde social. La *fonction pragmatique* renvoie à son tour à la partie « fonctionnelle » de l'identité. Selon le contexte changeant, l'identité doit également être adaptée afin que le sujet reste en mesure de pouvoir entrer en contact avec l'autre et de créer des relations sociales.

Les processus d'ajustement résultant des deux fonctions sont présents dans tous les processus identitaires. Néanmoins, l'auteur estime que dans le cas des migrations les enjeux deviennent particulièrement importants, puisque les migrants se retrouvent dans un contexte fortement changé. Ils doivent ainsi en même temps « adapter » certains comportements et visions / représentations de soi afin de pouvoir subsister dans le nouvel environnement (fonction pragmatique), et afin de redéfinir les rapports sociaux et de reconstituer le sens de leur nouvelle place (fonction ontologique).

Selon I. Taboada-Léonetti (idem) – auteure du même ouvrage collectif – ces « *ajustements opérés, au jour le jour, en fonction de la variation des situations et des enjeux qu'elles suscitent – c'est-à-dire des finalités exprimées par les acteurs – et des ressources de ceux-ci* » (in Camilleri et al., 2002, p.49), correspondent aux « *stratégies identitaires* ». Les stratégies identitaires représentent des variations élaborées par les individus ou groupes dans la manière où ils se voient et se présentent, selon des finalités précises liées à la situation d'interaction, les représentations de l'autre, mais en variation aussi des ressources dont disposent les sujets. Il est important ici de parler des *ressources*, non seulement de ressources « disponibles », mais également de ressources « actualisables ». En effet, on peut constater dans le contexte de l'asile par exemple, que les demandeurs disposent souvent de diverses ressources, sans pour autant pouvoir les transposer au nouveau contexte de vie en Suisse. L'exemple d'une personne ayant une formation de juriste, mais ne pouvant faire valoir ses compétences lors de la recherche d'un emploi, ni prendre influence sur le déroulement de sa demande d'asile peut éclaircir ce point.

Dans le contexte des requérants d'asile, l'aspect identitaire concernant les « *groupes minoritaires* » – également détaillé par I. Taboada-Léonetti – est également essentiel. Selon cette auteure, les « *groupes minoritaires* » se situent par rapport à un groupe dominant (« *majoritaire* »), qui a un pouvoir d'*assignation identitaire* sur les

dominés. L'exemple des immigrés en général (Taboada-Léonetti) et des requérants d'asile en particulier peut être cité, comme une place précise dans la société est assignée à ces groupes à travers des frontières juridiques (droit des « nationaux et non-nationaux »), sociales, économiques définies. Cette assignation restreint l'auto-définition des dominés qui doivent toujours se situer, se justifier en fonction de cette assignation. Dans le cas des immigrés ou des requérants d'asile, dont l'identité se trouve *dévalorisée* par le regard de la société d'installation, il est possible de parler de la constitution d'une « *identité négative* » (Paugam, 2000) dans la mesure où ils sont conscients de cette identité dévalorisée.

Dans la mesure où la situation des requérants d'asile est fortement déterminée par le regard et les décisions de l'autre, la population et les institutions suisses, il y a lieu ici de se demander si l'application de la notion de « stratégie » est vraiment adéquate. Car la stratégie est « *un ensemble d'actions coordonnées, de manœuvres en vue d'une victoire* » (Rey-Debove, Rey, 2000, p. 2407). Elle présuppose une action plus qu'une « ré- action », une coordination de ces actions et l'objectif d'une « victoire ». Parler d'actions coordonnées en vue d'une victoire dans le cas des requérants d'asile est dire beaucoup, comme il sera montré au cours de ce travail. Je propose pour cette raison de remplacer ici le terme de « stratégie » par « négociation », et de parler des « *négociations identitaires* » des requérants d'asile. Par ailleurs, le terme de négociation me semble mieux exprimer les faces multiples de la redéfinition de soi dans des circonstances contraignantes impliquant le rapport à l'autre, à soi et à son idéal de soi.

Pour résumer brièvement, je postule que les enjeux identitaires des requérants d'asile se trouvent principalement dans la réaction (négociation) face à la stigmatisation et à l'assignation identitaire de la part de la société d' « accueil ». Cette négociation implique un travail de reconstitution du sens, lié à cette assignation d'un côté, mais au changement d'environnement radical subi par la migration de l'autre côté.

En employant la notion d'identité, il est par ailleurs nécessaire de prendre en compte son origine culturelle et scientifique bien précise. Elle est clairement une invention « occidentale » et étroitement liée à la notion de l'individu et de l'individualisme. Ainsi, argumenter en termes d'identité peut constituer un piège dans le sens où les interviewés peuvent avoir des conceptions très différentes de cette notion d'un côté, et même du rapport à soi et à son univers en tant qu'individu de l'autre côté. Dans la conclusion de l'ouvrage « *L'identité* » (1977), Lévi-Strauss pose cette problématique de l'ethnocentrisme comme étant au fondement même de la notion. Mais il en envisage également certaines solutions possibles, dont par exemple le positionnement du concept d'identité sur le plan purement relationnel. Il s'agirait donc de l'envisager toujours dans une relation donnée, tout en incluant la relation entre le chercheur/ la chercheuse et les membres du groupe analysé, en l'occurrence les demandeurs et demandeuses d'asile interviewés.

La notion de « culture » et ses concepts dérivés

Les visions de soi et de leur situation des requérants d'asile ne vont pas être étudiées ici sous un angle spécifiquement « culturel ». Sans vouloir nier l'importance des cultures dans les phénomènes migratoires et la cohabitation entre peuples d'origines différentes, l'application de ce terme pose plusieurs problèmes, dont le premier repose dans la définition même du concept. Je m'oppose personnellement à une définition de la culture comme un élément stable et immuable partagé par toute une population d'un pays. La constitution d'« aires culturelles » comme par exemple « le monde musulman », « le monde occidental » ou « la culture africaine » comporte le grand danger d'argumenter en termes d'opposition – « nous » sommes comme ci et « eux » sont comme cela – et en plus d'homogénéiser des populations qui vivent pourtant toutes de leur diversité ethnique, sociale, régionale, etc.. Il est donc beaucoup plus important d'insister sur l'origine sociale de certains points de vue, expériences, habitudes et attitudes. Dans les entretiens que j'ai effectués par exemple, les témoignages ont fait preuve d'une grande diversité du vécu, que les personnes aient eu les mêmes origines géographiques ou non. Le fait d'avoir une formation universitaire ou de cordonnier, de provenir d'une grande ville ou d'un village reculé, d'avoir voyagé et entretenu depuis longue date des relations avec des européens ou d'être peu sorti de son milieu d'origine, d'arriver en Europe centrale francophone en tant que francophone ou sans avoir jamais entendu parler le français, sont d'autant d'éléments qui interviennent dans le vécu des sujets.

Je rejoins dans cette vision celle de F. Barth (1995), qui définit la culture comme apprise et constamment produite et reproduite par les membres d'une société. Selon cet auteur, la culture est refaite en permanence à travers l'expérience des individus. Barth considère la culture comme étant en mouvement et fluctuation permanents et non pas comme statique ou immobile. Elle est ainsi hétérogène par essence, ne se constituant jamais en unités homogènes. A l'intérieur d'une société, la culture se distribue parmi les individus selon leur expérience, et se configure en « pattern » (motifs) variés et continus. Cela signifie d'un côté que des personnes faisant des expériences de vie similaires et étant en interaction les uns avec les autres, peuvent partager les mêmes modèles culturels même s'ils se trouvent éloignés dans l'espace. Et inversement, certaines personnes peuvent avoir des cultures très différentes même en habitant un même espace, simplement parce que leurs expériences diffèrent fortement. Ainsi, selon Barth, à l'intérieur d'une seule famille par exemple, peuvent coexister de nombreux modèles culturels. A titre d'exemple, il prend une famille pakistanaise dont le père émigre le premier en Norvège. En apprenant la langue et le rythme de vie, comme également sa nouvelle position d'« immigré pakistanais », sa culture commence à évoluer dans une nouvelle direction. Sa femme qui le suit quelques années plus tard avec ses enfants, porte déjà d'autres modèles culturels en elle, puisque son vécu en tant que femme se distingue fortement de celui de son mari en fonction de sa position sociale de femme dans son pays d'origine, et ensuite à travers toute son expérience dans le pays d'arrivée. Quant aux enfants scolarisés dans ce pays d'arrivée, ils construiront à leur tour à travers leur propre expérience des nouveaux modèles culturels, imprégnés par leur pays d'origine et le pays d'arrivée.

Barth distingue ainsi clairement entre des phénomènes culturels qui sont par définition muables et liés à l'expérience des individus et des groupes, et dans ce sens sans frontières claires, et des processus sociaux de la différenciation. Contrairement à la culture, l'organisation sociale peut, selon lui, fixer des frontières nettes entre un groupe et un autre, inclure ou exclure leurs membres selon des critères préétablis et garder la stabilité de sa structure. C'est ainsi que pour Barth, la notion « d'ethnicité » telle qu'elle est conçue aujourd'hui, est un phénomène social qui ne peut pas rendre compte de la réalité culturelle complexe qui transgresse des frontières groupales et qui est en évolution constante.

S'il me sera donc de temps à autre indispensable de me référer au concept de la culture, il sera vu comme constituant des traits dynamiques qui changent selon l'expérience personnelle et groupale, le contexte temporel, géographique et le milieu social. Ainsi, le sujet et son expérience seront mis en avant, d'autant plus que ce travail ne propose nullement une analyse des différences « culturelles » dans « l'adaptation à la société d'accueil », mais au contraire des visions et réflexions personnelles des exilés.

Pour des raisons qui portent à une telle conception de la notion de culture, je renoncerai par ailleurs à argumenter en termes d'« assimilation » ou d'« acculturation ». Ces notions véhiculent une vision de l'étranger qui porte en lui une culture fondamentalement différente de celle du pays d'arrivée ou d'installation. La société d'accueil de son côté est montrée homogène, comme s'il fallait s'adapter à un modèle de vie partagé par tous et toutes dans un certain pays. Ces notions gardent, même après être révisées par divers auteurs, le goût de l'opposition entre cultures homogènes et figées, et l'argumentation en termes de « distance culturelle » qu'il s'agirait, pour les immigrés, de réduire en s'adaptant au mode de vie et à la culture du pays d'installation. En ce qui concerne les requérants d'asile en Suisse, ces notions prennent encore moins de sens comme ils sont officiellement considérés comme étant expulsables à tout moment, et que leur présence n'est pas souhaitée ni prévue à long terme.

La notion d'« intégration » par contre, peut avoir un certain sens si elle est envisagée telle que l'a décrite Durkheim, par opposition à certains chercheurs dans le domaine de la migration, qui l'envisagent beaucoup plus comme affaire des immigrés qui doivent s'intégrer à une société d'accueil homogène :

« Nous sommes loin ici de la tradition durkheimienne : pas de trace d'interrogation sur le rôle de la société de résidence par rapport à l'intégration / exclusion des migrants ; pas de réflexion non plus sur la société à laquelle les immigrés sont censés s'intégrer : celle-ci est toujours définie implicitement par des traits que les immigrés ne possèdent pas, sans que l'on en sache plus sur son fonctionnement concret. » (Bolzman, 2002, p.2)

Durkheim envisageait l'intégration comme affaire de toute la société, elle n'est pas liée à la problématique des migrations. Il s'agit, pour lui, de la capacité même d'une société à intégrer tous ses membres, et non de celle des membres à s'intégrer dans la société. L'intégration devient ainsi un processus qui concerne toute la société, et non seulement les migrants. Et si ces derniers ne trouvent que difficilement leur place dans leur pays d'arrivée, et si leur possibilités d'intégration par le travail, par des relations sociales s'avèrent restreints, il y a lieu de se poser des questions sur les politiques, pratiques et attitudes que ce pays engage envers la population migrante.

Hypothèses

En m'appuyant sur ces concepts et réflexions, je propose d'élaborer les hypothèses suivantes au cours de cette étude.

- 1) La première hypothèse concerne les liens entre *l'identité* assignée, et l'image qu'ont les requérants d'asile d'eux-mêmes (l'identité) et l'image de l'autre.
 - 1.1) Je postule que les conditions institutionnelles d'accueil en Suisse reflètent, aux yeux des requérants d'asile, le regard négatif porté sur eux par l'extérieur (assignation d'une identité négative). En retour, ces conditions d'accueil jouent également un rôle important dans l'élaboration du regard que portent les requérants d'asile sur la société « d'accueil ».
 - 1.2) L'identité assignée par l'extérieur est essentiellement une *identité négative*. Cette identité négative entraîne un rapport ambigu des requérants d'asile à leur « catégorie d'appartenance » (les « requérants d'asile ») et aura également un impact sur leur vision de soi.
 - 1.2.1) Le rapport ambigu avec la catégorie des requérants se reflète dans une volonté de distanciation (« ne pas fréquenter ») par rapport aux autres requérants, et dans l'affirmation du « je » dans la différenciation (« ne pas être comme les autres »).
 - 1.2.2) L'impact sur la vision de soi peut être notamment une remise en question de soi et une crise de sens.
- 2) La reconstitution du *sens* constitue un besoin important dans la situation des requérants d'asile qui est marquée par le caractère spécifique de leur migration (impliquant un déplacement sans perspective concrète sur l'avenir et par là un sentiment de perte accentué), et par une restriction dans tous les domaines de la vie (libertés fondamentales, recherche du travail, de logement, etc.) qui mettent en question la continuité de leur existence.
 - 2.1) Ce sont avant tout des ressources individuelles qui doivent être activées afin de reconstituer le sens.

Présentation du mémoire

Ce travail est structuré, comme il est suggéré dans la problématique, par un bref aperçu « macro »-sociologique du domaine de l'asile, et une partie « micro »-sociologique ou clinique en l'occurrence plus poussée, présentant et analysant la vision et les réflexions de quelques personnes concernées.

Ainsi, la partie « I) *Cadre de la recherche et méthodologie* » a deux objectifs : premièrement, elle présente le cadre politique et sociologique de l'asile en Europe et particulièrement en Suisse (« 1) *L'asile : enjeux politiques et sociologiques* »). L'idée est de resituer les entretiens qui ont été faits avec des demandeurs d'asile dans leur cadre plus large. En effet, je pense que pour comprendre les réflexions et réactions des sujets, il convient de connaître leur situation sociale et matérielle de vie. Dans ce sens, je propose d'exposer la problématique tout d'abord par quelques réflexions sur les relations entre peuples, et notamment entre les peuples « du Nord » et « du Sud » (a). Ensuite, l'histoire du droit d'asile suisse sera brièvement présentée (b,c), ainsi que la prise en charge institutionnelle (d) des arrivants, afin de mieux situer ce pays par rapport à « l'accueil » des exilés aujourd'hui.

Le deuxième objectif (chapitre « 2) *Le terrain : Méthodologie et déroulement* ») de cette partie est de présenter le cadre – cette fois non pas socio-historique mais plutôt micro-historique – méthodologique de la recherche même. Les diverses étapes de la recherche seront reconstruites, ainsi que l'avancement des questionnements et des réflexions sur des problèmes pratiques et théoriques par rapport aux entretiens cliniques. Ce chapitre constitue en même temps une introduction dans l'analyse des entretiens, puisqu'elle évoque déjà concrètement quelques situations d'entretien ainsi que certaines prises de parole des interviewés.

La partie « II) *Le sujet dans la procédure d'asile* », principale et primordiale dans ce travail, est le fruit d'une analyse approfondie des entretiens effectués avec onze personnes. Elle est structurée à son tour en deux chapitres, se distinguant chacun par l'approche thématique et méthodologique, et chacun constituant un essai de trouver des clés de réponses aux deux hypothèses initiales.

Ainsi, le chapitre « 1) *Une vie dans l'altérité* », reprend la première hypothèse qui propose d'analyser avant tout la construction des rapports et des représentations des demandeurs d'asile interviewés par rapport à l'autre, que ce soit les habitants de la Suisse, d'autres demandeurs d'asile ou des compatriotes. Ce procédé est essentiellement thématique et les interviewés seront cités selon leurs prises de parole à ce sujet.

Le chapitre « 2) *La rupture, le temps et le sens* », se réfère plutôt à la deuxième hypothèse, et donc aux possibilités d'une élaboration du sens et une construction de soi en exil. Puisque le sens se reconstruit dans le temps, j'ai décidé cette fois de présenter de plus près le parcours de trois personnes en particulier. En effet, les

entretiens avec ces personnes ont été les plus approfondis et leurs parcours, évolutions et réflexions méritent d'être présentés dans leur contexte personnel.

Enfin, même si à la fin de chaque partie thématique je propose d'en faire une brève discussion afin de réunir et expliciter certains aspects de l'analyse, le chapitre « *Synthèse et conclusion* », repasse très brièvement les éléments les plus importants en revue (1), tout en tentant d'établir en même temps une première esquisse d'une possible formulation des processus révélés au cours de ce travail en termes de phases (2). Ce travail sera finalement conclu par une ouverture envers de possibles pistes de recherche (3).

1) Cadre de la recherche et méthodologie

1) L'asile : enjeux politiques et sociologiques

Ce chapitre vise à définir le cadre sociétal et sociologique dans lequel la problématique de l'asile, et plus précisément celle du vécu subjectif du statut de requérant d'asile, s'inscrit. Pour comprendre les réflexions et opinions des requérants, qui seront analysées dans la deuxième partie de ce travail, il est important de connaître le contexte politique, légal et pratique de l'accueil institutionnel en Suisse, mais également au niveau de la réflexion sociologique, le cadre d'analyse plus large des relations entre pays du Nord et pays du Sud, des relations de pouvoir et de domination qu'elles génèrent à travers les migrations, et le rôle joué par les institutions d'accueil et d'administration des requérants d'asile.

a) Le cadre socio-historique de la demande d'asile

Comme l'aperçu historique des politiques d'asile en Suisse révélera, l'évolution dans le domaine de l'asile au cours des vingt dernières années surtout, montre un déplacement géographique indéniable de la provenance du grand nombre des demandeurs. S'ils provenaient traditionnellement des pays européens, ils sont aujourd'hui majoritairement originaires des pays du « Tiers Monde », ou encore de l'Europe de l'Est. Il est donc important d'envisager la problématique de l'asile dans les pays européens sous l'angle des migrations internationales en général, et plus précisément des migrations des pays du Sud vers les pays du Nord.

Plusieurs auteurs, comme A. Sayad (1994), C. Boltzman (1996) et G. Noiriel (1991), voient dans les flux actuels de migration du Tiers Monde vers les pays occidentaux la continuité d'une histoire longue de relations entre peuples. Cette histoire est marquée par la colonisation des pays du Sud par les pays du Nord, et l'exportation du système économique (le capitalisme) et politique (l'Etat-nation, le nationalisme et la démocratie) européen vers le Sud. Les conséquences de cette domination par la colonisation sont présentes jusqu'à nos jours sous forme d'une *dépendance* des pays du Sud, et sous forme de *systèmes politiques et économiques instables*, marqués par des « *formes perverses* » (Sayad, 1994, p. 193) de démocratie, de démocraties totalitaires ou de systèmes dictatoriaux :

« A réfléchir ce double processus d'universalisation d'un système économique et social et du système politique qui lui est associé, et surtout à examiner de près les avatars auxquels cette double universalisation a donné lieu presque en tous les pays autres que ceux où elle a pris naissance, en tous les pays qu'elle a gagnés à elle et à son emprise hégémonique on en arrive à devoir reconstituer ou seulement essayer de reconstituer les conditions sociales qui sont à la genèse des mouvements de populations auxquels on assiste aujourd'hui. » (idem, p.195)

Selon Sayad, ce sont les éléments à étudier pour essayer de comprendre les *conditions sociales des mouvements migratoires* actuels. Car c'est sur le fond d'événements historiques qu'aujourd'hui ni au niveau

économique, ni au niveau politique dans beaucoup de pays l'existence, la survie et les droits fondamentaux des populations ne sont assurés.

G. Noiriel trouve des mots semblables pour décrire les causes sociales des migrations :

« Pour comprendre les raisons profondes de ces mutations [le nombre grandissant de réfugiés du Tiers Monde], il faut, en premier lieu, évoquer l'extension au monde entier des normes économiques et politiques occidentales, et tout d'abord le nationalisme, au nom duquel se perpétuent les massacres « ethniques » dans toutes les parties du globe. Les déséquilibres économiques liés à l'extension sans fin du capitalisme renforcent la violence de masse ; la misère ayant toujours été un support efficace du fanatisme. A cela s'ajoute la mondialisation des nouveaux moyens de communication qui diffusent sur l'ensemble de la planète les normes de consommation propres aux pays occidentaux (...) et la révolution des transports aériens qui mettent désormais les grandes capitales européennes à deux ou trois heures du Tiers Monde. » (Noiriel, 1991, p.234)

Cet auteur constate donc – en dehors des raisons politiques susmentionnées comme le nationalisme et la violence généralisée – une *extension des normes de consommations* des pays occidentaux et ainsi une amplification des besoins sur le monde entier à travers les nouveaux moyens de communication.

Le traitement des réfugiés et des migrants par les pays européens, et la manière dont ces derniers construisent la différence entre l'« in-group » et l'« out-group » – le « dedans » et le « dehors » – représente un autre élément important résultant des anciennes relations de domination par la colonisation. G. Noiriel et A. Sayad observent que l'immigré a été constitué comme l'autre par excellence avec la « nationalisation » des Etats et l'arrivée de l'Etat-nation et ses expressions symboliques. La distinction entre le *national* et le *non-national* est aujourd'hui à la base de tout le traitement des arrivés, jusqu'à ce qu'ils auront obtenu les papiers « nationaux » de leur pays de résidence. En revanche, cette distinction se trouve également à la base de toute possibilité d'octroi de l'asile politique tel qu'il a été conçu par les législations. En effet, l'asile repose sur le principe de la protection d'un individu persécuté par un Etat, sur le territoire d'un autre Etat. Parler de l'asile et des demandeurs d'asile – et cela concerne aussi les recherches sociologiques – anticipe ainsi un discours et une catégorisation en « national » et « non-national ».

La construction de l'autre non-national provenant des pays du Sud, est le principe à l'œuvre des *procédures et relations s'établissant dans le pays d'arrivée des exilés*. Et cette construction est notamment générée par une *méfiance* profonde à l'égard de ces demandeurs, de qui on pense – selon A. Sayad – qu'ils ne connaissent même pas les principes qui se trouvent au fondement de l'idée de l'asile, à savoir la liberté et le respect des droits de la personne :

« Il y aurait quelque mépris, voire une manière de racisme dans la suspicion qu'on cultive à l'égard de tout réfugié provenant le plus souvent des pays du Tiers-monde (...). Comment l'idée même de liberté, de respect des droits imprescriptibles de la personne viendrait-elle aux « sous-développés » qui, sous ce rapport, ont une histoire tout à fait différente de la nôtre. Le discours actuel sur l'aire de compétence et de validité des valeurs qu'on postule être au fondement de l'asile politique (...) constitue une excellente illustration de la conception que les inventeurs mêmes de l'asile politique (...) se font de l'usage de la notion de liberté et des obligations qu'elle impose quand il s'agit de les transposer en d'autres contrées et pour le compte d'une autre humanité. » (Sayad, 1994, p.214)

Sayad révèle ainsi un paradoxe fondateur du droit d'asile : tout en étant basé sur une vision universelle des droits humains, en théorie applicables à toute personne et société, le droit d'asile s'est historiquement établi sur des problèmes situés dans l'espace géographique européen. A l'époque de sa fondation, les flux de réfugiés provenaient presque exclusivement des pays européens. Et dans les faits actuels, selon une croyance de plus en plus répandue, ce droit ne s'appliquerait que difficilement aux réfugiés provenant des pays du Sud, puisque ces derniers ne seraient même pas au courant de ses principes de démocratie et de droits humains. Ce faisant, les pays occidentaux mettent en question leurs propres principes de l'universalisme.

b) Historique et politique actuelle en Suisse

L'histoire de l'asile en Suisse illustre bien ces mécanismes de construction de la différence. Le fait que la Suisse n'ait pas figurée, au cours de son histoire, parmi les pays colonisateurs, ne change pas le rapport qu'elle entretient avec les réfugiés provenant des pays du Tiers Monde à travers sa politique d'asile.

En effet, comme d'autres pays européens (dont la France), la Suisse porte un regard fier (et nostalgique pour certains) sur une longue tradition d'accueil des réfugiés. Mais en réalité, l'admission des réfugiés sur le territoire suisse a toujours été conflictuelle et contestée, et le refus s'est amplifié au fur et à mesure que la société suisse s'est « *nationalisée* » (Arlettaz, Arlettaz, 1998). Cette histoire montre également le poids de la population ou de « l'opinion publique » sur les politiques d'asile mises en œuvre.

Au *XIX^{ème} siècle*, la Suisse accueille avant tout des personnes proscrites pour des actes et opinions politiques dans les monarchies et États conservateurs européens. Elle ne connaît à cette époque *aucune centralisation* en matière de politique d'immigration, et les divers cantons sont ainsi souverains dans l'accord du statut de réfugié. La Confédération contribue pourtant au financement de l'entretien des exilés. A cette époque et jusqu'à l'après-Guerre (2.GM), le statut de réfugié est par ailleurs conçu comme un accueil provisoire, non permanent. En même temps que la diversification des populations réfugiées, évolue également l'institutionnalisation de leur accueil en Suisse. Ainsi, la Constitution suisse de 1874 signifie une extension des compétences fédérales en matière d'immigration et d'accord des statuts d'étrangers, en même temps que s'opère une « *nationalisation* » progressive de la société suisse :

« Ce processus d'unification nationale a pour première conséquence de mettre en évidence une population étrangère dont l'intégration dans une société d'accueil de plus en plus protectionniste, apparaît problématique. De fait, dès le tournant du siècle, l'unification de la législation s'opère sur une distinction nette entre l'étranger et le national. » (Arlettaz, Arlettaz, 1998, p.124).

En effet, la distinction entre « nationaux » et « étrangers » prend de plus en plus d'importance. En outre, les procédures administratives se complexifient successivement jusqu'à la deuxième Guerre Mondiale.

La population des exilés a toujours changé selon les conflits et les problèmes politiques et sociaux des époques, et avec eux, la légitimité accordée aux yeux de la population et du gouvernement à leur présence sur le territoire

suisse. Ainsi, pendant la *première Guerre Mondiale*, la recherche de protection des réfugiés militaires, des déserteurs et réfractaires était particulièrement contestée, et le statut de réfugiés ne leur était pas accordé. La *deuxième Guerre Mondiale* et la *politique d'asile envers les réfugiés juifs* est un chapitre particulièrement sombre dans l'histoire de l'asile suisse : pendant des années, des milliers de réfugiés ont été refoulés aux frontières suisses, puisque les juifs n'étaient pas reconnus comme des réfugiés politiques (Arlettaz, Arlettaz, 1998, p. 129). Ces années constituent par ailleurs l'émergence d'une nouvelle donne en matière d'asile : pour la première fois, les raisons de fuite n'étaient plus uniquement fondées sur un engagement politique, mais sur la *persécution* d'une population entière, à savoir les juifs, pour la raison de leur *appartenance à un groupe religieux*.

C'est après la *deuxième Guerre Mondiale* que l'admission des étrangers et réfugiés sur le terrain suisse connaît des évolutions de plus en plus rapides. L'après-guerre est marqué par une politique d'admission des réfugiés plutôt ouverte, sur fond du choc de l'holocauste et de la répartition du monde en deux blocs capitaliste et socialiste. La Suisse signe la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, la Convention européenne des droits de l'homme de 1950, et la Convention de l'ONU de 1994 contre la torture. Ces trois conventions ancrent respectivement l'interdiction de refoulement de personnes en danger dans leur pays d'origine, et l'interdiction de la torture et des traitements inhumains dans le droit coutumier suisse. Le traitement des ressortissants étrangers, y inclus les réfugiés et requérants d'asile, restent pourtant affaire de l'Etat souverain. *Le droit d'asile est un droit de l'Etat et non un droit de la personne :*

« ... l'accès repose [...] sur le seul droit souverain de l'Etat d'accorder aux proscrits protection et refuge, à l'intérieur de ses frontières ; l'individu n'est en aucun cas fondé à revendiquer, à titre de droit formel, la faculté de s'établir en Suisse. Dès lors, l'asile apparaît comme un privilège, une distinction par laquelle l'Etat étend sa protection à un non-national. Ce principe est réitéré dans les moments de tensions internationales ; il sous-tend également les débats constitutionnels et législatifs relatifs à l'élaboration d'une politique nationale d'immigration. » (Idem, p. 121).

C'est ainsi par ailleurs que se développent aujourd'hui de plus en plus de procédures contradictoires qui, tout en inscrivant ce droit dans la Constitution, l'anéantissent dans la pratique, comme nous le verrons plus loin.

Jusqu'au milieu des années 80, des groupes de réfugiés sont admis collectivement en Suisse, notamment en provenance de la Hongrie, (1956), du Tibet (1962), de la Tchécoslovaquie (1968), du Chili (1973), de l'Indochine (1975) et de la Pologne (1982). La « loi sur l'asile » est mise en application pour la première fois en 1981. Avant, l'admission des réfugiés se basait sur la « *loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE)* », donc sur le droit général des étrangers. Avec l'élaboration et l'adaptation successives de la loi au milieu des années 80, les politiques généreuses d'admission et d'accueil commencent à s'amorcer. La chute du mur de Berlin marque une étape importante, à partir de laquelle les durcissements du droit d'asile se poursuivent.

« *Aujourd'hui, la démobilisation politique aidant, la diversité des origines des nouveaux réfugiés, la complexité des causes de leur départ, rendent souvent obscur le sens de leur exil.* » (Noiriél, 1991, p.241). En effet, sur fond d'augmentation du nombre des demandes d'asile et de diversification des raisons de fuite et de provenance des

demandeurs, les requêtes d'asile sont vues comme de moins en moins légitimes, et les contestations populaires se reflètent dans plusieurs initiatives populaires⁵.

La Suisse a connu, entre l'entrée en vigueur de la loi en 1981 et l'année 1999, *six révisions partielles* de la loi d'asile, et une nouvelle est actuellement en consultation dans les chambres parlementaires. Ces révisions allaient presque toutes dans le sens d'une restriction (et « simplification ») des pratiques, et reflètent à elles seules le changement de la logique en matière d'asile au cours de deux décennies : la « *sécurité nationale* » et les intérêts nationaux l'emportent de plus en plus sur « la protection » des individus et de groupes en danger (Arlettaz, Arlettaz, 1998, p.132). Voici quelques-unes des mesures les plus importantes (cette liste n'est pas exhaustive) :

La « non-entrée en matière » (NEM) : cette mesure permet d'écarter avant l'audition principale, les requérants dont la demande est jugée « manifestement infondée », ou qui ne respectent pas « l'obligation de collaboration »⁶. Elle concerne aujourd'hui plus de 28% des cas (ODR).

Restriction du droit au travail : une restriction du droit de travail touche les requérants d'asile, dont notamment une interdiction d'exercer un travail lucratif pendant les trois premiers mois de leur séjour, et les cantons peuvent eux-mêmes exprimer des interdictions de travail prolongées. En plus, certains secteurs économiques seulement leur sont accessibles (restauration, nettoyage, bâtiment), et les nationaux et étrangers établis ont la priorité. L'interdiction de travail peut être prolongée dans des périodes de forte augmentation du taux de chômage.

Réduction de l'assistance : les requérants d'asile bénéficient d'une assistance sociale remboursable qui a été diminuée plusieurs fois. Elle ne constitue aujourd'hui souvent que la moitié⁷ de ce que reçoit un citoyen suisse ou un étranger établi. Et elle doit, si possible, être versée en espèces⁸. En cas de « non-entrée en matière » (NEM), depuis le mois d'avril 2004 les personnes concernées sont exclues de toute prise en charge, ce qui signifie la production de sans domicile fixes, phénomène presque inconnu jusqu'à aujourd'hui en Suisse. Par ailleurs, cette mesure risque d'être étendue à tous les requérants d'asile déboutés lors de la révision de la loi actuellement en consultation.

Notion de « Etat tiers sûr » : la notion d'Etat tiers sûr a un impact important sur les demandes d'asile en Suisse. Elle signifie le refoulement dans les pays de transit des requérants, sans entendre leur requête. Comme la Suisse est entourée d'autres pays, les requérants doivent aujourd'hui emprunter le chemin aérien, ou sont contraints de « mentir » ou d'« oublier » leur voyage (ce que devient, à son tour, une raison de non-entrée en matière pour manque de collaboration ou demande infondée...).

La détention administrative : la détention de requérants déboutés en vue de leur refoulement a progressivement été prolongée. Elle se situe actuellement entre 3 et 9 mois. Dans la nouvelle révision de loi, des propositions vont dans le sens d'une extension de la détention administrative pour pénaliser des personnes qui ne collaborent pas en vue d'une accélération de leur départ⁹. En cas de sa mise en

⁵ La dernière initiative concernant le droit d'asile « contre les abus dans le droit d'asile » à été refusée en novembre 2002 avec une différence de 4000 voix...

⁶ Participation à la recherche d'éléments de preuve, notamment de papiers d'identité etc..

⁷ C.f. Denise Efionayi, « *Sozialhilfe für Asylsuchende im europäischen Vergleich : Dänemark, Deutschland, Frankreich, Grossbritannien, Niederlande, Italien, Oesterreich, Schweiz, Spanien* », (2001), Neuchâtel, Forschungsbericht Nr.14, SFM

⁸ A Genève en 2000, un requérant recevait 503.50 Frs (actuellement 427 Frs) par mois, tandis qu'une personne résidente en Suisse touchait 1091 Frs par mois (Bolzman, 2002).

⁹ Notamment pour organiser des papiers d'identité et de voyage dans l'ambassade de leur pays.

pratique, cette mesure s'appellerait « *détention pour insoumission* »¹⁰.

Toutes ces mesures soulignent la volonté de l'Etat de sécuriser son territoire et de le protéger de ces nouveaux venus cherchant sa protection :

« Nous assistons donc à un paradoxe. Non seulement les Etats n'accordent pas la protection recherchée, mais ils considèrent comme un délit – dans un nombre croissant de cas – le fait d'avoir cherché l'asile. [...] Le délit de ne pas se conformer à la place que leur assigne ce qu'on appelle le « nouvel ordre mondial » et de vouloir imaginer de vivre en sécurité, d'échapper à la violence politique. » (Bolzman, 1998, p.202)

Selon cet auteur, les mesures qui s'appliquent spécialement aux requérants d'asile déboutés, sont destinées à mettre en place un « *infra-droit* » : elles privent ces personnes de leur liberté, pour un délit qu'ils n'ont pas encore commis. Ainsi, le droit d'asile devient de plus en plus « *une machine à dissuader* » (Bolzman, 1998, p.201).

Une des rares mesures prévues pour une amélioration de la procédure à l'égard des requérants dans la nouvelle révision de loi, représente l'extension de la notion de « réfugié » sur des persécutions par des acteurs non étatiques¹¹. En dehors de cela, les politiques en matières d'asile se sont donc clairement montrées de plus en plus restrictives. Dans le même sens, le taux de reconnaissance du statut de réfugié a également passé de plus de 70% dans les années 1970, à environ 20% dans les années 1980, pour aboutir, à la fin des années 1990 et en début du nouveau millénaire, à environ 6%.

« La politique d'asile, lorsque celle-ci devient restrictive, définit à l'avance un parcours social qui préfigure le destin des exilés dans la société réceptrice. [...] Il commence par une assistance minimale, obligatoire et une limitation des droits civils, en passant parfois par un travail précaire pour aboutir à un refus de la demande d'asile et l'entrée dans la zone d'exclusion (physique, avec l'expulsion du pays, ou légale, par le passage à la clandestinité) ». (Bolzman, 2002, p.9)

Les chances d'acquérir un meilleur statut sont ainsi devenues minimes, même si beaucoup parmi les demandeurs restent sur le territoire suisse après un refus, pour des raisons de violence généralisée dans leur pays, ou d'autres raisons liées par exemple à l'impossibilité de se procurer des papiers d'identité nationaux. Nous assistons ainsi également à une diversification des statuts de séjour précaires.

c) Le « vrai » et le « faux » réfugié ou la construction d'un idéal-type

Avec la complexification des procédures d'asile et les pratiques restreintes, la discussion sur les présumés « vrais » et « faux » réfugiés a également gagné de plus en plus d'importance. En revanche, selon beaucoup de

¹⁰ Voir (2004) « *Mesures supplémentaires dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'asile : Extension du PAB03 dans le domaine de l'asile (suppression de l'aide sociale en faveur des personnes dont la demande a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière) à toutes les personnes frappées d'une décision d'asile négative et d'une décision de renvoi* », Berne, Office fédéral des réfugiés, à consulter www.asyl.admin.ch

¹¹ La définition actuelle se restreint à des persécutions au nom d'un Etat : « *Sont des réfugiés les personnes qui, dans leur Etat d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques.* (LAsi, Art.3, §1, in Gattiker, 1999, p.118)

chercheurs en sciences sociales (Bolzman, Sayad, Caloz-Tschop, etc), la discussion autour du problème des « vrais » ou « faux » réfugiés, et « les abus du droit d'asile » n'apporte pas d'éléments réels à une « solution » de la problématique, même si elle constitue le débat politique le plus animé concernant l'asile :

« Il est vrai que la gestion d'un système dérogatoire dans le contrôle de l'immigration est extrêmement complexe. Un tel système impose en effet de distinguer le réfugié de l'immigré économique alors même que les sphères politiques et économiques sont par nature totalement imbriquées. Lorsqu'un réfractaire à la politique coloniale du Portugal en Afrique s'exilait en France et y trouvait un travail dans le bâtiment, c'était officiellement un immigré économique. Lorsqu'un ressortissant des pays de l'Est fuyant le système économique soviétique demandait l'asile en France, il suffisait que son passeport soit périmé pour qu'il soit reconnu réfugié (politique). Lorsqu'un ressortissant de la République Démocratique du Congo ne peut plus subvenir à ses besoins, craint pour sa vie du fait de l'insécurité associée à la déliquescence des institutions politiques de son pays, et vient demander l'asile (politique) en France, il est considéré comme un immigrant économique. » (Guillon et al., 2003, p.7)

Les politiques d'immigrations européennes (y compris suisses), misent fortement sur la distinction entre migration économique et migration politique. Mais cette distinction s'avère être purement théorique, puisque les systèmes économique, social et politique sont totalement imbriqués :

« Quand on sait le contexte de violences politiques, économiques, sociales, culturelles [...] dans lequel prennent racine les demandes d'asile, [...] on mesure combien est vaine la distinction qu'on postule et qui est comme de nature [...] parce qu'elle est confortable pour notre manière de penser le monde social et politique, pour nos intérêts matériels et moraux et, plus encore, pour notre bonne conscience, entre les vrais réfugiés politiques [...] et les réfugiés qu'on dit maintenant, par opposition avec les premiers, des « réfugiés économiques » (Sayad, 1994, p.214) .

Les raisons d'exil du plus grand nombre sont trop complexes pour qu'on puisse tirer une ligne de démarcation claire et juste entre les différentes formes de migration, et ce faire correspond en réalité à la constitution d'idéal-types n'existant pas en tant que tels dans le monde social. Il n'empêche qu'à la base de la plupart des situations d'exil se trouvent des raisons « objectives », liées à une situation de mise en danger de la personne, obligeant les individus à chercher refuge loin de leur lieu d'origine.

Dans cette mesure, ce travail ne propose pas de discussion autour de ce problème. Dans le même sens, les personnes interviewées n'ont pas été portées à révéler leurs motifs d'asile ou de migration lors des entretiens.¹²

d) Prise en charge, droit de travail et logement en Suisse

En Suisse, les personnes nouvellement arrivées sur le terrain et cherchant la protection de l'Etat, doivent immédiatement se rendre dans un des quatre centres d'enregistrement situés aux frontières, afin de déposer leur demande d'asile. De suite, elles seront internées dans ces centres pour une durée d'une semaine à un mois. Les centres d'enregistrement sont en même temps des foyers, des lieux de premiers examens médicaux et des premières auditions par rapport à la demande d'asile, toutes ces procédures étant absolument obligatoires. Le régime dans ces centres est strict, les sorties sont limitées, les heures de repas et de repos réglées (Robert,

¹² Mais cela n'empêchait pas certains de me parler plus ou moins ouvertement et explicitement de leur passé et des raisons de leur exil.

2002). Les requérants fraîchement fabriqués attendent ici à être attribués, selon une clé fixe¹³, aux divers cantons suisses.

Une première audition sommaire quant aux motifs d'asile prend lieu, et pour une grande partie des cas (plus de 28% actuellement), une décision négative de „non-entrée en matière“ est prise directement à partir de cette audition (ODR). Elle concerne les demandes „manifestement infondées“.

Une fois arrivés dans le canton, les requérants d'asile habiteront dans divers foyers cantonaux, avant d'être attribués aux communes. Là encore, les demandeurs n'ont aucune influence sur le choix de leur lieu de résidence, dans lequel ils peuvent être logés de quelques mois jusqu'à plusieurs années. Dans les locaux des „offices cantonaux de la population“, ils subissent leur deuxième audition, plus détaillée que la première, sur leurs motifs d'asile.

Comme la distribution est faite en fonction du nombre d'habitants des cantons et des communes, ils peuvent se retrouver aussi bien dans une des grandes villes que dans un petit village reculé à une centaine d'habitants : toutes les possibilités existent. Par ailleurs, certaines études montrent que les foyers sont souvent situés aux marges des villes et villages (Bieri, 1991). Parfois, le lieu d'habitation se trouve tellement reculé qu'il est quasiment impossible pour ses habitants d'accéder à des villes proches, car les moyens de transport publics coûtent chers, ou encore parce que les heures de présence obligatoire ne leur permettent pas de s'éloigner du foyer pendant une journée entière (Henchoz, Bindschedler, 1999).

Pendant le temps de leur demande, les requérants ont droit à une assistance sociale „minimale“, à un logement et à l'accès au système de santé (caisse maladie). La nature de cette assistance est réglée dans les détails. Ainsi, l'aide financière doit être versée en espèces selon les possibilités, et le choix des médecins est restreint. La contribution financière de l'assistance est par ailleurs le plus souvent liée au comportement des demandeurs : un demandeur « coopératif », se montrant volontaire pour les « programmes d'occupation » (des travaux d'utilité publique) peut ainsi augmenter le montant mensuel. En revanche, un requérant « a-social »¹⁴ ou refusant la collaboration se voit progressivement soustrait de son montant d'assistance. La collaboration concerne les heures de présence, le nettoyage des lieux communs et le comportement en général. Comme toute assistance sociale, l'aide doit être remboursée à partir du moment où les requérants commencent à exercer une activité rémunérée. Par ailleurs, les lois et le financement sont fédéraux, mais leur application et les pratiques de leur mise en œuvre diffèrent selon les cantons.

Des assistants sociaux sont chargés du suivi des demandeurs d'asile, disposant de très peu de marges de manœuvre dans leur pratique. Ils sont principalement tenus de gérer les finances et l'organisation du bon fonctionnement de la vie dans les centres collectifs. En un mot, leurs tâches sont principalement administratives,

¹³ Selon le nombre d'habitant, les requérants sont distribués dans les divers cantons suisses. La distribution se fait de manière „impersonnelle“, les requérants n'ayant aucune influence quant à leur attribution. Une exception est faite concernant les mineurs non accompagnés ayant de la famille en Suisse, ou des membres directs d'une famille (ODR)

¹⁴ Ce terme est récurrent dans les manuels d'organisation des foyers ainsi que dans la presse écrite, surtout en Suisse alémanique.

de contrôle et de sanction, décrites ci-dessus. Un tel régime ne facilite pas toujours les relations entre assistants et assistés.

En ce qui concerne le travail, il a été indiqué plus haut qu'une interdiction touche les requérants d'asile au moins les trois premiers mois de leur séjour en Suisse (l'interdiction peut être prolongée par les cantons). Ensuite, seulement les branches en manque de main-d'œuvre leur sont ouvertes, comme la restauration et l'hôtellerie, le bâtiment, le nettoyage. 10% du salaire sont automatiquement déviés sur un « compte de sûreté » pour le remboursement des frais d'assistance ou pour le financement du renvoi futur.

Beaucoup d'éléments de cet accueil et prise en charge font rappeler « *l'archipel carcéral* » de M. Foucault (1975). L'archipel carcéral consiste pour cet auteur en une continuité d'institutions de surveillance et de discipline, qui visent à contrôler et normaliser le comportement des individus et groupes sociaux, et à réduire tout écart à la « normalité » : les heures de présence, les fouilles, les sanctions financières positives et négatives, leur enregistrement (y compris les empreintes digitales), etc. sont des signes que ces hommes et femmes sont considérés comme une « population à risque ». Des requérants d'asile, maintenus à l'écart de la société et attirant leur attention par leur différence par rapport à la norme établie – ils incarnent la figure du « vagabond », du « hors-norme » - sont ainsi considérés comme nécessitant un ajustement au « mode de vie suisse » et une surveillance poussée pour éviter que leur potentiel déviant et, doit-on estimer, contestataire et politique ne s'extériorise. Les « corps » des demandeurs (leur force de travail) sont rendus utiles à travers le travail d'utilité publique et par le travail précaire. En même temps, le système s'efforce de les vider de leur potentiel politique – une autre fonction de l'archipel carcéral décrite par Foucault – à travers l'individualisation de la procédure d'asile et des conditions de vie : chacun devra se débrouiller selon ses propres moyens. Les prises de parole des interviewés reprendront cette problématique dans les chapitres suivants. Car les requérants d'asile font non seulement peur par leur « non-appartenance » et leur étrangeté, mais bien aussi par leur potentiel contestataire. Réduire leur potentiel politique peut être une raison implicite de leur mise sous tutelle et de l'individualisation de leurs conditions générales. Je reviendrai sur ces points au cours des chapitres suivants.

2) Le terrain: Méthodologie et déroulement

Ce chapitre a pour but d'éclaircir la méthode utilisée pour l'élaboration de la recherche. Il constitue en même temps une réflexion personnelle sur la procédure de recherche, et notamment sur l'évolution du questionnement, de l'attitude clinique de la chercheuse envers les interviewés, et des forces et limites de l'enquête par entretien. Dans un premier temps, je présenterai brièvement la « population » interviewée et les démarches engagées auprès des partenaires de terrain.

a) Les démarches, la population

Pour la récolte de données dans cette recherche, l'entretien a servi comme méthode importante – à côté de l'étude successive des approches théoriques. Les entretiens ont été effectués à Genève, tandis que j'habitais à Paris. J'ai entrepris 4 voyages à Genève pour les entretiens, et j'ai opté dès le départ pour parler une deuxième fois avec certaines personnes, afin d'approfondir certains points soulevés, mais également pour pouvoir constater des évolutions possibles au cours de quelques mois.

En ce qui concerne la *constitution de la population*, plusieurs éléments ont également influencé le choix. Je suis tout d'abord partie de l'idée de recueillir des témoignages auprès de deux « nationalités ». L'idée était avant tout de retrouver ce qui leur pourrait être commun en dehors des éléments distinctifs de la « culture ». En effet, l'objectif de ce travail n'est pas d'étudier une communauté de demandeurs d'asile d'origine bien définie. Au contraire, ce qui m'intéresse sont les moments de leur vécu qui leur sont communs et les éléments de leur existence actuelle qui les relient. Cela sans pour autant fermer les yeux devant la diversité du vécu et des problématiques spécifiques liées à des caractéristiques personnelles, sociales, etc..

Sans pouvoir aspirer à aucune représentativité de la population – s'agissant d'une dizaine de personnes interviewées – j'ai tenté de mettre l'accent sur la grande diversité de la population des requérants d'asile. Un but principal était de trouver des personnes présentant différentes caractéristiques sociales par rapport à leur sexe, l'âge, la situation familiale, le niveau socio-professionnel et le temps de séjour déjà passé en Suisse.

Il s'agissait donc tout d'abord de définir une population à interviewer. Ce faisant, je me suis rapidement heurtée à plusieurs difficultés : premièrement, les requérants d'asile rencontrent une situation en Suisse qui les rend plutôt méfiants, à priori, envers toute intrusion dans leur vie personnelle, et donc également envers la jeune chercheuse qui leur demande de parler d'eux-mêmes et de leur situation. En tout cas, il était inimaginable de me présenter simplement à l'entrée d'un foyer pour demandeurs d'asile et de proposer arbitrairement une conversation enregistrée sur des sujets personnels. Un deuxième obstacle était la langue. Je ne souhaitais pas uniquement

parler avec des francophones¹⁵, mais saisir également le problème dans la manière dont il se pose pour des personnes qui doivent apprendre la langue du pays d'arrivée. Mais comme beaucoup de requérants ne sont en Suisse que depuis peu de temps et que la possibilité d'apprendre la langue est restreinte, il était moins facile de trouver des interviewés d'une communauté non francophone.

Ces deux problèmes de départ posés, j'ai rapidement opté pour choisir comme premier groupe les Kurdes de Turquie. Un réseau personnel de relations était susceptible de faciliter les premiers contacts. La recherche d'interviewés possibles s'est déroulée dans ce cas selon le principe de « boule de neige ». Plusieurs personnes informées de ma requête ont à leur tour contacté leurs connaissances. Ainsi, six personnes ont finalement acceptées de parler avec moi. Dans deux cas les difficultés linguistiques étaient trop grandes, et une troisième personne a figuré comme traducteur¹⁶ (les problèmes liés à l'entretien avec traducteur seront discutés plus bas). Afin de trouver une deuxième communauté de demandeurs d'asile, j'ai pris contact avec l'aumônier de l'AGORA (Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile). Cette « association » est très active dans l'accueil des réfugiés et dans la mise à disposition d'un espace d'entraide aux requérants d'asile à Genève. C'est à travers mon propre engagement bénévole pour une association de défense du droit d'asile (ELISA), abritée dans la même maison, que des relations avec l'AGORA existaient depuis longue date. C'est à travers l'aumônier que j'ai fait la connaissance d'une personne de contact pour les entretiens avec des Togolais et un Ivoirien. Ce contact a été décisif pour trouver cette deuxième population, et c'est la même personne qui a personnellement contacté des requérants d'asile Togolais et un Ivoirien qui étaient prêts à m'accorder un entretien. Il s'agissait, là encore, de cinq personnes.

Même si l'idée de départ était de parler avec des personnes de deux pays seulement, j'ai décidé de parler également avec le jeune Ivoirien, puisqu'il n'était pas facile de trouver d'autres personnes de contact. La logique des « deux pays d'origine » est ainsi moins systématique, mais cela n'a pas entravé la fiabilité et la pertinence des discours. Par ailleurs, comme la provenance géographique des interviewés n'est pas considérée comme un élément primordial dans ce travail, je ne présenterai pas en détail les pays de provenance des interviewés. Je me contenterai à décrire brièvement quelques caractéristiques des communautés kurde et togolaise en Suisse permettant de mieux comprendre certaines particularités de leurs situations respectives.¹⁷

Les *ressortissants turcs* constituent une des plus grandes communautés d'immigrés en Suisse (77'671 en 2003). Cette communauté connaît une longue tradition d'immigration en Suisse, d'abord comme travailleurs immigrés, plus tard avec beaucoup de réfugiés, fuyant le régime militaire après le coup d'Etat en 1980, et avant tout la population kurde fortement réprimée depuis la création de l'Etat turc. Le nombre de demandes d'asile des

¹⁵ Entendant par là des groupes de personnes étant habitués à s'exprimer en français ou ayant fait leur scolarité dans cette langue.

¹⁶ Cette personne étant elle-même Kurde est *interprète communautaire* pour plusieurs organisations non gouvernementales travaillant avec des migrants.

¹⁷ Les informations proviennent de l'Office fédéral des réfugiés (ODR)

ressortissants turcs varie, depuis l'année 1999, entre 1400 et presque 2000 par an. Le taux d'octroi de l'asile est exceptionnellement élevé, se situant entre 44% (en 1999) et 26% (en 2003), la moyenne générale pour tous les requérants d'asile se situant autour de 8%.

La présence depuis longue date des Kurdes et des Turcs en Suisse est importante à prendre en compte. Car la communauté kurde de Turquie peut être considérée comme étant « installée » en Suisse. Elle est très bien organisée en ce qui concerne les diverses associations (culturelles ou politiques), et beaucoup de nouveaux arrivés y trouvent un réseau déjà constitué depuis leur pays d'origine.

La situation ne se présente pas de la même manière pour les requérants d'asile *togolais*. Pour les Togolais en effet, la Suisse n'était pas un pays d'émigration important jusqu'à maintenant. Les demandes d'asile oscillent entre 140 et 250 par an. Mais les Togolais bénéficient également d'un taux d'acceptation de la demande (octroi de l'asile) se situant dans la moyenne nationale (autour de 10%). Ce taux est élevé avant tout en comparaison avec les autres pays africains. Depuis de longues années, le Togo connaît une crise politique associée à un régime politique autoritaire. Des persécutions contre les opposants politiques sont fréquentes. En ce qui concerne la communauté togolaise en Suisse, on peut dire qu'elle est beaucoup plus récente que la communauté kurde et ne connaît jusqu'à présent presque aucune association spécifique.

Le Togo et la Turquie sont deux pays géographiquement éloignés. En même temps, ils diffèrent aussi de par leurs religions principales, animistes et chrétiennes au Togo, musulmane en Turquie. Toutes ces différences, celles que j'ai mentionnées ci-haut, et d'autres qui apparaîtront dans l'analyse des entretiens, sont des premiers éléments importants qui peuvent rendre l'expérience de la demande d'asile différente.

D'autres *caractéristiques sociales* des personnes interviewées ont été résumées dans *le tableau* ci-dessous : le lecteur constatera que le niveau de formation varie selon les personnes, mais que – cela est vrai surtout pour les Togolais – beaucoup ont bénéficié d'une formation supérieure. Les interviewés ont aussi tous vécu - même partiellement – dans une grande ville. Certains sont mariés et / ou ont des enfants. Mais tandis que certains sont venus en Suisse avec leur famille, d'autres ont dû se séparer de leur famille, restée au pays. L'âge des interviewés est plutôt jeune, oscillant entre 21 et 45 ans. Cela correspond aux caractéristiques démographiques générales des requérants d'asile, qui constituent une population plutôt jeune (ODR, 2004). En outre, j'ai pu parler avec 4 femmes et 7 hommes.

Un autre élément important est la durée du séjour en Suisse des interviewés et l'avancement du traitement de leur demande d'asile. Cela représente un point important à prendre en considération, et je suis contente d'avoir retrouvé une grande diversité de situations : les personnes interviewées séjournaient en Suisse depuis 3 mois à 6 ans. Il faut dire ici que les Togolais (3 à 18 mois) étaient en moyenne depuis moins de temps en Suisse que les Kurdes (une année à 6 ans). Au niveau de l'avancement de l'état de leur demande aussi j'ai rencontré presque tous les scénarios possibles : certains n'ont pas encore reçu de réponse à leur demande. D'autres ont reçu un refus de leur demande et sont en instance de recours. Cela signifie qu'ils sont actuellement en attente d'une

décision définitive. Une personne avait reçu, peu de temps avant l'entretien, une décision positive à sa demande. Une autre est en procédure de renvoi, ayant reçu l'ordre de quitter le territoire suisse le plus vite possible.

Les interviewés se différencient également par leurs *conditions concrètes de vie*, et par l'organisation de leur vie quotidienne. Ainsi, tous les Africains étaient logés dans un foyer d'hébergement pour requérants d'asile à Genève au moment de l'entretien, tandis que parmi les Kurdes, plusieurs habitaient déjà des logements indépendants. Certains ont trouvé un travail lucratif, d'autres bénéficiaient des programmes d'occupation avec une rétribution symbolique, d'autres encore ont assisté à des cours de langue, et une personne faisait des études universitaires.

Tous ces éléments font partie du cadre dans lequel les sujets s'appréhendent, se voient et se montrent à l'autre.

b) Les phases de l'enquête, l'évolution du questionnement

1. Le guide d'entretien

Comment récolter un discours sur soi ou les images de soi ? Telle était la question principale lors de la préparation des entretiens. Le *guide d'entretien* a été construit autour de la définition de la *notion d'identité* comme « des images et des représentations de soi » dans un cadre socio-historique donné en impliquant les relations sociales et interactions en cours, et suivant la définition des *négociations identitaires* comme des processus d'ajustement en fonction des situations, des finalités et ressources actualisables. Voici les axes principaux :

L'accueil institutionnel et les procédures, les conditions de vie.

Les *relations sociales* qu'entretiennent les interviewés respectivement avec des compatriotes, des requérants d'asile, d'autres immigrés, des Suisses, les autorités suisses, les assistants sociaux, leur famille, etc.

Les *représentations* qu'ils se font de toutes ces catégories de personnes susmentionnées, mais également les représentations que se font selon eux les Suisses des requérants d'asile.

L'historicité, c'est à dire les images de soi avant de venir en Suisse, et les projections dans l'avenir

Les images actuelles et idéales de soi

Ces axes ont été élaborés comme un outil afin de trouver quelques clés de réponse aux questions de recherche et aux hypothèses de départ. L'accueil institutionnel, les réflexions autour des procédures et conditions de vie offertes, mais également les relations et représentations des Suisses devaient ouvrir la compréhension de la première hypothèse, à savoir le lien entre l'identité assignée à travers l'assignation d'une place dans cette nouvelle société, et son influence sur les images que les requérants d'asile expriment par rapport à cette société d'arrivée, et les relations sociales qu'ils construisent.

Les représentations et relations sociales s'instaurant avec d'autres requérants d'asile, des compatriotes ou encore avec la famille devaient aider à saisir les dimensions de la constitution d'une identité négative par rapport aux catégories d'appartenance, décrites dans l'hypothèse 1.3.

Les dimensions de l'historicité et des images de soi devaient aider à saisir la dimension de l'élaboration du sens.

2. Problèmes de la formulation, des consignes et relances

Ayant eu une formation sociologique « classique », d'où les questions de l'intériorité et du sujet étaient la plupart du temps exclues afin de s'intéresser aux actions, au comportement des « acteurs » ou même encore des « agents » sociaux, un problème principal se posait dans la question toute pratique de la formulation des consignes et relances. Un apprentissage de la technique de l'entretien clinique était primordial et le guide d'entretien a connu plusieurs modifications, au cours desquelles j'ai précisé à chaque fois le questionnement, pour arriver de plus en plus à produire chez les interviewés un discours sur eux-mêmes, sur ce qu'il vivent, pensent et ressentent.

En tout, les entretiens ont été menés en *quatre étapes*, chacune comptant deux à quatre entretiens que j'ai retranscrits et analysés brièvement sur le contenu, l'interaction et le rôle que j'ai joué en tant que chercheuse pendant l'entretien, avant de passer à l'étape suivante. En fonction de cette évaluation j'ai changé certains éléments du guide d'entretien et essayé d'améliorer mon écoute et mes interventions.

3. Des étapes d'un apprentissage

Par rapport à la première étape, j'avais notamment constaté que la *multiplication de mes interrogations* amenait les interviewés à répondre à mes questions, mais non pas à me raconter leurs expériences et réflexions. Les entretiens restaient alors au niveau d'un récit des conditions de vie, et dans deux cas particuliers j'avais l'impression que cette façon de procéder fatiguait beaucoup les personnes concernées. J'ai donc rencontré une situation d'entretien décrite par Blanchet : « *une dose massive d'interrogations perturbe le déroulement de l'entretien de recherche.* » (Blanchet, Gotman, 2001, p. 89) Selon lui, l'entretien risque alors *de dériver en « interrogatoire »*, risque d'autant plus grand en l'occurrence, car les requérants d'asile ont subi des interrogatoires concernant leur demande d'asile. Éviter de reconstituer une situation du même ordre devenait d'autant plus important pour les entretiens suivants.

A partir du *deuxième volet* j'ai réussi à améliorer successivement plusieurs éléments intervenant dans les entretiens. J'ai essayé en premier lieu de *faciliter un discours cohérent*, une argumentation, en préférant les relances par rapport aux consignes. A travers *ma participation émotionnelle* entre autre, j'ai tenté d'encourager les interviewés dans leur expression, et de temps à autre je les ai *ouvertement encouragés*, même par rapport à

des situations difficiles qu'ils pouvaient évoquer. J'ai également opté pour *raconter parfois des petits épisodes moi-même* ou de me situer ouvertement dans ma recherche, afin de gagner leur confiance à travers une *attitude transparente* qui servait en même temps à *réduire l'écart et le caractère artificiel et formel de la situation d'entretien*.

4. Contrat, objectifs et environnement de l'entretien

Une autre difficulté de départ qu'il s'agissait d'améliorer est le fait *d'être clair avec soi-même* sur ce qu'on cherche. J'ai senti pendant les entretiens que plus j'étais moi-même incertaine, plus les interviewés me rendaient des commentaires comme « *pose-moi des questions si tu veux* », « *si tu as des questions précises, ce serait plus facile pour moi* », etc. : « *L'existence de contextes délivrant des signes contradictoires rend la situation ambiguë et le plus souvent l'interprétation des interventions de l'interviewer indécidable.* » (Blanchet, Gotman, 2001, p.90) Selon le même auteur, le risque est ainsi d'aboutir à un discours qui est lui même difficilement interprétable, ou alors un discours se retrouvant hors sujet (discours non pertinent). En effet, dans deux situations d'entretien, les difficultés devenaient telles que les discours restaient à un niveau superficiel ne se rapprochant que de loin de l'objectif de la recherche.

Ce problème de la clarté des objectifs de la recherche par entretien est lié à d'autres éléments de situation à prendre en considération : « *L'hypothèse de la cohérence suppose que plus les paramètres discursifs, contractuels et environnementaux de la situation sont cohérents, plus l'interviewé peut inférer rapidement et clairement l'intention de l'interviewer.* » (Blanchet, Gotman, 2001, p.90). J'ai remarqué ainsi, que le *contrat était clair* dans pratiquement tous les entretiens. J'ai présenté mon étude comme étant un travail de diplôme en sociologie, et que le but était de mieux connaître l'expérience que font les requérants d'asile en Suisse. J'ai souvent répété plusieurs fois que je ne collaborais dans aucun sens avec les autorités suisses. Je sais qu'une certaine méfiance persistait chez certaines personnes, et que dans un cas cette explication ne changeait rien dans le fait que j'étais perçue comme une sorte d'assistante sociale, ou enseignante par la personne (E9). Cela s'exprimait dans le fait que ce jeune me rassurait pendant tout l'entretien que tout allait bien pour lui, que les suisses étaient tous gentils, que ce pays était magnifique et que « *je suis vraiment... merci, quoi ! Pour Suisse !* » (E9). Et pourtant, cette personne se trouvait depuis plusieurs mois en instance de renvoi, n'avait plus le droit de travailler et devait quitter ce pays dans quelques semaines.

Le troisième élément cité dans la citation de Blanchet, concerne les *paramètres environnementaux*. J'ai pu expérimenter divers lieux pendant les entretiens, et l'effet que le lieu a pu avoir sur leur déroulement : selon Blanchet, « *chaque lieu communique des significations qui sont susceptibles d'être mises en acte dans le discours de l'interviewé.* » (Blanchet, Gotman, 1992, p.70). Ainsi, j'ai constaté notamment que pour des entretiens portant sur des histoires personnelles, et qui engagent la personne « *privée* », *les cafés* – à moins qu'ils soient complètement vides – ne sont pas des bons endroits. J'ai senti notamment dans deux entretiens

menés dans un café – mais je dois avouer qu'en plus le café était à chaque fois bien visité par des clients – que la présence des gens, des bruits, des mouvements, amènent la personnes à adopter un discours plus superficiel et à moins entrer dans une argumentation, contextualisation ou discours sur sa propre histoire. Dans ces deux cas, les entretiens sont tournés en « quasi-interrogatoires ».

Dans plusieurs autres cas, les entretiens étaient menés à la « *Maison de la croisette* », une maison qui abrite plusieurs associations actives dans le domaine de l'asile, et notamment l'AGORA. Les entretiens menés dans une des salles de la maison de la Croisette ont été d'une substance beaucoup plus grande, et d'une intensité émotionnelle. En outre, dans cette maison les interviewés parlaient plus de leur appréhension de la dimension politique de l'asile en Suisse. J'associe la facilitation d'un discours politique au fait que cette maison constitue un lieu d'expression pour les requérants, un lieu où ils se sentent en sécurité et compris : « *Seulement le seul endroit où on se sent vraiment mieux, c'est ici, à l'AGORA. Si c'est pas l'AGORA, on a plus d'autres points...* » (E3).

Un autre entretien a été mené dans un *foyer d'hébergement*, d'abord dans la chambre de l'interviewée, plus tard dans celle d'un de ses amis. Là encore, le calme était mieux assuré que dans les cafés, et le fait d'être « à la maison » rassurait les personnes interviewées, qui menaient un discours beaucoup plus centré sur leur expérience toute personnelle et les problèmes de cohabitation dans le foyer. Deux autres entretiens ont été menés à *l'université*, dans des couloirs dotés de tables et d'espace pour travailler d'un côté, et dans le parc lié à l'université de l'autre côté. Ces deux endroits semblent avoir eu un effet plutôt bénéfique sur les interviewés qui se sont exprimés librement. Ces derniers entretiens ont été menés avec des personnes dont les récits m'avaient particulièrement intrigués lors de notre première rencontre. C'est ainsi que nous avons pu approfondir certains éléments évoqués par ces personnes mêmes, et constater une certaine évolution de leur raisonnement et de leurs expériences.

Un dernier élément « environnemental » que je voudrais brièvement discuter concerne l'intervention d'une troisième personne dans l'entretien, à savoir l'interprète que j'ai mentionné plus haut. Il faut dire que la triade produite par le travail avec un traducteur change toute la configuration. A vrai dire, elle la complique de manière non négligeable. Si des barrières de divers ordres, comme la méfiance par exemple (voir aussi prochain chapitre) doivent être surmontées dans l'entretien à deux, on peut s'imaginer que ces mêmes barrières peuvent s'accroître sensiblement si l'interviewé se trouve tout à coup en face de deux « interrogateurs ». Lors des trois entretiens en présence de l'interprète, j'ai effectivement pu constater un certain détachement de la part des interviewés, lié aussi au caractère nécessairement plus interrogatoire par la traduction, le schéma question – traduction – réponse – traduction étant devenu très prononcé. Il faut même dire que pour des entretiens cliniques cette constellation peut être très dérangeante. Il serait par ailleurs intéressant de suivre cette piste de la possibilité et des conditions des entretiens cliniques en présence d'un traducteur (ce qui se fait assez souvent, par ailleurs, dans les séances thérapeutiques avec des migrants et notamment des réfugiés) ultérieurement.

5. Un paradoxe

En ce qui concerne la *technique d'entretien*, l'idée était de laisser la conversation plutôt ouverte. Ainsi, je me suis surtout laissée guider par les personnes interviewées – tout en insistant parfois sur les sujets principaux susmentionnés – comme l'exige la méthode clinique. J'espérais avant tout de savoir ce qui était important de dire pour les requérants d'asile. C'est ainsi que les entretiens ne couvrent pas entièrement les mêmes sujets, et la longueur des prises de paroles sur certains thèmes varie également fortement.

Ainsi, la méthode d'entretien clinique a révélé certains paradoxes qui doivent être gérés par la chercheuse, celui notamment de la gestion de l'ouverture et de la non-directivité d'un côté, et de la clarté des objectifs de la recherche de l'autre côté. A plusieurs reprises je me sentais un peu « déchirée » entre les deux pôles, dont l'un permet un discours libre du sujet sur ce qui est important selon lui mais qui peut, de l'autre côté, le mettre dans une situation d'incertitude concernant les objectifs de la recherche, et donc à son tour enfreindre la fluidité du récit. Le deuxième pôle limite la libre parole par la restriction thématique et par la directivité, mais peut en même temps rassurer l'interviewé qui saura mieux s'orienter grâce aux objectifs de la recherche.

Le temps passé pour un entretien a varié en fonction des circonstances, parfois en fonction de l'ambiance pendant l'entretien. La durée des entretiens oscille ainsi entre environ 30 minutes et plus de 2 heures. Les 12 entretiens m'ont permis de m'approcher de plus en plus du contenu, de la parole sur soi que j'ai cherché, même si toutes les rencontres n'avaient pas la même dynamique et n'atteignaient pas le même niveau de profondeur. Dans le même sens, tous les entretiens n'ont pas eu le même poids pour l'analyse, et deux d'entre eux ne sont pris en compte que dans les grandes lignes, comme je l'ai mentionné plus haut. La différence qualitative entre les divers entretiens est donc liée à plusieurs facteurs que j'ai discuté ci-haut, dont la clarté de ma demande, l'évitement de la reconstruction d'une situation d'interrogatoire, l'endroit choisi pour l'entretien, ma propre ouverture envers les thèmes abordés et les personnes, et d'autres que je discuterai dans les pages suivantes.

c) La situation d'entretien: aventure relationnelle

La situation d'entretien est vécue par les deux partenaires comme une situation sociale, et constitue

« (...) un lieu de transactions, socialement, institutionnellement, relationnellement défini, et ne pouvant de ce fait se dire et se comprendre qu'en termes d'interaction : représentations réciproques, attentes, anticipations, rétroactions ; mais aussi statuts et rôles, pressions idéologiques, emprises affectives, effets de séductions, etc. » (d'Allonnes in Blanchet et al., 1985, p.188)

Dans la suite, je vais tenter d'éclaircir quelques-uns de ces éléments, tout en intégrant les prises de parole des interviewés à ce sujet.

1. Les craintes par rapport à l'entretien

L'entretien est pleinement une interaction sociale, une situation sociale. N'empêche pour autant qu'il contient certaines caractéristiques bien particulières, se distinguant nettement des interactions sociales dans la vie courante. Il est notamment marqué par son caractère *artificiel*. Il ne s'agit pas ici de deux personnes qui se rencontrent pour causer de certaines choses. Au contraire, une de ces personnes sollicite le temps et l'ouverture de l'autre, pour que cette dernière tienne un discours sur une problématique définie. Cela rend la situation souvent quelque peu officielle et au départ c'est surtout l'interviewé qui peut ressentir une certaine angoisse par rapport à la nature exacte du contrat ou à ce qu'il pense « devoir révéler » lors de cette conversation. Divers remarques ou signes m'ont ainsi été faits par les interviewés concernant leurs appréhensions souvent liées à leur situation juridique ou à leur état psychologique actuel. A titre d'exemple, l'un d'entre eux m'a fait part de ses craintes en rapportant une conversation avec un de ses amis :

« Bon, à un moment, lui [l'ami] se disait « bon, il ne faut pas... ». Tu sais, la plupart des gars ici sont réticents par rapport à quoi ? [...] on se dit « bon, elle c'est pas quelqu'un qu'on envoie pour les.... Pas quelqu'un de Berne ? », tu vois, non ? La première pensée c'est ça. Bon moi tu vois, je me dis vraiment qu'il peut vraiment plus rien m'arriver de pire quoi. » (E12)

Berne (la capitale suisse et le siège de l'Office fédéral des réfugiés qui prend les décisions sur les demandes d'asile) est synonyme ici de l'Etat suisse qui enverrait ses agents pour récolter des informations sur certaines personnes. Cette peur formulée indirectement – c'est son ami qui avançait cette appréhension et non pas lui-même – exprime une peur générale de beaucoup de requérants d'asile concernant des situations à allure officielle et des « entretiens ». Car lors de l'audition officielle par rapport à leur demande d'asile ils sont amenés à révéler les détails intimes de leur histoire personnelle qui de plus sera utilisée contre eux dans la procédure d'asile. Ils développent ainsi une méfiance envers des « agents de l'Etat » présumés.

Dans le même sens, une autre personne exprimait la peur de « perdre le contrôle » de l'information donnée :

« En fait, tu sais, c'est vrai qu'au départ j'avais une appréhension quant à mémoriser ou enregistrer mes propos, mais c'est par l'expérience des choses, ce que j'avais vu dans le passé, ce que j'ai vu, observé. C'est une partie de moi, c'est une histoire de moi même, donc ça fait que je suis tellement méfiant vis-à-vis de tout ce quede tout ce que je maîtrise pas, tu vois. Ben, je parlerai de tout, je ne ferai rien pour escamoter... quoi qu'indication, tu vois. » (E6)

Cette personne exprime la crainte de *perdre la maîtrise sur quelque chose qui fait « partie de moi-même »*. Cette crainte peut également être replacée dans le contexte de l'audition officielle sur l'asile, où les informations, une histoire souvent difficile doit être révélée et doit servir comme preuve du statut de réfugié. Et « l'expérience », « ce que j'avais vu dans le passé », a trait au régime politique et l'ambiance politique dans le pays d'origine, où toute information peut sortir du cadre prédéfini et être utilisée à titre de dénonciation.

Une autre forme d'angoisse exprimée parfois non pas au niveau explicite de la parole, mais également à travers le comportement ou des expressions physiques (une voix, une main qui tremble, la difficulté à s'exprimer), était la *peur d'être envahi par les émotions, en parlant de certains souvenirs ou de difficultés actuelles*.

Ainsi, une personne que j'ai rencontrée à deux reprises, a insisté lors de la première rencontre pour faire assister l'un de ses amis à l'entretien. Malgré mes essais de la rassurer disant que je ne poserais aucune question sur son passé et qu'elle devait parler uniquement de ce qu'elle souhaitait, elle invitait son ami à la soutenir. Quand je l'ai rencontrée pour un deuxième entretien, elle est venue seule, et me révélait qu'elle avait peur de parler de son passé :

« Je ne sais pas mais quand je me rappelle ça, ça me donne... La dernière fois j'étais avec la psychologue, [le même jour que] je devais passer un test pour mon examen ici. C'était un vendredi, j'étais passée la voir. Je devais parler de certaines choses. J'ai pas tout raconté mais quand même, mais le seul fait que je devais parler de certaines choses... j'ai raté mon examen très facilement parce que... après... après tout ça là je suis toujours plongée dans un ... J'aime pas trop en parler... Je ne sais pas ... Je préfère faire comme si de rien n'était, si c'était pas moi, si j'avais rien vécu, je sais pas moi, je sais pas si sa va marcher... » (E11)

Cette personne a peur, à l'énonciation de certaines choses qu'elle a vécues, de replonger dans le passé qui l'envahit et qui la paralyse.

Une autre personne a exprimé certaines angoisses à travers des résistances en parlant de certaines choses. Dès le début de l'entretien, je sentais une volonté sincère de sa part de répondre à ma demande et « d'être utile » pour ma recherche. Mais quelque part, il y avait une peur de perdre la face, et c'est ainsi que des non-dits, des hésitations et des « zones protégées » ont surgis pendant l'entretien. Blanchet (Blanchet, Gotman, 2001, p.29), parle de deux raisons qui peuvent être à l'origine des résistances des interviewés. D'un côté, du fait que le discours de l'interviewé est construit en parlant et non pas prémédité, ce dernier opère une « *transformation de son expérience cognitive* » (idem). Cela veut dire que les faits sont en quelque sorte fabriqués pendant l'acte de l'entretien, ce qui le pose en dehors de lui-même et le force à se voir de « dehors ». Cela peut causer une certaine surprise, et il « ... *peut vouloir reculer autant devant la nouveauté de ses propos que devant leur incongruité.* » (idem). De l'autre côté, Blanchet explique la résistance par la « *régionalisation des représentations* », qui signifie que « *toutes les représentations ne sont pas formulables n'importe où ni en n'importe quelles circonstances* » (idem). Il s'agit donc dans ce cas avant tout de la peur de perdre la face en parlant des faits ou émotions qui ne semblent pas, pour l'interviewé, adaptés aux circonstances de l'entretien. Ainsi, cette interviewée parle le plus aisément des requérants d'asile en général, ou de l'image qu'elle a des autres requérants ou encore des responsables du domaine de l'asile. Mais elle protège souvent ce qui lui est le plus proche, son propre parcours ou ses relations personnelles.

Une autre personne a exprimé ainsi l'effet de la situation d'entretien sur elle :

« Mais je dois aussi dire que je suis quelqu'un d'émotionnel. Même maintenant j'ai...ça a un effet sur moi. Donc à cause de ça j'oublie, je dis pas tout, j'arrive pas à dire tout ce que je veux dire. » (E8)

Cette personne exprimait son état émotionnel également par une agitation physique pendant presque tout l'entretien. Ses mains tremblaient et sa respiration était forte, il parlait rapidement. D'autres personnes ont montré des réactions plutôt physiques lors de l'entretien, comme la perte de la maîtrise de sa voix dans le cas d'un monsieur, la difficulté soudaine à formuler des phrases et donc des ruptures et parfois des abandons par une femme, ou encore des tenues de corps, accroupis parfois ou tremblants.

Différentes *stratégies* ont pu aider les interviewés à sortir de cette angoisse ou à la minimiser. L'une parmi elle était *la distanciation* par un discours plutôt détaché, parfois superficiel (bien sûr il faut s'interroger également, en présence d'une telle attitude, sur mon rôle d'intervieweuse et la situation transférentielle en jeu, j'y reviendrai), ou par l'instauration d'un rapport « interviewer - informateur ». Voici l'exemple de la fin d'un entretien :

C : ... je voudrais vous demander, comment c'était pour vous cette interview, comment l'avez vous vécu ?

A: Oui, c'était sympa, ça s'est bien déroulé.

C : Est-ce que vous trouvez que les questions étaient plus ou moins adaptées à votre condition de vie ?

A : Moi je pense que oui, c'est normal, c'est des choses qu'il faut poser. C'était vraiment positif, ça touchait le problème. (E8)

Cette personne marque à travers certaines expressions le caractère « objectif » du problème, et essaie de minimiser le contenu subjectif et émotionnellement chargé. Elle prend de la distance en affirmant que « ça s'est bien déroulé », « c'est normal », « c'est des choses qu'il faut poser ». Il est intéressant de constater qu'il s'agit ici de la même personne qui pendant l'entretien montrait une agitation nerveuse et qui expliquait ne pas être dans la mesure de parler facilement des choses émotionnelles.

Un autre moyen pour réduire l'angoisse par rapport la situation d'entretien était de mettre la prise de parole « au service des requérants d'asile en général ». En voilà deux prises de parole qui faisaient partie de la « présentation » des personnes en question :

« D'abord il faut que je dise quand je dis « moi le requérant », je fais pas allusion à moi personnellement, mais, je parle pour plusieurs personnes. » (E6)

« ... bon... je parlerai de moi, et puis je parlerai aussi du côté [...] des collègues aussi, ceux-là que... avec qui je vis, quoi. ... » (E3)

Cette affirmation peut aussi avoir une fonction de prise de distance par rapport à soi-même, en *faisant un « exemple »* de sa propre expérience. Mais elle exprime également la volonté de parler pour un groupe ou une catégorie de personnes dont l'interviewé fait partie. Cela permet de se donner une sorte de statut de « représentant » et d'exprimer par là même la réalité de « l'appartenance » à la catégorie des requérants d'asile.

Mais la crainte, ou encore l'angoisse de l'entretien n'affecte pas seulement les interviewés. Des auteurs comme particulièrement G. Deveureux (1980), mais aussi C. Revault D'Allonnes (in Blanchet et al., 1985) se sont penchés sur la question du *contre-transfert du chercheur*. Ainsi, il y aurait d'abord un transfert de l'interviewé sur le chercheur, car sa position sociale, ce qu'il dit, ses réflexions formulées ont nécessairement un impact sur le chercheur. L'objet même de la recherche comme les interviewés ne laissent pas « en dehors » le chercheur qui

est par définition impliqué, qui a des questions, des positions personnelles, des idéologies, etc. De ce fait, le chercheur transférera lui-même des sentiments, des angoisses ou des frustrations sur les interviewés, ce processus étant appelé contre-transfert. Selon ces auteurs, il est important de travailler les phénomènes transférentiels, même si « *ce ne peut être qu'une finalité dont on tente de s'approcher d'une manière asymptotique, sans jamais l'atteindre.* » (Revault D'Allonnes in Blanchet et al., 1985, p.188) : et cela parce qu'il s'agit avant tout du « *... contre-transfert du chercheur sur la recherche, sur sa recherche, sur la situation d'entretien, sur cet interviewé-là...* » (idem).

Quant à mes propres angoisses ou attentes susceptibles d'être transférées aux interviewés, je voudrais brièvement en discuter deux. Travailler en détail sur les questions du transfert et du contre-transfert (je pense notamment aux questions de l'ouverture à la souffrance de l'autre, de la distance et la proximité, de ses propres angoisses par rapport à la problématique recherchée) constituerait un travail de recherche en soi, ce qui n'est cependant pas l'objectif ici. Malgré cela, une réflexion autour de cette problématique a été entamée, et il sera en tout cas de grand intérêt à être poursuivi plus tard. En premier lieu se trouve la peur de ne pas être en mesure de « produire des bons entretiens » ou la peur de « rater les objectifs » de la recherche. Je me suis fixée le but d'écrire un travail sur le vécu de certaines personnes se trouvant dans la situation d'une demande d'asile en Suisse. La peur de ne pas être en mesure, pour quelle raison que ce soit, d'en apporter quelques éléments, a été grande tout au cours de ce travail, y compris pendant la préparation, la réalisation et l'analyse des entretiens. Mais une deuxième crainte, ou un deuxième souci important pour moi était de créer une situation d'entretien soucieuse de l'état d'esprit, des souhaits et des intérêts des personnes interviewées. Je voulais créer un rapport plus agréable, étant basé sur une envie de raconter et de découvrir à travers la parole. J'ai senti dans certains entretiens que ma recherche d'« informations » a pu parfois m'éloigner de l'intérêt en la personne et en sa propre histoire, et justement du deuxième objectif qui serait de se mettre dans une condition à vouloir s'ouvrir et à raconter. Selon Revault D'Allonnes,

« il est vrai que quand ça bloque, dans l'entretien comme dans l'analyse, c'est en dernier ressort le plus souvent à cause d'une insuffisante prise en compte de son contre-transfert par le chercheur, abrité qu'il est, de fait, derrière son dispositif, sa théorie, son statut professionnel. Armure, qui est aussi armement... » (idem, p. 189)

Dans le même sens, j'ai senti que les deux entretiens qui restaient trop superficiels notamment, je n'étais moi-même pas assez ouverte, en partie à cause de ce souci des « informations », mais en partie même à cause d'un manque d'ouverture envers les deux personnes en question. Pour d'autres entretiens par contre, et en particulier en ce qui concerne les deuxième rencontres, l'intérêt en la personne a ouvert des portes et permis en même temps des discours beaucoup plus profonds et continus.

2. L'entretien avec un groupe marginalisé : une relation sociale basée sur « l'inégalité »

Les entretiens avec des requérants d'asile nécessitent une réflexion sur *l'inégalité du statut* – en l'occurrence social et légal – entre la chercheuse et les interviewés. Ce problème a sommairement été soulevé par Blanchet et Gotman (2001), discutant la situation d'entretien avec des individus appartenant à des couches sociales défavorisées en général : « *Les personnes appartenant à des milieux populaires perçoivent en général l'enquêteur comme représentant d'un groupe social ayant un certain pouvoir sur leur mode de vie.* » (Blanchet, Gotman, 2001, p.73). Blanchet et Gotman (idem) décrivent l'acceptation parfois difficile de la présence d'un interviewer, scientifique, issu de la classe moyenne, par les classes ouvrières. Dans de telles situations, un problème principal se pose dans la restauration d'un certain « équilibre » de pouvoir à travers un rapprochement, pas toujours réussi, de la part du chercheur.

Il faut pourtant préciser ici que la situation d'entretien avec des requérants d'asile ne se présente pas exactement de la même manière. Car tout en faisant partie d'une catégorie sociale défavorisée et même marginalisée, à qui n'est pratiquement jamais accordée la parole publique, politique ou autre, il est absolument nécessaire de prendre en compte la *grande diversité des origines sociales des requérants*.

Dans les situations d'entretien que j'ai rencontrées, le problème n'était donc pas exactement de la même nature. Comme le tableau présenté plus haut le montre, parmi les personnes interrogées par moi-même figuraient une bonne partie de diplômés universitaires ou d'étudiants. D'autres étaient politiquement engagés. Ainsi ces individus n'étaient pas nécessairement ancrés dans des milieux défavorisés dans leur propre pays et avaient une certaine habitude à fréquenter des milieux universitaires, ou encore à s'exprimer et à exprimer leurs propres idées. Cela se reflète clairement dans la grande éloquence de certains interviewés.

Néanmoins, le statut de requérant d'asile a une influence non négligeable sur la relation qui peut s'établir avec la chercheuse. Premièrement, comme je l'ai dit plus haut, il y a une certaine méfiance à l'égard d'une chercheuse, de quelqu'un qui veut connaître « l'expérience de requérants d'asile », entre autre parce que cette chercheuse est suisse et qu'elle a potentiellement des liens avec les autorités de ce pays. Le fait d'avoir trouvé deux personnes « intermédiaires » faisant partie des communautés « nationales » respectives a sans doute été un élément facilitateur.

Afin de réduire au maximum la méfiance, j'ai avant tout essayé de « réduire les différences » avec chaque personne, en accentuant certaines caractéristiques que nous pouvions avoir en commun. Ce n'était par ailleurs pas seulement ma stratégie personnelle, mais également celle des interviewés. Ainsi, les étudiants et les diplômés insistaient eux-mêmes à plusieurs reprises sur le fait d'être proche du milieu universitaire. Ils parlaient également beaucoup de leurs études entamées ou finies dans leur pays d'origine.

Avec les Kurdes j'ai en outre essayé un rapprochement par le fait que je connais bien la Turquie, et en particulier la partie kurde et la communauté kurde à Genève. Cela n'a pourtant pas toujours facilité l'accès, et j'ai senti une crainte de la part de certains que des informations pourraient circuler dans la communauté kurde.

En dehors de l'essai de réduction de l'écart j'ai avant tout essayé d'afficher mon impartialité et le bon côté du fait de « venir du dehors ». Et j'ai particulièrement insisté sur le fait de n'avoir aucun lien avec les autorités suisses. A certains je racontais pourtant de faire partie d'ELISA, une association de soutien juridique pour les requérants, qui exprime plutôt un positionnement en leur faveur.

En fin de compte, je crois le fait d'être une jeune femme, chercheuse ou étudiante – parfois un peu timide en plus – comportait en soi un élément « désarmant », et j'ai eu l'impression que si au départ certaines personnes affichaient une certaine méfiance, vers la fin de l'entretien l'ambiance était, la plupart du temps, plutôt détendue.

3. Quelle demande des interviewés?

Dans une recherche sociologique s'appuyant sur des témoignages directs des sujets, il est également important de se poser la question de la « demande » des concernés même. Pourquoi par exemple les interviewés étaient-ils prêts à parler de leurs expériences ? Qu'est-ce qui les a poussé à partager leurs points de vue et leurs sentiments par rapport à leur situation personnelle avec une étrangère ? Quelques éléments de réponse peuvent être trouvés dans les énoncés mêmes des interviewés par rapport à l'entretien.

L'une des raisons, mentionnée ci haut – mais qui n'est probablement pas la plus importante pour tous – est de pouvoir « parler pour les requérants d'asile », au nom d'un groupe de personnes partageant les mêmes conditions de vie et le même statut juridique déterminant leur existence.

Une personne était simplement arrivée à la conclusion « *Bon moi tu vois, je me dis vraiment qu'il peut vraiment plus rien m'arriver de pire quoi.* » (E12), pour avoir accepté de me rencontrer. Mais il dit en même temps que de parler avec quelqu'un lui « *a fait du bien* » :

« Eh bien, notre dernier entretien, bon. ... Non ben, ça m'a quand même fait du bien de parler de ces choses-là. Tu sais franchement, faut dire que moi j'en parle pas... et puis j'avais jamais discuté comme cela. Ca m'a vraiment fait du bien, quoi. » (E12)

Parler de sa situation n'est pas une activité quotidienne, et au contraire, cette personne affirme ne l'avoir jamais fait. Une autre personne exprime ainsi pourquoi c'est bien d'avoir accepté l'entretien :

« Je pense que c'était aussi une occasion pour moi de dire ce que je pensais réellement, donc tu vois, à chaque fois que tu le solliciterais, tu seras toujours la bienvenue, quoi. » (E6)

Pour cette personne, ce qu'elle pense « *réellement* » pouvait être dit dans l'entretien, avec les frustrations et sentiments causés par sa situation. Et pour lui avoir donné cette possibilité, elle est même prête à me rencontrer de nouveau quand je le souhaiterai.

Et voilà la position d'une autre personne :

« Tu sais, ben j'ai fait ça franchement de bon gré hein. Et puis j'ai dit les choses telles que je les perçois. [...] mais j'espère vraiment que cela te sera vraiment utile. » (E12)

Elle espère en fait avoir pu être « utile » pour quelqu'un, pour quelque chose. Dans ce sens, l'entretien a même pu re-donner le sentiment de contribuer à quelque chose, une création, un travail. Cela peut être une raison inconsciente très importante pour les interviewés qui se trouvent dans une situation remettant en question la légitimité même de leur présence dans le pays d'arrivé.

d) L'analyse des entretiens

L'analyse des entretiens proprement dite s'est fait en plusieurs phases : En total, j'ai retranscrit littéralement 11 entretiens, un douzième a seulement été résumé. Ensuite, dans une première phase de l'analyse, j'ai découpé les entretiens en extraits thématiques et réarrangés à l'aide d'un tableau Excel. Les grands thèmes ont en partie correspondu aux thèmes proposés pour le guide d'entretiens. Les « sous-thèmes » ont pu varier selon la personne interviewée, en voilà l'exemple du découpage thématique d'un entretien :

- *Accueil institutionnel* : Logement (Vallorbe), Procédures (Vallorbe), Règles, contrôle (Vallorbe), Logement (Genève), Propreté / Saleté (Genève), L'emplacement du foyer, Institutions de la santé, Assistance
- *Relations* : Fonctionnaires (Vallorbe), Suisses, Compatriotes à Genève, Amis compatriotes, Requéranants d'asile
- *Famille*
- *Perceptions / Représentations* : Représentations de la Suisse, Images Suisses – requérants d'asile, Venir en Suisse comme étudiante, autres requérants, Les compatriotes, Pays d'origine, Pays d'origine (Institutions de santé), Vie dans pays d'origine
- *Passé* : Savoir sur conditions de vie des demandeurs d'asile avant de venir en Suisse
- *Présent* : Solitude, Problèmes
- *Avenir*
- *Espaces d'activité* : Travail/Etudes
- *"Je"*
- *Situation d'entretien*

Dans une deuxième phase j'ai recomposé les thèmes « Accueil institutionnel », « Relations », « Famille », « Perceptions », afin de comparer les prises de paroles des interviewés à ce sujet, et c'est ainsi que j'ai préparé le chapitre thématique « 1) Une vie dans l'altérité ». Ce procédé me permettait d'analyser avant tout des éléments par rapport à la première hypothèse, même si des éléments de la deuxième hypothèse ont pu être trouvés.

La troisième phase consistait à reconstituer, à partir les thèmes « Passé », « Présent », « Avenir », « Espaces d'activité », « Je », le parcours des trois interviewés qui figurent dans le chapitre « 2) La rupture, le temps et sens ». L'accent a pu être mis sur la notion de temps, et sur les discours sur le « je », sur soi-même. A travers ces thèmes, j'ai analysé avant tout la deuxième hypothèse.

Les énoncés des interviewés par rapport à la « Situation d'entretien » ont été présentés au cours de ce chapitre. Ils m'ont aidés à devenir plus consciente de l'effet que l'entretien a pu avoir sur les personnes.

Les résultats de cette analyse seront exposés dans les pages qui suivent.

II) Le sujet dans la procédure d'asile

Cette partie constitue une analyse basée sur les entretiens avec 10 requérants d'asile. Elle essaie de comprendre ce que peuvent vivre des exilés dans divers stades de leur séjour en Suisse. L'accueil institutionnel, des relations et opinions sur divers « groupes » avec lesquels ils sont en contact permanent constitue un premier point fort de cette analyse. Mais il sera toujours pris en compte comment se situent les sujets eux-mêmes dans ces relations, et comment ils se positionnent dans leur situation particulière.

Dans la deuxième partie de cette analyse, je propose de nous intéresser à trois personnes interviewées de plus près, et de connaître mieux leur histoire personnelle et individuelle, leur conception du temps et du sens dans ce qu'ils sont en train de vivre.

En se référant à V. de Gaulejac, H. Malewska-Peyre constate que « *le changement de la position sociale peut entraîner des difficultés pour l'identité.* » (2002, p.131) Le déplacement peut être de divers ordres, et en l'occurrence il se situe au niveau géographique autant que social, comme je l'ai exposé plus haut. Ce déplacement conduit, selon l'auteure, le plus souvent à une incohérence de l'image de soi, puisque la perception sociale et les relations et interactions sociales se trouvent radicalement changées. Ainsi, chaque déplacement social mène à des conflits affectifs, relationnels, politiques, et culturels qui se cristallisent dans le rapport de l'individu à la place qu'il occupe et à son identité. C'est sous ces aspects que je propose, dans les pages qui suivent, de lire et d'essayer de comprendre les paroles et réflexions des interviewés, tout en me référant successivement aux hypothèses de départ.

1) Une vie dans l'altérité

Cette première partie a pour but de décrire et d'analyser de façon thématique les diverses réactions des interviewés sur leur vie en Suisse. Dans un premier temps, je propose d'évaluer l'impact de l'accueil (institutionnel) en Suisse sur les interviewés. Dans un deuxième temps, je propose de voir de plus près comment les exilés se construisent des représentations et des relations avec la population suisse, et avec leurs familles, les compatriotes, ou encore avec d'autres demandeurs d'asile. Ces thématiques permettront d'élaborer des clés de réponse à la première hypothèse surtout, à savoir l'influence de l'accueil institutionnel sur les représentations que se construiront les requérants d'asile au sujet du pays et de la population d'arrivée, et le rapport qu'ils élaboreront avec cette population, mais également avec d'autres requérants d'asile, des compatriotes ou encore avec soi-même dans ce contexte. Ce sont donc avant tout des thématiques autour du rapport entre l'identité assignée et l'image de soi et de l'autre qui prendront le plus d'importance dans cette discussion.

a) L'accueil dans l'altérité

1. Mises en scène et rites de passage

Les personnes interviewées ont presque toutes décrit leur entrée dans la vie de requérants d'asile comme une entrée dans une *autre vie*. Voici comment une jeune femme décrit le *passage* d'une vie en tant qu'« individu » dans la vie de « requérante » :

« ...bon, jusque là j'étais pas vraiment comme une requérante d'asile. Jusqu'à cette porte quoi. Mais après, ... tout change, et tu vois très bien que tu es quelqu'un bon..., comment dire. Tu es incluse dans une procédure, qui va marcher, et qui va se terminer, ça peut être négatif ou positif, c'est une procédure qui commence. » (E2)

Comme je l'ai décrit plus haut, l'entrée en Suisse en tant que requérant d'asile est possible par un des quatre centres d'enregistrement. Chaque individu passe par un de ces centres, où les premières procédures, qui figurent dans ce sens comme un *rite de passage*, ont lieu : la formulation de la demande à l'entrée, le dépôt des papiers d'identité, la fouille, un examen médical, des vaccinations, la prise d'empreintes digitales, une première audition sur les motifs d'asile et surtout sur le voyage parcouru sont tous des marqueurs de l'entrée dans ce statut juridique, et une étape dans une nouvelle vie.

Une personne dit avoir pris pleine conscience de la signification de son arrivée dans le centre d'enregistrement seulement au moment où elle a su que dès lors, elle serait confinée au territoire Suisse, et qu'elle n'aurait plus le droit de voyager. Cette personne étant habituée à des voyages réguliers dans les pays européens pour les affaires également que pour des raisons privées, avoue avoir pleuré pendant des journées entières après son arrivée.

Dans son ouvrage « Asiles », E. Goffman appelle ces rites de passage mis en scène par les institutions totales des « *cérémonies d'admission* » qui ont une fonction de « *programmation* » (Goffman, 1968, p.56) des nouveaux arrivés. Désormais, l'individu devra suivre les mécanismes et procédures institutionnels, et non plus agir en tant que sujet indépendant et responsable. Selon Goffman, ces cérémonies défigurent l'individu, qui se voit désormais dépourvu de ses rôles sociaux antérieurs, et qui vit une véritable dégradation de l'image de soi. Je reviendrai plus tard sur la question en quoi l'accueil institutionnel des exilés en Suisse est comparable aux institutions totales décrites par Goffman.

Ainsi sont « produits » – au premier sens du terme – les requérants d'asile et soumis à un *rythme de vie imposé* par l'administration :

« Ils n'auront pas aimé qu'on raconte ça, je crois. Déjà je crois à sept heures, ou bien c'est à six heures, ils nous réveillent déjà. On sonne, la porte, « il est l'heure ! » »

Ah oui !

Bien sûr. « Réveil ! » (claque les mains)

Et c'est qui, qui tape ?

C'est le système, la sécurité. Mais c'est comme ça ! On doit réveiller tout le monde. Donc ils viennent, ils tapent, il est l'heure. Le soir, je crois que c'est à 22 heures. Vous pouvez rester en bas à regarder la télé, enfin, une chaîne, ce que vous voulez [...], et puis, ça reste là si vous voulez regarder. Mais quand on commence par manger, ils étaient là, le soir ils étaient venus éteindre la télé, pour que le gens mangent. Et le soir à 22 heures, vous pouvez regarder la télé quand vous finissez de manger à 19 heures, 19 heures 30 je crois, vous finissez de manger, on range tout, on les aide pour le ménage et tout [...], et quand on finit, à 22 heures tout le monde doit être au lit. Ils viennent, ils contrôlent, les portes sont fermées tout le monde est au lit. » (E1)

Cet accueil est marqué par la tutelle institutionnelle. Il est intéressant de constater que les interviewés, en parlant du côté institutionnel, des assistants sociaux et des autres agents impliqués dans la prise en charge des requérants d'asile, accentuent le *caractère anonyme de cette prise en charge* : les fonctionnaires et les assistants sociaux ont des traits flous et non spécifiés. « Ils » restent la plupart du temps des personnages à visage uniforme. Dans la citation susmentionnée par exemple, l'interviewée ne parle même plus des acteurs, mais personnalise en revanche le « système », la « sécurité » qui agit dès lors par sa propre force, les exécutants disparaissant complètement. D'autres interviewés font de même en utilisant constamment « on », « eux », « quelqu'un là », comme dans cet exemple : « Après 20 jours. Donc là on vient à Genève, là, on vous met dans un foyer, dans un foyer d'hébergement provisoire. » (E3)

La demande d'asile constitue aussi l'entrée dans « un autre monde » (E7) pour les demandeurs interviewés, puisque le rythme quotidien est soudainement prescrit par l'institution qui attribue depuis l'extérieur chaque individu à un canton, à une commune, et même à une chambre d'habitation. En fait, plusieurs personnes ont évoqué le fait que pour la première fois de leur vie, ils ont partagé la maison ou même la chambre ou les installations sanitaires avec des inconnus provenant d'horizons géographiquement et socialement très différents. Cela est vécu dans la plupart des cas comme étant difficile à assumer, et la vie en commun s'organise souvent difficilement. A l'arrivée notamment, la nouvelle forme d'habitation peut produire un *effet de choc* :

« J'étais dans la chambre... dans la chambre... la chambre contenait 16 personnes. Heureusement, quand moi j'étais là c'était pas rempli. Vous imaginez juste un peu, il y a des lits superposés, deux, deux, deux, deux, et ça fait 4, 4, 4, 4, (elle montre la position des lits par rapport à la chambre où nous nous trouvons). Moi j'étais en haut, je devais monter, et c'est haut, c'est haut complètement, et fffh...[inaudible] je supporte pas trop de monde. Avec tout ce que j'avais subi avant de venir, je supportais pas bien du tout, on voit des gens, c'est tout réuni, tout réuni...[...] Tout réuni ! Tout le monde réuni ! Tout ce qu'y a comme... si c'est bandits, tout, tout, toute sorte d'individus. » (E1)

Cette femme n'avait jamais vu des lits superposés avant, et le fait de devoir monter dans un lit « haut complètement » est déjà source d'étonnement pour elle. De plus, les dortoirs dans les centres d'enregistrement contiennent un grand nombre de personnes. Et elle confirme ne pas avoir supporté la présence permanente d'autres personnes, car avec tout ce qu'elle avait vécu auparavant, elle avait besoin de calme et de repos. Le mélange de gens très divers l'a également frappé à son arrivée. Plusieurs fois elle répète que tout le monde est réuni, « toute sorte d'individus ». Elle répètera ces mots encore plusieurs fois pendant les deux entretiens, « *tout réuni* », ils deviendront comme des formules. Elle a été vraiment surprise et choquée par la diversité des gens réunis sur un espace si restreint.

2. L'insupportable promiscuité

La promiscuité et le manque d'intimité sont des éléments récurrents traversant tous les récits. Pour les interviewés, il s'agit de s'habituer à partager la chambre, voire le placard, avec une ou deux autres personnes. Souvent, les responsables de foyer essaient de loger deux personnes du même pays dans la même chambre, mais cela n'est pas toujours possible, ni toujours le meilleur remède. Du moins, si dans le centre d'enregistrement jusqu'à 16 personnes occupent la même salle, dans les foyers souvent deux à trois personnes sont logées dans une chambre, à l'exception d'un centre provisoire de Genève, à savoir une vieille caserne militaire transformée en logement pour environ 80 hommes, où un dortoir compte également jusqu'à 15 lits (E7). Le changement de foyer est donc souvent associé à l'espoir de retrouver une certaine tranquillité et intimité.

« Mais là, maintenant, moi je me suis retrouvé en chambre avec quelqu'un qui n'est pas de la même nationalité que moi. On m'a pas demandé mon avis avant de m'imposer cette personne là. Pff et là maintenant je suis confronté à un problème [?] je suis des cours, d'informatique. [...] Bon pour cela, j'ai quand même besoin d'étudier de temps en temps, d'être souvent dans les bouquins, lire, tout ça. Mais là, je suis dans un nouveau foyer, ou je trouve la condition...pff...devrait changer que...ça devait être mieux, mais là, maintenant, il m'est difficile franchement, d'étudier. Puisque je suis dans une chambre avec quelqu'un, qui n'est pas de même nationalité que moi. Bon je le connaissais puisqu'on vient tous du même foyer. Je le connaissais, mais il est pas de la même nationalité que moi. Il fume, moi je fume pas. Donc j'ai ce problème là. Quand moi je rentre, toute la journée moi je suis les cours, j'ai...j'essaie de tourner ...[?] dans mes études, des trucs comme ça. Quand il rentre le soir, c'est vers 19 heures, 20 heures, bon. On regarde la télé, à 23 heures moi je dois me coucher. A 8 heures, je dois ressortir, aller aux cours, faire quelque chose... donc, quand il rentre le soir [...] à 23 heures il met une cassette, à regarder un film, hors moi je dois me lever très tôt. Peut-être à six heures, à sept heures, lire un peu, avant de sortir. Donc lui il se couche tard. Quand je me lève à six j'allume, ça le gêne. Je suis obligé d'éteindre encore, et comme ça j'arrive pas à lire. (sourir) [...] C'est même pas le fait qu'il soit Camerounais qui me gêne. Mais il y a le problème de la cigarette, là. Et puis il y a aussi ce problème d'horaire, là. Puisque lui, c'est pas quelqu'un qui étudie. Donc...et c'est quelqu'un qui a déjà des problèmes par rapport... à sa demande d'asile. Donc qui ne peut pas travailler, donc, c'est quelqu'un qui a ce problème aussi quoi...pff...donc c'est pourquoi j'essaie de ne pas lui faire des histoires aussi. [...]

Oui, mais c'est vraiment difficile, quoi. J'ai espéré par ce transfert me retrouver quand même mieux dans la tête. Etre plus relax, quoi. » (A3)

A son arrivée à Genève, cet homme a habité pendant six mois dans un ancien camp militaire, dans un dortoir à une quinzaine de lits. Lors du changement de foyer il avait un grand espoir de trouver un peu plus d'intimité et de calme. Dans cet extrait, plusieurs éléments sont à évoquer. Tout d'abord, il insiste sur le fait qu'il n'a pas été consulté afin de choisir son nouveau compagnon de chambre. Cela constitue un autre aspect de la prise en charge institutionnelle qui *réduit les possibilités d'action et de décision* des requérants d'asile. Ensuite, il raconte pourquoi le transfert dans ce nouveau foyer ne correspond pas à ses attentes : il partage la chambre avec une personne d'une autre nationalité. Il reste pourtant ambigu sur ce sujet, car d'un côté il le répète plusieurs fois, mais de l'autre côté il affirme plus bas que ce n'est, en fait, pas le problème principal. Mais avant tout, il s'agit d'une personne qui a un autre rythme de vie et d'autres intérêts. Et cela ne peut créer les conditions nécessaires à l'avancement de ses études. Il ne trouve pas le calme, dans le foyer, pour étudier. Et il ne trouve pas non plus les conditions pour devenir « plus relax », pour pouvoir reprendre ses forces et se reposer. Tous les interviewés ont raconté des problèmes similaires quant au manque d'intimité et à la promiscuité.

3. La contamination par les autres

A cela s'ajoute pour tous l'état déplorable des installations et la *saleté des lieux communs*. Ces conditions aboutissent chez certains à ce que Goffman a appelé le sentiment de « contamination ». Il entend par là un sentiment se développant chez les « reclus » d'une institution totale, d'être contaminé par les autres « reclus » du fait de la promiscuité qui règne souvent dans ces établissements, mais également par le traitement automatique, public et collectif réservé aux individus. Le contact permanent des autres et le traitement collectif dépersonnalisent les individus, qui développent ensuite cette peur d'être contaminés par ce contact direct et continu avec les autres.

Ainsi, une femme dit avoir peur de toucher à la drogue qui pourrait être cachée par sa voisine de lit, quelque part dans la chambre. Comme elle n'a jamais vu de la drogue, elle ne pourrait même pas la reconnaître. Un autre homme évite tant qu'il peut de fréquenter ses compatriotes « vendeurs » par peur d'être « *mêlé dans leurs affaires* ». Deux personnes ont parlé de leur maladie qui s'est aggravée au cours de leur séjour dans le foyer. Voici par exemple comment cet homme s'exprime :

« Et puis les toilettes, le lavabo et la cuisine, c'est ensemble, c'est commun. Et puis on est toujours en train de maladie. Parce que il y a des gens, qui fument... qui est drogués. Il y a des gens qui fument, qui boivent quelque chose, et puis jettent dans les toilettes, dans les salles de bain, qui même, excusez moi, mais même qui pissent... sur notre chemin. » (E4)

Il associe donc sa maladie en partie à la saleté des lieux et au comportement des gens. Cette citation exprime aussi le dégoût de ce comportement, et le dégoût des lieux habités par un grand nombre de personnes. Et, à titre d'épisode, un jeune Kurde a appris des chansons africaines par cœur, puisqu'il est logé dans une baraque préfabriquée qui laisse transpercer tous les bruits.

Un autre jeune homme dit ne jamais inviter des amis, par honte de leur montrer la situation dans laquelle il vit :

« ... mais ce qui est difficile, c'est, tu sais, ce qui m'a toujours gêné et qui me gêne juste-là, c'est quoi. C'est le fait de ne pas avoir vraiment un cadre idéal où quelqu'un peut te rendre visite. Tu vois non ? Directement, il va se dire « mais comment il vit, ici, mais qu'est-ce qu'il est, quel statut il a ? ». Là par exemple, je peux emmener personne là où je vis là... » (E12)

Dans ces conditions, il devient difficile de se sentir *chez soi* dans les foyers d'hébergement. Le « chez soi » a par ailleurs été évoqué par plusieurs personnes. Il s'agit en fait d'une expression à laquelle tout le monde s'est heurté d'une manière ou d'une autre. Un interviewé par exemple rit et ironise l'expression, puisqu'il ne la considère pas du tout adaptée à sa situation de logement. Ou encore, une femme souffrant depuis longtemps des problèmes avec sa colocataire, dit ne pas en avoir parlé à son assistant, puisqu'elle ne considérerait pas le foyer comme « *chez moi* » (E11), et qu'elle estimait donc ne pas avoir le droit de se plaindre. L'éloignement du foyer et l'acquisition d'un appartement ou d'un studio privé représente ainsi, pour tous les interviewés, un des premiers objectifs à réaliser.

Une seule personne, à savoir un père de famille qui a pu quitter le foyer pour habiter dans un appartement privé après plusieurs années d'attente, a pu percevoir certains aspects positifs. En effet, cette même personne affirme que le déplacement dans un appartement privé pour toute la famille n'a pas seulement eu des effets positifs. Il explique que soudainement, la famille se trouve repliée sur elle-même, et il se sent encloué de silence et de solitude. Il est entouré de voisins qui ne sont guère intéressés à établir du contact. Contrairement à cette situation actuelle, la vie dans le foyer était agitée, remplie de bruits et de gens qui riaient et s'amusaient ensemble. Même s'il ne voudrait pas retourner dans le foyer, le grand *mélange de peuples et la vivacité* des lieux représentaient des aspects positifs pour lui.

On pourrait faire l'hypothèse qu'à travers la durée les individus peuvent s'habituer à des conditions de vie aussi particulières que d'habiter dans un foyer, et de se construire un mode de vie propre. Cela signifierait aussi que des personnes ayant vécu pendant plusieurs années dans de telles conditions, devront se « ré-habituer » en quelque sorte à un mode de vie constituant la « normalité » dans notre société.

4. L'insécurité en tout lieu

Le moment de la demande d'asile signifie également le début d'un (nouveau) parcours marqué par *l'insécurité*, prolongeant en quelque sorte l'insécurité qui a commencé déjà au pays d'origine ou pendant le voyage : il s'agit d'une insécurité qui peut prendre divers visages, à commencer par le destin futur qui attend les demandeurs, qui dépendra entièrement de la décision de l'ODR¹⁸ par rapport à leur demande. Ainsi, une personne qui a reçu une décision positive quelques semaines avant l'entretien, affirme ne jamais vraiment avoir eu peur d'une décision négative, parce qu'elle était sûre d'avoir des bonnes raisons de demander l'asile. Néanmoins, l'attente de cette décision restait pendant quatre ans de sa demande un élément auquel elle pensait sans cesse. Comme elle le dit, même si ce ne serait « *pas la fin du monde* », une décision négative pourrait interrompre des processus de construction d'une nouvelle vie comme les études qu'elle a entamées.

Une autre personne s'exprime ainsi :

« En Suisse, je t'ai dit en Suisse, on peut pas faire des projets à long terme. Quand tu es requérant d'asile en Suisse. Parce que tu bénéficies d'un séjour provisoire, d'une condition précaire, provisoire, c'est pas... tu sais pas, tu n'es pas sûr de pouvoir rester dans ce coin, d'être en Suisse, jusqu'à la semaine prochaine. Tu as le stress des autorités, tu vois. Tu peux pas, tu peux pas faire des trucs à long terme, projeter quelque chose à long terme quoi. Tu peux pas dire « bon ben, l'hiver prochain, on ira ici, ou l'été prochain on fera tant... ». Quand je dis « moi, l'été je ferai tant... », moi je parle pas, parce que rien prouve que je serai ici jusqu'en été. Tu vois. On peut me dire, par exemple « voilà ta demande d'asile est rejetée, tu as un mois pour quitter la Suisse ». Voilà, c'est la galère qui commence, la galère commence totalement, quoi. Je sais pas, j'arrive pas à imaginer, j'arrive pas à imaginer, je sais pas. Je te dis que je suis, je suis sans sans sans projet, je suis sans projet, je te cache pas.

Tu y réfléchis beaucoup, à tout ça ? Par exemple si la demande est rejetée, tel et tel, si elle est acceptée, tel et tel...

« Ouai, j'y réfléchis beaucoup, je me dis par exemple si demain ma demande elle est rejetée, où j'irais. Je sais pas, je sais pas. je sais pas. je sais pas. (silence) » (E6)

¹⁸ Office fédéral des réfugiés

L'incertitude concernant son avenir est visiblement un point fort pour cet interviewé : les multiples répétitions et le silence témoignent du sentiment d'être complètement livré aux circonstances, sans avoir la moindre influence sur le cours des choses. Pour lui, tout est comme s'il n'y avait rien d'autre à faire que d'attendre et d'assumer ce qui viendra. Il se trouve dans la situation juridique d'un « *séjour provisoire* ». Ce séjour provisoire, dont la prolongation dépend donc de la décision des autorités, est à l'origine des conditions de vie très précaires, et la menace d'une réponse négative et d'un renvoi de la Suisse le rend incapable de formuler des projets ou de se faire des idées précises concernant son avenir. Cet extrait montre également que pour cet interviewé, le rejet de sa demande d'asile est la seule issue imaginée de sa situation. Il n'est pas dans la mesure de s'imaginer une solution positive, et entrevoit déjà « *la galère* » qui commencera, une fois le verdict final prononcé. Il est terrifié tellement par cette idée de devoir quitter la Suisse, qu'il conclut ainsi sa réflexion :

« Mais voilà. Mais tout compte fait je me dis toujours que... y a quelqu'un qui fait toute chose. Qui décide de ce qui se réalise. C'est Dieu. [...]. Dieu veille sur tout. Mais c'est pas facile. » (E6)

Cette conclusion prend une allure de consolation devant une situation inacceptable. Il ne peut pas accepter ce destin, et en même temps il est tellement *démuni devant ce processus* d'asile que la seule sortie de l'impasse possible consiste à se dire qu'il y ait une force encore plus puissante qui règne sur toute chose, qui prend les décisions. Cette force supérieure, Dieu, a plus de légitimité pour lui que les autorités suisses.

L'impossible projection dans l'avenir est un aspect récurrent dans les entretiens, et j'y reviendrai dans le chapitre suivant. Car surtout dans les premières périodes de leur séjour provisoire, il semble être difficile de formuler des projets qui seraient plus que des rêveries d'une vie meilleure.

Un autre interviewé – qui a malheureusement refusé d'être enregistré – compare la situation de requérant d'asile avec quelqu'un qui se trouve devant une porte fermée, dans la pluie. Être requérant d'asile serait comme rester devant cette porte, dans la pluie, sans savoir si cette porte s'ouvrira un jour. Il dit que pour lui, cela est une des pires situations qu'il ait rencontrées dans sa vie.

Le manque d'information concernant les diverses procédures administratives représente une autre source de sentiment d'insécurité. Cela se manifeste particulièrement dans l'exemple de cette femme qui, après avoir passé plusieurs jours au centre d'enregistrement, se voit confrontée à la décision de « transfert » dans un canton suisse alémanique :

« Alors... oui... ça se passait comme ça, et ça j'ai trouvé quand même, j'étais vraiment, tu vois... tu vois, il y a... j'ai eu l'impression que c'était une opération en prison, et on m'a enlevé comme ça, tout d'un coup, sans rien expliquer, ça se passait justement comme ça. On était là, et... je sais pas, vers minuit de... c'est... c'était une nuit, mais je sais pas, quelques jours après quoi, de mon arrivée, et on a dit voilà, vous allez dans un autre canton, dans un autre endroit, dans un autre je sais pas quoi, et on devait prendre nos affaires etc., et on nous a mis dans des bus... » (E2)

Cette personne marque par plusieurs éléments l'effet qu'a eu ce transfert mal communiqué sur elle : elle utilise la métaphore de la prison, telle qu'elle revient, par ailleurs, dans les discours de plusieurs autres interviewés. Tout en plus, cette situation lui rappelait une « *opération* » de prison, ce qui renforce l'expression de l'impuissance dans laquelle elle s'est retrouvée face à l'institution. Tout en plus elle semble ne pas se souvenir de tous les

détails, ce qui est signe de son détachement, de son état de choc au début de la demande d'asile. Plus tard dans l'entretien, elle confirme ce qui transparaît ici, à savoir qu'elle était, en ce moment, dans un état de faiblesse causé par son vécu avant de quitter son pays d'origine, mais également par ce traitement institutionnel qui réactivait le souvenir et le trauma de ces événements passés. Par ailleurs, elle désigne les exécutants de cette « opération » par le pronom impersonnel « on », accentuant ainsi le traitement sans visage et anonyme et le manque de relation humaine. Au moment de son transfert, elle ne connaît donc pas le lieu de sa destination, elle est « *mis dans des bus* » pour être déplacée vers un canton, ou un endroit, ou « *un autre je sais pas quoi* » indéfini.

5. L'insécurité, l'humiliation et la police

Une autre forme d'insécurité a été exprimée par une autre femme. Elle concerne le fait d'être logée dans un foyer qui subit des *descentes de la police* et qui héberge, par conséquent, aussi des délinquants selon elle :

« Et puis dans le foyer, par exemple jusqu'avant que vous n'arriviez, il y a deux policiers qui sont arrivés, qui ont arrêté....hm...c'est comme si vous êtes menacé n'importe où ! On a l'impression ! on a l'impression.

Mais menacé par la police, ou menacé par ces gens qui sont cherchés par eux ?

Tout le monde, par tout le monde. Par exemple ce type, il a fait quelque chose, c'est sûr. Il est venu menotté.

C'était un habitant du foyer.

Je crois parce qu'il l'ont amené quelque part, moi j'ai même pas cherché à savoir trop. Mais imaginez que peut-être je suis dans la même chambre que cette personne, je suis là et ça débarque parce qu'il a fait quelque chose contre la loi. Vous voyez un peu ce que ça donne ? C'est ça, c'est ça, mais c'est peut-être parce que moi je suis pas trop habituée. (silence) » (E1)

Dans ce premier entretien, cette femme exprime le *sentiment d'être menacée partout*. La présence possible de personnes qui « *font quelque chose contre la loi* » tout près d'elle ne lui permet pas de se sentir en sécurité. Elle a peur de l'idée qu'une telle personne pourrait même partager sa chambre. Mais elle pense que peut-être c'est une question d'habitude, et une fois qu'elle serait « habituée » à vivre avec de telles personnes, elle saurait mieux les supporter. Lors de notre deuxième rencontre, elle parle d'un autre incident du même genre. Mais cette fois elle insiste plus sur la présence policière qui la perturbe :

« La dernière fois, c'est lui que la police a menotté. C'est vraiment...

C'est arrivé encore ?

Oui, tout dernièrement, mercredi passé ! J'étais au foyer puis ... [...] ça me rappelle des choses pas bien et puis...ça.... je deviens nerveuse en même temps. Quand tu as déjà eu affaire avec la police et que tu vois encore quelqu'un mettre des trucs comme ça, ça fait pas bien. Mais c'est pas grave. Ça fait pas bien...ça fait... Depuis là, je ne supporte...quand moi j'ai de ces problèmes je n'arrive plus à bien dormir, c'est ça mon problème. » (E11)

La présence policière lui *rappelle des « choses pas bien »* qui ont trait à son passé douloureux. Quand la police se rend dans le foyer afin de s'emparer d'un de ses habitants et de le menotter, elle se souvient de ses propres expériences avec la police. Ces expériences semblent être tellement traumatisantes que leur souvenir la pourchasse jusque dans le sommeil, duquel elle se réveille brusquement.

La *peur de la police* est également exprimée par certains hommes. Les interviewés africains sont particulièrement touchés par les contrôles policiers, comme le témoigneront les extraits qui suivent. Sur ce point, j'ai constaté une différence nette entre les Africains et les Kurdes. Ces derniers n'évoquent aucun problème particulier avec la police, tandis que les Africains – principalement les hommes – sont très touchés par ces contrôles et expliquent sans aucune invitation de ma part, les raisons de ce traitement par la couleur de leur peau. Voyons comment deux d'entre eux s'expriment :

« Et puis c'est encore aussi que il y a cette humiliation spéciale pour les requérants, pour ceux noirs. Tout le temps, on vous contrôle.

Vous êtes souvent contrôlé.

Oah, on peut pas compter le nombre de fois que j'ai été contrôlé. Ceux qui sont à la [nom du foyer], on est obligé de changer, de prendre une correspondance à l'aéroport quand on quitte la ville. On prend le bus 10, qui fait la ville, après, à l'aéroport, on est obligé de changer, prendre un autre bus pour aller foyer, quoi. Quand vous arrivez là, quand le bus que vous deviez prendre est pas encore là, vous êtes obligé d'attendre. Y a quelque part là où il y a des sièges, où vous vous asseyez, où vous attendez. Vous restez là un peu, la police arrive. On commande à vous contrôler. Parfois vous êtes contrôlé deux, trois fois dans la même journée. Tout ça, ça provoque un choc, quoi. » (E3)

Cet interviewé exprime dans cet extrait sa frustration causée par les contrôles policiers innombrables. Pour lui, ils signifient une « humiliation », une humiliation qui touche spécialement les noirs. Il dit que ce traitement provoque un choc en lui. Ce choc s'est par ailleurs exprimé dans tout son être qui faisait preuve d'une profonde tristesse et frustration. Il parlait très doucement et j'avais souvent de la peine à le comprendre. Il ne séjournait en Suisse que depuis huit mois, et la dénonciation de l'injustice de traitement constitue un fil rouge à travers son discours. Comme il raconte plus tard, l'attente permanente des contrôles policiers a eu un impact profond sur lui et la manière dont il a organisé sa vie quotidienne :

« Moi je fréquente que l'AGORA. Il y a peut-être des endroits, mais bon, moi je les connais pas. Je tourne pas beaucoup dans la ville. (silence) Parce que franchement, il y a cette crainte là, d'être embêté à tout moment aussi. D'être un requérant, un noir, c'est pas bien de fréquenter certains lieux. Il y a des lieux qu'on vous conseille de ne pas....c'est pas que c'est interdit, mais on vous conseille de ne pas fréquenter ces lieux là.

C'est qui, qui conseille ça ?

Bon. Dès que vous venez à Genève d'abord. Vous quittez le centre d'enregistrement, vous arrivez dans la ville, là. L'assistant ou quelqu'un là, vous dit ces choses là, quoi. Que ici, il faut éviter d'aller à la gare, il faut éviter d'aller à tel endroit, à tel jardin, tel lieu, parce que c'est les lieux fréquentés par...les gens supposés être des dealers, quoi. (soupir) Donc...franchement, moi je m'ennuie, je m'ennuie beaucoup. Parce que je sais vraiment pas quoi faire. Je sais pas où aller, il y a pas de boulot, et je peux pas me balader à l'aise, donc... » (E3)

Les contrôles policiers et les conseils des assistants sociaux de ne pas fréquenter certains endroits sensibles dans la ville *restreignent fortement la mobilité* de cet interviewé. Dans un état de « choc » – qui peut bien sûr être lié en partie au déplacement qu'il vient de subir – il se restreint à un territoire limité et bien délimité, à savoir à son foyer et à l'Aumônerie genevoise auprès des requérants d'asile (AGORA). Mais cette vie restreinte ne lui convient pas, et il s'ennuie du fait de ne pas trouver du travail, ni de pouvoir se « balader à l'aise ». En revanche, la situation aura bien changé pour lui lors de notre seconde rencontre, à laquelle je reviendrai au chapitre prochain. En dehors du fait qu'il aura trouvé du travail, il affirmera sortir plus et circuler plus librement.

Une autre personne m'a spontanément raconté ses expériences avec la police. Lui aussi – il est également Africain – se fait contrôler régulièrement dans la rue :

« J'attendais mon bus, et les flics sont arrivés, « Monsieur, bonsoir, on peut voir votre identité ». J'ai dit mais, ... voici trois jeunes qui sont là. Mais pourquoi c'est à moi de demander mes pièces. J'aimerais qu'on m'explique un peu, soit c'est un contrôle de... [?], ou bien je correspond à un signalement... Il y en a un qui me dit « Eh ben tu refuses de collaborer... », j'ai dit « j'ai jamais refusé de collaborer ! Mais parce que je suis black, faut venir m'importuner, et les trois jeunes qui sont là, pourquoi vous leur demandez pas leurs pièces à eux ! Ou moi c'est écrit sur mon front bon « voyou », ou quoi ! ». Tu vois, j'étais tellement énervé que j'étais prêt à tout. Je me suis vraiment senti bafoué de ma dignité, je te cache pas ! Et il y a un qui a dit, « ben, laisse le, laisse le, c'est bon, allons y, laissons le ». Et ils sont partis.

Sans te contrôler, finalement.

Sans me contrôler. Parce que, ce jour, j'étais prêt à... à mourir s'il le fallait. Parce que je suis fatigué ! »
(E6)

Cet interviewé vit également les contrôles comme une injustice profonde, et le fait de ne pouvoir – dans la plupart des cas – les empêcher, peut renforcer le *sentiment de ne plus rien maîtriser*. Etre dénué de toute possibilité d'action par rapport au pouvoir policier provoque un sentiment de détresse et de fatigue.

Les contrôles policiers signifient plus qu'une obligation « ordinaire » à la soumission aux autorités étatiques. Dans la mesure où ces contrôles s'exercent presque uniquement sur les requérants Africains et qu'ils se multiplient tout en devenant complètement arbitraire, ils font partie de *la criminalisation des requérants d'asile* noirs qui se répand de plus en plus. Ce traitement rappelle ce que l'on appelle souvent en France le « délit de faciès », et les exemples cités ci-haut montrent que les interviewés n'ont pas de mal à comprendre ce message : ils sont contrôlés pour la couleur de leur peau qui semble suffire à être soupçonné, et non pas pour avoir correspondu à un profil personnel précis. Dans ce sens les extraits d'interviews cités montrent clairement que les interviewés sont conscients de l'image négative qui leur rattachée à travers les institutions de prise en charge et les autorités plus en général.

6. L'inatteignable liberté politique

Pour certains interviewés, le changement de vie se situe également au niveau de leur engagement politique, qui avait occupé une place importante dans leur pays d'origine. Ainsi, un interviewé parle des restrictions de sa « liberté » (E7) en Suisse, qui concerne d'un côté le droit d'exercer sa profession de juriste, ou encore le droit de voyager. Mais un autre élément de restriction de sa liberté est *l'interdiction d'engagement politique* imposée aux requérants d'asile. Ne plus pouvoir s'exprimer sur la situation politique de son pays signifie la *perte d'une partie de soi* pour cet interviewé (E7).

Dans ce sens, les exilés politiques se trouvent dans une *situation paradoxale* dans leur statut de demandeur d'asile. Ils ont lutté, dans leur pays, pour le droit de la libre expression, dont ils ont été privés par le régime politique en place. Et arrivant dans le pays démocratique que représente la Suisse, ils perdent le droit de s'engager pour cette même cause qui leur est chère, et pour aller plus loin, ils n'ont même plus le droit de

défendre leurs droits en tant que requérants d'asile dans ce pays d'arrivée, de dénoncer les injustices à travers des actions estimées politiques, ou collectives.

Pour cet interviewé comme pour un autre, leur engagement en faveur de l'AGORA – qui est une organisation religieuse et non politique – peut leur fournir un certain *sentiment de continuité* dans leur engagement politique.

Ainsi, un interviewé qui n'a pas trouvé de travail jusqu'à présent, contribue à mettre sur pied et à animer la section « requérants » de l'AGORA, une section entièrement constituée de requérants d'asile bénévoles, afin de construire un réseau d'entraide par eux-mêmes :

« Voilà pourquoi ici on a dit, on s'est met à réfléchir, on a dit l'AGORA, c'est une maison, c'est une maison œcuménique qui aide les requérants, dans leurs conditions. Pourquoi est-ce que nous autres aussi, nous qui sommes des hommes, des... pourquoi on peut pas aussi donner un coup de main, pour mieux nous aider. Donc puisque ces derniers temps je travaillais pas, j'ai... je me suis proposé par ci par là pour des petits boulots pour l'instant, et pour l'instant on m'a... soit on me réponds pas, soit on m'apporte des refus, on dit désolé, je dis c'est pas grave, mais pour autant que je suis là, le temps que j'ai je met à profit de l'AGORA. Quand il y a une petite action à mener, je mets ma contribution, énergétique, tu vois. C'est ce que j'ai fait pour l'instant. » (E6)

Il s'occupe donc à aider cette association là où il peut. Et en plus, cet engagement lui permet de continuer – dans toutes ses limites – son militantisme « *d'antan* » (E6), par exemple quand il tiendra un discours lors d'un rassemblement de protestation contre le durcissement du droit d'asile. Cet engagement peut, au fond, être fondamental pour sa personne, car dans son passé, la « lutte » pour une cause constituait quasiment sa raison d'être :

« Mon [tempérament] d'antan était un tempérament qui était nécessaire à la lutte que je menais. Je menais une lutte où il n'y avait pas de merci [?], elle était directement engagée contre le pouvoir. Donc il fallait pas que je fasse des cadeaux à qui que ce soit. Donc, tu vois, ça veut dire, c'était une lutte où il fallait que je... adopte un certain comportement... Mais il y en est rien ici. La lutte est terminée ici. » (E6)

L'activisme en faveur des requérants d'asile lui permet donc d'investir une partie de son « tempérament ». Mais dans la citation ci-haut, il considère son arrivée en Suisse comme la fin de la lutte.

Les deux exemples cités ci haut montrent – en même temps de la situation paradoxale de l'interdiction d'engagement politique – comment ces deux personnes développent des stratégies pour détourner en partie l'interdiction d'engagement politique pour retrouver un certain sens de l'action collective. Ces citations montrent également (je propose d'ouvrir ici une parenthèse vers la *deuxième hypothèse*), une *lutte contre l'individualisation* des conditions de vie des requérants d'asile. Car tandis que tout est fait pour empêcher des stratégies collectives, certaines personnes trouvent des petites *niches d'action et d'activité en commun*, en l'occurrence à travers l'Aumônerie genevoises auprès des requérants d'asile (AGORA), une organisation religieuse.

7. Et les conséquences ? (Discussion)

Deux lectures peuvent être faites de ce qui précède, à partir de l'ouvrage « Surveiller et punir » de M. Foucault et « Asile » de E. Goffman. La notion d'« *Archipel carcéral* » de Foucault éclaire le caractère du traitement et de la surveillance et le contrôle renforcés auprès des requérants d'asile : « *Les frontières qui étaient déjà brouillées à l'âge classique entre l'enfermement, les châtiments judiciaires et les institutions de discipline, tendent à s'effacer pour constituer un grand continuum carcéral qui diffuse les techniques pénitentiaires jusqu'aux plus innocentes disciplines, transmettent les normes disciplinaires jusqu'au cœur du système pénal, et font peser sur le moindre illégalisme, sur la plus petite irrégularité, déviation, ou anomalie, la menace de la délinquance.* » (Foucault, 1975, p.348) Selon Foucault, un continuum carcéral s'est donc instauré au fil des siècles, qui a abouti à vouloir surveiller, mais aussi « normaliser » toutes les anomalies potentielles. Les requérants d'asile sont donc considérés en Suisse comme des « hors normes », des gens venant d'ailleurs avec un potentiel de déviance considérable, qui doit être étroitement contrôlé en instaurant des institutions – d'hébergement, d'enregistrement, de contrôles policiers –, et normalisé en établissant des règles de comportement (horaires de présence, de repas, de repos etc.). Mais si cet ouvrage de Foucault peut nous renseigner sur le niveau institutionnel, sur les raisons d'agir des autorités suisses à l'égard des exilés cherchant protection dans ce pays, il ne fournit pas plus d'explications quant au vécu subjectif ou les réactions des sujets à ce traitement.

Quant à Goffman, il ne parle pas dans son ouvrage d'un « continuum carcéral », mais de « *l'institution totale* », qui ne correspond pas tout à fait au traitement institutionnel des demandeurs d'asile, mais en partage néanmoins certaines caractéristiques. L'institution totale se caractérise pour Goffman par une institution qui s'occupe de la totalité des besoins et aspects de la vie des reclus. Il pense notamment à des hôpitaux psychiatriques, le service militaire, la prison, etc.. Le traitement des individus se fait de manière collective et bureaucratique, et vise à les dépersonnaliser par de multiples traitements dégradants. Je fais l'hypothèse que dans le cas des requérants d'asile, on peut parler d'une institution totalitaire lors de leur entrée dans le centre d'enregistrement. Car à ce moment, *une* institution s'occupe entièrement et 24h/24 des nouveaux arrivés, qui doivent se soumettre à des « cérémonies d'entrée » comme je l'ai montré au début du chapitre. Cette cérémonie incluant la fouille, la vaccination, mais aussi le dépôt des papiers d'identité et de tous les autres documents que les arrivants portent sur eux, dépossèdent en quelque sorte physiquement les sujets de tout ce qui les singularise : leurs biens personnels, et leur liberté de mouvement. Les heures de repas et de nuit sont strictement prescrites et les exilés se retrouvent tout d'un coup dans un milieu complètement nouveau, où tous leurs acquis préalables ne sont plus facilement actualisables. Goffman parle dans ce contexte d'une « *mort civile* », car l'individu se trouve dès lors réduit au rôle de reclus – dans notre cas de « requérant d'asile ».

Mais une fois que les requérants fraîchement produits sortent des centres d'enregistrement pour arriver dans leur canton d'attribution, nous ne pouvons plus parler dans leur cas d'une institution totale au sens strict. Car premièrement nous passons plutôt à un « continuum » de surveillance et de traitement, à travers une multitude d'institutions de surveillance : le foyer d'hébergement, la police, l'Office fédéral des réfugiés, la police des

étrangers, les assistants sociaux et d'autres constituent de multiples acteurs dans le traitement des exilés. Mais malgré la « décentralisation », plusieurs éléments analysés par Goffman restent d'actualité, notamment au niveau du vécu des « reclus », dont j'ai déjà parlé, par exemple la « contamination ». Le sentiment d'être « contaminé » est très visible chez interviewés qui, à cause de la promiscuité et du traitement bureaucratique et collectif se sentent trop exposés à l'intimité des autres.

Nous avons pu voir d'un peu plus près ce que sont les réactions à ce « choc culturel », à savoir un sentiment d'être dépossédé de sa force et de son individualité, l'impuissance par rapport à ce traitement institutionnel, l'impression d'être emprisonné, et de ne pas avoir un « chez soi ». Certains parmi les interviewés ont dit avoir déprimé dans une première phase de leur arrivée. Ils se sont repliés sur eux-mêmes et se sont méfiés de tous les autres habitants de foyer. Et certains ont développé une grande frustration à l'égard de leur situation et envers les autorités, car ils étaient sûrs que toutes ces difficultés et barrières étaient instaurées à dessein. Mais nous avons également vu, à l'exemple d'un homme qui vivait dans le foyer pendant plusieurs années, que certains peuvent « s'installer » et même se sentir entourés de vie et de joie.

Goffman parle également de « *l'installation* » comme l'une des stratégies possibles d'adaptation à la vie dans une institution totale. En revanche, il cite aussi la stratégie du « *repli sur soi* » qui est également repérable chez les nouveaux arrivants dans le cas des interviewés.

Un élément important pour certains interviewés va pourtant à l'encontre des deux auteurs cités ci-dessus. L'importance qui a été révélée notamment de l'insécurité et de l'incertitude quant à leur avenir, aux dangers dans leurs lieux d'habitation et par rapport au caractère arbitraire des contrôles policiers. C'est par rapport à cette imprévisibilité des comportements et des décisions institutionnelles que la situation des demandeurs d'asile est singulière comparée à d'autres groupes de surveillés ou de reclus : l'incertitude et l'insécurité sont omniprésentes et caractérisent en parti les réactions à leur vécu, comme nous le verrons encore plus tard.

En résumé, à la lumière de ce qui précède, quelques aspects de la première hypothèse peuvent être dégagés. La même hypothèse, à savoir l'idée que les conditions institutionnelles d'accueil reflètent, pour les requérants d'asile, l'image avant tout négative que la société d'arrivée porte sur eux, sera discuté encore plus en détail dans le chapitre suivant. Néanmoins, nous pouvons en tout cas affirmer à l'heure actuelle, que les conditions d'accueil et de vie offertes constituent souvent un choc pour les interviewés. Ils se sentent, dans la plupart des cas, impuissants devant des procédures et organisations administratives, et démunis de toutes les forces pour changer quelque chose dans leur destin actuel. Ils se sentent dépossédés des attributs et statuts sociaux antérieurs, et donc d'une partie d'eux-mêmes.

b) L'autre se concrétise : la société d'arrivée

Les discours des interviewés sur la Suisse ou les Suisses reflètent l'importance de l'accueil institutionnel. En effet, ils évoquent spontanément ce qu'ils pensent des autorités et des expériences qu'ils ont fait avec des fonctionnaires et assistants sociaux. En revanche, quand il s'agit de parler de la *population* autochtone, les expériences réelles et les contacts diminuent, et les appréhensions se basent avant tout sur l'image qui leur est transmise par les institutions, les médias, d'autres demandeurs d'asile ou des compatriotes. Cette partie prendra une référence plus claire par rapport à la *première hypothèse*. Il deviendra visible comment les interviewés prennent conscience de l'image qui leur est reflétée par la population suisse, et comment, à partir de ce vécu, ils construisent eux-mêmes une représentation de cette population et des autorités.

1. Les autorités suisses

A commencer par les *autorités* au sens large, elles sont reflétées la plupart du temps comme un système puissant qui détient le *pouvoir de décision sur leur présent et avenir*. Ce fait a été montré auparavant dans les citations sur l'insécurité par rapport à la demande d'asile, la police et l'accueil institutionnel. Mais en plus, les autorités détiennent le *pouvoir de décider de l'image* qui est reflétée aux demandeurs :

« C'est vrai que tout pourrait être différent, tu vois. Déjà par exemple, à mon avis, je critique quand même la politique à propos des immigrés tout ça, y a trop de choses à critiquer, même si en Suisse, ça marche quand même mieux qu'en France, je sais pas où, dans les autres pays. Il y a beaucoup de choses à critiquer. Par exemple pour moi, il y a les choses les plus essentielles, tu vois, qui... que les gens doivent avoir dans leur vie. Même s'ils sont... entre guillemets vaut rien pour telle et telle personne, tu vois. Parce que c'est ça, le sentiment qu'on te donne, tu vois. Tu vau pas grand chose. Peut-être pas rien, mais...tu es venu ici, pour profiter du paradis, quoi. C'est ça, le... la mentalité, tu vois. Mais ces gens ne profitent pas du paradis. » (E2)

Cette femme par exemple sent que les requérants d'asile sont vus et traités par les représentants de l'Etat comme des gens qui veulent « *profiter du paradis* ». Cette méfiance conduit certains à un comportement négatif envers les requérants, et leur donnent le sentiment de ne pas compter, de ne pas avoir une grande valeur. Elle décrira plus tard comment ils leur font sentir qu'ils n'ont pas le droit de profiter de ce paradis, notamment par exemple en refusant constamment toute communication.

Et voici la vision d'un autre interviewé :

« Le pire c'est quoi. C'est quand vous venez ici avec ces problèmes, vous racontez vos problèmes... c'est comme si on vous croit pas. Comme... Mais eux-mêmes ils savent quand même qu'il se passe ces choses là-bas. Parce que c'est la façon dont on est traité ici, c'est comme... franchement... on vous traite comme si vous n'êtes rien, quoi... ça fait mal. » (E3)

Comme l'interviewée précédente, cet homme affirme également être traité « *comme si vous n'êtes rien* ». Et ce traitement est d'autant plus difficilement à accepter pour lui qu'il est venu en Suisse avec des problèmes réels, cherchant la protection face à l'injustice dans son pays. Au fond, *les autorités ne le croient pas*. Il pense que les

autorités connaissent la situation de son pays, et malgré cela elles ne sont pas prêtes à le croire. Il raconte notamment comment un de ses compatriotes a été renvoyé dans son pays où il était immédiatement arrêté, et que le flou règne depuis lors sur son destin. Cela montre pour lui que les autorités ne croient pas les demandeurs même si elles sont au courant concernant la situation difficile au pays. Elles décident au premier sens du mot du *destin des requérants d'asile*. Il se sent donc traité comme étant de moindre valeur, ce qui s'exprime aussi dans l'ambiance politique qui domine en Suisse :

« Quand, chaque fois on entend, on se lève, on parle toujours des requérants, qu'on va les chasser tous chez eux, c'est les propos, bon, ça fait toujours mal d'entendre de tels propos. » (E3)

Cette ambiance, il la ressent comme ouvertement *hostile* à l'égard des requérants d'asile. Pour lui, c'est comme si on parlait « *toujours* » des requérants, et qu'on voudrait les chasser tous chez eux. Bien sûr que cela ne fait pas seulement mal, mais provoque une grande angoisse.

Un autre interviewé parle de *l'utilisation politique* du problème des requérants d'asile. Pour lui, certains partis politiques utilisent les requérants d'asile comme « *cheval de bataille* » pour accéder au pouvoir (E6). Dans son discours, il parle à plusieurs reprises de son « *image* », de l'image qu'il a de lui-même et de celle que notamment les autorités lui inculquent à travers leur politique :

« Mais quand je vois l'autorité, qui à chaque fois se sert de mon image, de mon statut, de ...[?] qu'on me réduit au... [?] parce que je suis requérant, parce qu'ils ont une visée politique, je pense que ce n'est pas... tu vois, c'est, c'est ce qu'on a appelé l'homme est le plus pire prédateur qui puisse exister.» (E6)

Les autorités politiques *se servent donc de l'image des requérants d'asile à des fins politiques*, afin d'accéder au pouvoir¹⁹, ce qui signifie une injustice insoutenable pour lui.

Plusieurs personnes ont ainsi tenu un *discours politique*, idéologique par rapport à la politique d'asile et les conditions de vie et le traitement qui leur est réservé. Ces mêmes personnes qualifient d'injustes leurs conditions, et leurs réactions vont de la colère à l'action, de la résignation au désespoir. En effet, une personne m'a fait savoir que plusieurs de ses amis avaient même envisagé de se venger des Suisses une fois qu'ils seraient rentrés dans leur pays d'origine (E3). Que ces menaces soient vraiment sérieuses ou des paroles de la désespérance, cela montre en tout cas l'effet lourd de conséquences de « l'accueil » réservé aux requérants d'asile. Le sentiment d'humiliation et les réactions y résultant témoignent effectivement par ailleurs de la *conscience qu'ont les interviewés de l'image dévalorisée* qui leur est renvoyée par les autorités suisses.

Or, d'autres personnes ne critiquent pas les autorités. Elles ne se trouvent pas dans des conditions plus acceptables, et n'en sont pas plus contents. Néanmoins, ils acceptent les règles et les lois et jugent leur application « normale ». On peut dire que ces personnes ont en quelque sorte *intériorisé leur statut dévalorisé*. Il

¹⁹ L'UDC (Union démocratique du centre), un parti bourgeois d'extrême droite qui vient récemment de gagner un deuxième siège au gouvernement, appuie son programme politique qui connaît un grand succès sur la peur et la haine des immigrés et surtout des demandeurs d'asile.

est intéressant de constater que même s'il n'y a pas de ligne de partage nette, les *Kurdes interviewés semblent avoir acceptés beaucoup plus ces conditions* que les Togolais et l'Ivoirien. Plusieurs hypothèses peuvent être faites pour savoir pourquoi cela est ainsi. D'abord, il est possible que les Kurdes, de par la longue histoire de leur immigration et leur asile en Suisse, sont à priori mieux informés et préparés à ce que les attend pendant la procédure d'asile. Au cours des années de migrations successives, ces « règles du jeu » ont ainsi pu être intériorisées au point où elles ne sont plus ressenties comme un traitement inégal ou une injustice. J'oserais même aller plus loin dans ce raisonnement et argumenter avec Bourdieu, que des communautés importantes de migrants ont développé un *habitus*²⁰, donc une disposition durable et incorporée, une manière de se voir et de se comporter qui est considérée comme « normale » ou « juste » dans le contexte de leur migration. Et cela avec la conséquence que l'injustice du traitement par la société d'arrivée n'est plus reconnue par eux, mais qu'elle semble comme naturelle, inscrite dans l'ordre des choses. Nous nous trouverions là devant un exemple de *violence symbolique*, portée et reproduite par les dominés mêmes. Car la violence symbolique est définie comme une

« ... violence douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes, qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou, plus précisément, de la méconnaissance, de la reconnaissance ou, à la limite, du sentiment. » (Bourdieu, 1998, p.7)

Elle se constitue de manière à s'inscrire silencieusement dans les systèmes de perception, dans des manières de penser, de parler ou d'agir. Dans la mesure où les exilés acceptent tout traitement spécifique qui leur est réservé et qu'ils considèrent comme « normal » d'être traité comme des êtres un peu « inférieurs » (E4), nous pouvons parler d'une incorporation de la domination, et faire l'hypothèse qu'ils adopteront des comportements correspondants, qui seraient par ailleurs intéressants à analyser dans une recherche ultérieure.

Une autre raison pour la différence de perception de l'injustice entre les Kurdes et les Africains interviewés, peut être que le *degré d'organisation communautaire* et le grand réseau de compatriotes permet mieux aux Kurdes de se reconstruire rapidement un réseau *relationnel*, et s'éloigner ainsi plus rapidement des contraintes les plus extrêmes liées aux lieux attribués aux demandeurs d'asile. Bolzman (1996) a souligné dans son étude de communautés exilées, l'importance des réseaux (informels) et associations de compatriotes pour l'adaptation des exilés à leur nouvelle vie. Car ces réseaux fonctionnent comme un lien entre la communauté d'origine et la société d'arrivée, garantissant « *la continuité entre l'histoire commune, réelle ou « mythique », et le présent* » (Bolzman, 1996, p.108). Ils fonctionnent aussi comme des lieux d'évaluation des comportements et des expériences dans la nouvelle société, et favorisent les contacts avec elle. Dans les entretiens, la présence d'un réseau relationnel de compatriotes était clairement une différence principale entre les Kurdes et les Africains : ces derniers ne disposent d'aucune association, ni d'un réseau de compatriotes établi pouvant figurer comme lieu

²⁰ Les *habitus* sont des dispositions durables, des « ...schèmes de perception, d'appréciation et d'action... » (Bourdieu, 1998, p.43), « ...qui sont le produit de l'incorporation des relations de pouvoir... » (idem, p.40)

« d'accueil » des nouveaux arrivés. La maison d'accueil de l'AGORA prend dans ce sens seul une fonction comparable, figurant comme lieu d'accueil et de premier lien à la nouvelle société.

L'accueil institutionnel et les autorités au sens large sont donc *décisifs pour l'image que les requérants d'asile construisent au sujet de la Suisse, et des suisses*. Parmi les personnes susmentionnées qui ressentent leur traitement comme injuste, plusieurs affirment avoir aujourd'hui une très mauvaise image de la Suisse. La vision négative et l'ambiance hostile peut même soutenir, chez certain, la perte du sens de leur présence dans ce pays. Ils affirment que s'ils pouvaient rentrer dans leur pays, ils le feraient plutôt hier que demain. Je reviendrai sur ce point dans le prochain chapitre, par rapport à la deuxième hypothèse qui pose la question de l'élaboration du sens.

2. Les assistants sociaux aux multiples visages

Les perceptions et les relations avec *les assistants sociaux* sont plutôt variées. Dans le discours d'un Togolais, ses assistantes sont décrites par leur absence avant tout, et si elles sont présentes, elles n'aident pas à améliorer ses conditions de vie. Elles ne sont, en fait, pas intéressées à construire une relation – dans le sens d'une implication humaine – avec ce requérant.

Une femme par contre décrit les assistants et responsables d'un foyer (qu'elle a laissé derrière elle rapidement) comme étant carrément hostiles à l'égard des requérants :

« ... déjà, tu vois, les comment dire... les il y avait trois responsables, il y avait une dame, un homme, et une autre personne qui s'occupait plutôt des choses pratiques. Et je comprends très bien que en fait, là il y a... ça peut être de nouveau quelque chose de personnel, c'est-à-dire ça dépend des personnes, comment tu peux être hostile, pas hostile, mais tu peux détester les étrangers, les Africains, les Albanais, les Turcs, les Kurdes, ou je sais pas, les Kosovars, tous, tous les étrangers, sans exception, ou tu peux être plus humain, tu vois. Bon. Je dis ça, parce que à mon avis, ces responsables, qui ont été mis en place par l'Etat, c'est très difficile de... d'avoir une attitude comment dire, neutre. Tu vois. Ils étaient pas neutres. Ils étaient ... ils aimaient pas du tout les étr... les euhh les immigrés, quoi. Et ça, ils le montraient. Tu vois. Par toute occasion. » (E2)

Pour cette interviewée, les responsables de foyer avaient une attitude ouvertement hostile à l'égard des requérants d'asile. Ils « détestaient » les étrangers, sans exception. Comme elle le dira plus tard, ils montraient leur hostilité d'abord par un refus de communiquer. Et en plus, ils accusaient ouvertement les demandeurs d'être venus en Suisse pour « profiter du paradis ». La jeune femme en question décrit comme difficilement supportable ce comportement qui manque de tout respect à l'égard de gens qui ne profitent en réalité pas du tout du paradis, et qui ont cependant des bonnes raisons pour quitter leur pays. Elle a refusé ce traitement en quittant cet endroit après un mois, même si cela n'est en principe pas admis. En « *forçant* » les choses, elle a réussi à s'installer dans un autre canton et à acquérir rapidement une indépendance à l'égard des institutions (j'y reviendrai au chapitre suivant).

Dans d'autres cas par contre, les relations avec les assistants sociaux et responsables de foyers sont décrites comme positives. Ces relations semblent essentiellement marquées par l'aide pratique apportée par les

assistants. Mais dans certains cas, les assistants sont même devenus des proches, et un homme raconte que lors de l'accouchement de sa femme, plusieurs personnes étaient venues assister à l'événement, comme leur assistant et l'infirmière du foyer.

Ces exemples témoignent d'une vision assez variée des assistants sociaux. Mais de nouveau, j'ai pu constater un certain lien entre l'image positive ou négative reçue par les assistants, et la représentation correspondante des interviewés par rapport à l'accueil et la population en Suisse.

3. D'une population au regard méfiant

Parlant de *la Suisse* en tant que pays, certains interviewés évoquent surtout le côté *infrastructure et l'organisation* comme frappants. L'organisation, même l'organisation du domaine de l'asile et la vitesse avec laquelle les dossiers circulent d'une instance à l'autre, ou encore l'organisation des institutions de la santé, déclenchent un grand étonnement chez certains. Voilà les paroles que trouve un interviewé parlant de « l'infrastructure » :

« ... c'est tout un autre monde. C'est pas la même chose qu'en Afrique, il y a toutes les infrastructures, tout, c'est différent. C'est tout à fait... c'est un grand changement. Mais tout ça ne compte pas pour moi. Puisque je profite pas de tout ça.(sourire). [...] Je vois tout ça mais j'ai... je vois ça, mais en moi ça ne va pas quoi. En moi ça ne va pas. Il y a eu le salon de l'automobile là la dernière fois. Je passe là chaque jour mais je me suis jamais arrêté pour aller voir. Parce que je me dis c'est pas mon problème. [...] ça me disait rien, parce que...pfff....c'est pour ceux là qui vont bien qui vont là-bas, quoi (sourire). »
(E3)

Pour cet homme, la Suisse est « *tout un autre monde* » se constituant par la plénitude des infrastructures qu'il n'a jamais encore vu en Afrique. Mais contrairement à ce que l'on pourrait penser, tout cela ne « *compte* » par pour lui. Le niveau de vie général en Suisse n'a effectivement pas d'intérêt pour lui, puisqu'il n'y participe pas, et qu'il est condamné aux derniers rangs des spectateurs. Et même s'il avait en principe l'occasion de prendre part dans certains événements ou divertissements, cela ne l'attire pas : ce sont « *ceux qui vont bien qui vont là-bas* », tandis qu' « *en moi ça ne va pas* ».

Les personnes qui se sont prononcées par rapport « *aux suisses* », ont évoqué entre autre leur tranquillité – un interviewé raconte avoir demandé un jour à ses amis déjà installés depuis longtemps en Suisse de l'amener dans un endroit vraiment bruyant, tellement il ne supportait plus le silence qui régnait dans toute la ville – le respect mutuel des gens, mais aussi le fait qu'ils soient *renfermés et solitaires* :

« Par rapport à ici, j'ai remarqué, il y a un peu de l'individualisme. C'est-à-dire, chacun reste chez soi. À part les places publiques, c'est à dire le bord du lac Léman là, soit le super-marché où vous vous rencontrez, à part ça bon, il peut, je crois, y avoir des relations entre amis autres, c'est-à-dire des visites d'autres amis. Mais quand même, quand tu ne connais personne ici, tu vas te sentir trop seul. C'est ça un problème fondamental. » (E1.2)

Les Suisses seraient donc individualistes et se rencontrent à la limite au super-marché, ou pour une promenade au bord du lac. Mais ce qui est important dans cette citation, est le fait que l'étranger qui arrive nouvellement dans ce pays, se sent « *trop seul* » parmi eux. Pour lui, il est pratiquement impossible d'entrer en relation avec ces autochtones. Ainsi, comme je l'ai déjà évoqué, les relations réelles avec des résidents sont très rares pour

les interviewés. Cela peut entre autre reposer dans le fait que les requérants d'asile se trouvent, la plupart du temps, *hors* de la société : ils habitent dans des foyers réservés pour eux, dépendent des secteurs institutionnels conçus pour eux, disposent généralement de très peu d'argent et ne sont souvent pas intégrés dans le monde du travail. Et pour les interviewés Kurdes s'ajoute le problème de la langue étrangère qui doit être apprise.

Néanmoins, un Togolais affirme entretenir des contacts privilégiés avec les Suisses, puisque leur mentalité correspond le mieux à son éducation et à son caractère :

« Il faut dire que déjà quand j'étais encore au Togo, je connaissais beaucoup d'européens que j'ai hébergés, et j'ai voyagé beaucoup. J'ai toujours eu beaucoup de contacts, donc pour moi il y a rien d'étranger ici. » (E7)

Cette personne en question était un homme d'affaires dans son pays, et effectuait des voyages réguliers en Europe. Plusieurs fois pendant l'entretien il dit qu'il se sent plus proche des européens que des Africains depuis qu'il est demandeur d'asile en Suisse. Il se distancie consciemment des Africains et recherche les relations avec des européens. Cet exemple montre ainsi la relativité de la notion de culture présentée dans l'introduction. Car pour cet homme, le fait d'être de la même nationalité ne veut pas dire qu'il se sente automatiquement plus proche de certaines personnes. Au contraire, du fait de son expérience de vie particulière, et les milieux sociaux dans lesquels il était inséré dans son pays d'origine, il se sent partager plus avec beaucoup d'européens qu'avec ses compatriotes.

J'ai par ailleurs constaté que les personnes interviewées qui parlaient plus concrètement de *relations avec des autochtones*, ont pu créer ces contacts souvent dans un cadre institutionnel, comme avec les assistants sociaux, des infirmières, docteurs, ou les bénévoles travaillant pour des organisations d'entraide pour demandeurs d'asile. Ces contacts semblent avoir une certaine importance car ils offrent un échange humain avec ce nouveau monde généralement vécu comme plutôt hostile.

« *Tout à l'heure tu as parlé des amitiés. Tu as dit que tu avais trouvé un peu plus d'amis.* Oui. J'ai trouvé des gens sympas. Il y a une sœur à l'AGORA, elle s'appelle [nom]. Elle m'a rendue visite une fois, j'étais très contente. » (E11)

Cette même femme parle également plusieurs fois de sa doctoresse, qui a beaucoup d'importance pour elle. C'est une personne en qui elle a confiance, qui est devenue pour elle une confidente prenant part également à ses problèmes quotidiens, et qui l'aide à la reconforter dans sa situation difficile.

Une autre personne par contre a senti tellement de *refus* de la part de la population suisse qu'elle préfère se replier sur elle-même et éviter tout contact :

« Franchement, moi j'ai jamais des contacts avec des Suisses. Pas que... pas par mépris ou bien, non non. Il y a déjà ce problème là. Qu'on est dans un pays qui me fait toujours penser que c'est des gens qui nous aiment pas. Donc, je reste toujours à ma place, j'évite toujours le contact. Moi j'ai pas de haine. J'ai rien contre eux. Mais, j'essaie de ne pas avoir des problèmes, c'est tout. En restant à ma place, quoi. Car le seul moyen d'éviter des problèmes, c'est... rester à sa place, quoi. Eviter d'aller vers les autres c'est tout, quoi. Sinon moi j'ai rien contre personne. » (E3)

L'homme qui parle ici est le même qui dénonce sans heurt les injustices à l'égard des requérants d'asile. Mais dans cet extrait, il devient visible que dénoncer ne va pas nécessairement de pair avec la force de vouloir

changer les choses. Ayant atterri dans un pays où la population lui montre qu'elle n'aime pas les requérants d'asile, il évite toujours les contacts, par peur d'« avoir des problèmes ». Il pense qu'il serait préférable de « rester à sa place », comme il le répète plusieurs fois. Rester à sa place de requérant d'asile qui lui a été attribuée, et se restreindre au milieu auquel il a été assigné. D'un côté, l'identité qui est attribuée aux requérants par la société d'arrivée le révolte, il ne l'accepte pas, il trouve que les requérants d'asile méritent mieux. De l'autre côté, cette assignation semble être tellement forte qu'il l'assume et « reste à sa place », et qu'il n'essaie pas de dépasser le milieu qui lui est assigné.

L'image négative qu'ont les autochtones des requérants d'asile est donc souvent spontanément reflétée par la plupart des interviewés. Presque tous « savent » que les suisses sont « contre » les requérants et que des préjugés de tous genres pèsent sur eux. La source de leur savoir n'est pas toujours claire, et tous les interviewés n'ont pas fait d'expériences négatives dans une rencontre concrète avec des autochtones.

Dans ce domaine il y a une différence claire entre les Kurdes et les Africains interviewés : ces derniers se sentent *victimes d'actes racistes non seulement en tant que « requérants d'asile », mais également en tant que « noirs »*. Ils racontent des épisodes d'agression plus ou moins explicite, tandis que les Kurdes en sont – s'ils ont fait de telles expériences – plutôt les témoins.

En voilà un jeune après avoir raconté qu'une fois, dans le bus, une personne s'est levée à côté de lui, même si elle n'a pas dû descendre dans les arrêts à venir. Le fait de penser que cette femme s'était levée à cause de lui, l'a choqué tellement que aujourd'hui encore, il dit ne plus s'asseoir dans le bus quand il n'y a pas un banc entièrement libre :

«... parce que, tu vois, le requérant, entre les requérants, les problèmes qu'ils vivent – c'est situé à deux niveaux : il y a les requérants de l'Europe de l'est, les requérants qui viennent... de l'occident, en fait. Et il y a les requérants qui viennent de l'Afrique noire. Le requérant qui vient de l'occident, par la couleur de sa peau, il passe inaperçu. Tu vois. A moins qu'il affiche ici sur son front qu'il est requérant, pour qu'on puisse lui donner un statut ou une place. Mais il passe inaperçu. Par contre, les requérants qui viennent de l'Afrique noire, d'abord il y a déjà le statut de requérant qui le défavorise, et il y a sa couleur, sa peau, donc il est victime de la part de certaines personnes qui encore sont racistes. Je dis pas que la Suisse est raciste. Je sais que la Suisse, il y a des bonnes personnes, qui ont des mentalités élevées. Mais encore, il faut pas l'occulter, il faut le reconnaître, il y a encore des personnes qui sont racistes. Tu vois. Je suis un homme ! Je suis un homme, je vis pas sous les arbres ! Tu vois. Donc à ce moment où on se lève à côté de moi, ben.... c'est... tu vois, ça fait... c'est frustrant. [...] Mais je me suis dit si je veux tenir compte de toutes ces réactions, les unes des autres, je me pourris la vie. Le plus important, j'ai décidé de mener ma vie selon moi même. Tu vois. De mener ma vie version [nom] sans tenir compte de qui que ce soit. » (E6)

Pour lui, il y a donc une différence manifeste entre ce que vivent les requérants d'asile « blancs » et les requérants d'asile « noirs » par rapport à la population de ce pays d'arrivée. Le requérant noir, il est perçu partout, tandis que le requérant blanc peut passer inaperçu dans la foule. Et il se sent attaqué si quelqu'un se lève à côté de lui, il se sent traité comme un primitif qui « vit sous les arbres ». La seule solution pour lui, c'est de ne pas tenir compte de ces réactions. Quand je lui demande de préciser ce qu'il entend par « mener sa vie selon sa version » qui serait en quelque sorte sa réaction face à de tels événements, il me parle avant tout de l'idée de « dire toujours ce que je pense », et ne pas se taire seulement pour arranger des gens qui pourraient être

déranger par ce qu'il dit. Il adopte donc un comportement contraire à la personne décrite ci-dessus, pour qui la seule réaction possible était de « rester à sa place », et de se faire petit, invisible. Il faut prendre note ici que cet interviewé s'engage dans une association pour requérants d'asile à Genève, et lors d'un rassemblement de protestation contre le durcissement du droit d'asile, c'est lui qui a figuré comme porte-parole des requérants. Pour lui, ne pas occulter la discrimination, mais la dénoncer représente une manière de lutter contre elle même si ça peut ne pas plaire aux autorités.

Un autre interviewé, invité à me décrire le « caractère » des Suisses, expose sa vision ainsi :

« Je trouve qu'ils ont même des caractères [...]... oui mais, pas parce que les gens d'ici ne sont pas des noirs, hein. Mais, par exemple je compare, par exemple ce que je fais souvent, c'est les Suisses et les Français. Je trouve qu'ils sont très différents des Français. [...]... c'est-à-dire quant aux relations avec les noirs, avec les Africains,.... Les Suisses sont [inhumains?]. Ils gardent plus de distance, nous voient mal. Bon, pas de façon générale, je sais qu'il y a des exceptions. Beaucoup d'entre eux n'osent vraiment pas aller au fond, voir vraiment ce qu'il en est quoi. Rien qu'à entendre les médias déjà, les journaux qui disent tous les jours « un requérant d'asile a fait cela », requérant d'asile toujours ! Les gens se disent « ceux-là sont des gens dont ils faut se méfier » quoi. Tu vois non ? Donc ici on caricature les requérants, les noirs, d'une façon dans les médias qui fait que les citoyens, les autochtones là, sont méfiants. » (E12)

L'image qui est présentée des requérants d'asile dans les journaux les « caricature », et impose donc une vision faussée et superficielle aux autochtones. Cette image, reçue aux deux sens du terme, rend les autochtones méfiants à l'égard des requérants d'asile et au lieu de vouloir mieux les connaître, ils se distancient et évitent complètement le contact. Mais dans ce comportement, les Suisses se distinguent fortement des Français, selon cet interviewé. Les Français seraient donc plus ouverts et stigmatisent moins les requérants d'asile. Cette chaîne de réflexion et d'argumentation est un bel exemple montrant l'influence directe qu'exerce l'image émise par les Suisses à l'égard des requérants d'asile sur la façon dont les requérants d'asile percevront la population suisse. C'est l'exemple le plus parlant montrant *la relation d'influence entre l'image reçue et la constitution d'une image en retour*, comme le postule la première hypothèse de départ. De plus, dans cette argumentation l'interviewé entre dans le domaine de la « représentation sociale », à savoir dans l'explication d'un processus social : pour lui, les médias ajoutent leur part en répandant une image non seulement négative, mais caricaturée des noirs et requérants d'asile. Les Suisses, imprégnés par cette image, adoptent un comportement distancié et n'osent pas mieux connaître cette population. Ils manifestent une méfiance telle qu'elle est tout clairement repérable pour les requérants, qui par la suite voient à leur tour cette société d'arrivée dans une lumière négative et évitent de faire un pas en leur direction.

Les divers exemples cités ci haut nous permettent de faire le lien avec la deuxième partie de la première hypothèse (1.2) qui sera discutée plus en détail dans le chapitre suivant : il s'agit d'analyser le rapport à soi et à son groupe d'appartenance à partir de l'assignation identitaire négative. Ainsi, cette assignation peut être à l'origine d'un ensemble de processus décrits entre autres par I.Taboada-Léonetti,

« où les individus doivent, de par leur statut social, constamment s'auto-évaluer car le jugement d'autrui (individuel ou collectif) engage leur existence. La prégnance de la situation est telle que les traits de

personnalité, les motivations individuelles passent en arrière-plan et ne font que moduler des stratégies induites socialement » (in Camilleri et al., 2002, p.215).

Cela veut dire que dans certaines positions sociales, et si le regard – négatif dans notre cas – d'une partie de la société est ressenti comme un poids, les sujets se retrouvent dans une situation où ils sont constamment amenés à porter leur propre regard sur soi et leur groupe d'appartenance. Le chapitre suivant montrera plusieurs exemples d'interviewés qui expriment des regards ambigus sur leur propre communauté d'origine vivant en Suisse ou sur les autres requérants d'asile.

c) Et « l'autre plus proche » ? : Les requérants d'asile et compatriotes

Par rapport aux constats susmentionnés de la conscience des interviewés d'une assignation identitaire négative, le présent chapitre fera le lien avec le mécanisme – que j'ai brièvement présenté dans l'introduction – décrit par S. Paugam (2000), à savoir celui de la constitution d'une « *identité négative* » (hypothèse 1.2). C'est dans la mesure où des individus ou des groupes prennent conscience de la dévalorisation de leur identité et des attitudes « négatives » des groupes extérieures à leur égard, que l'identité se négocie dans cette situation spécifique. Nous verrons ainsi comment cette identité négative se transmet au niveau des représentations et des relations qui s'instaurent avec d'autres membres des groupes « d'appartenance » et au niveau de leur propre position dans ces groupes.

1. La famille éloignée

Je commencerai cette analyse par les relations que les interviewés ont exprimées avec leurs familles. Bien sûr la famille ne constitue pas un groupe de personnes comme les « requérants » ou « compatriotes » au sens large. Malgré cela, j'estime qu'il est important de nous arrêter brièvement là-dessus, car la famille exprime également le rapport changeant au pays d'origine en exil.

Un élément important récurrent, ce sont les relations avec les proches restés au pays ou présents en Suisse. Ainsi, la migration et l'accueil spécifique des exilés changent aussi les relations familiales. Chaque interviewé connaît un autre contexte familial : certains ont dû quitter leur épouse et les enfants, restés au pays. Certains jeunes, non mariés ont quitté pour la première fois le foyer parental. D'autres encore sont venus en Suisse avec toute la famille, ou dans un cas, avec le mari. Et surtout ceux qui sont séparés de leurs proches ressentent une grande *difficulté à maintenir cette relation*. Je pense avant tout à l'exemple d'un Kurde qui a dû abandonner sa femme et ses deux enfants. Quand je lui demande de parler un peu plus de sa famille de comment leur relation se maintient, il refuse d'entrer dans les détails :

[...] En fait, je suis marié, et j'ai deux garçons. Et ils ont commencé de grandir, je le vois pas. Nos enfants, sont une partie de nous, je crois.

[...]

Donc ça fait un an et demi que tu as pas du tout vu ta famille ?

Oui. Je téléphone souvent, mais... comment je peux... ils m'ont envoyé déjà des images, des photos, c'est pas suffisant. (silence)
... oui, ça doit être dur...
(Silence)... on peut prendre quelque chose encore [à boire] ? [...] Oui, c'est très dur. Même on peut pas expliquer ces choses là. On peut pas expliquer. (silence)

La relation familiale se vit donc dans *la distance*, à travers les moyens du téléphone et des photos. Mais pour cet interviewé, cette distance est devenue presque insupportable, car il ne voit pas grandir ses enfants, dont un est malade en plus. Pour lui, il n'était pas question de venir en Suisse avec ses enfants, les circonstances ne le permettant pas. Et les requérants d'asile en Suisse n'ont pas le droit de « réunion familiale ». Quand j'insiste à plusieurs reprises pour qu'il raconte un peu plus comment il vit cette séparation, il me fait comprendre qu'il y a des choses qu'« on peut pas expliquer ». Il n'est pas prêt à ouvrir complètement cette partie de sa vie devant moi, parce qu'il est trop impliqué, et l'émotion est trop forte.

Un autre homme, séparé de son épouse restée au pays, vit très difficilement la distance et les conversations téléphoniques qui sont toujours un bain d'émotions et de larmes pour lui et sa femme. Et après une séparation de presque deux ans, cet homme commence à mettre, très silencieusement encore, en question la possibilité d'une continuation de la relation dans les circonstances données.

Mais le fait d'avoir sa famille ou son époux à son côté pendant le temps de la demande d'asile, ne signifie pas l'absence de problèmes. Un kurde père de famille décrit les difficultés que rencontraient ses enfants dans les premiers mois passés dans les foyers d'hébergement. Comme il dit, les enfants pleuraient tous les jours, regrettant avoir perdu « leur » vie, et ayant peur du climat parfois menaçant dans le foyer d'hébergement.

La famille proche constitue ainsi une *source de changement et de deuil importante*, des *relations sont remises en question* et la perte des proches est ressentie très fortement surtout dans les premières phases de leur exil, et cela pendant des années.

2. La « nécessité malgré tout » de l'autre requérant

Evoquant leurs visions des autres demandeurs d'asile, un élément frappant est la description de la *vie commune dans les foyers d'hébergement*. Cette co-habitation a été décrite par une grande partie des interviewés comme étant difficilement vivable pour plusieurs raisons, en partie déjà évoquées plus haut. Ainsi, la saleté et le bruit sont associés aux autres habitants du foyer. Une femme parle de gens qui sont sales, qui ne nettoient jamais quand ils préparent à manger, et elle attribue même la saleté à certaines « nationalités », sans pourtant les préciser davantage. Le bruit a déjà été évoqué dans l'exemple d'un Kurde qui a même appris des chansons africaines, et cette même personne affirme aussi être dérangée par les bruits de la toilette, sa chambre étant située juste à côté des lieux sanitaires. La *promiscuité*, la vie sur un petit espace avec des personnes de milieux

très divers provoque chez certains, comme je l'ai dit antérieurement, une peur d'être « contaminés » par les autres, de devenir malade, de toucher à la drogue sans s'en rendre compte, ou encore d'être mêlé à des histoires de trafic de drogue (c. f. chapitre « a) L'accueil dans l'altérité »).

La *violence* latente et ouverte qui habite parfois les foyers d'hébergement est également citée par plusieurs interviewés. Un homme raconte qu'un jour il s'est fait attaquer par un habitant du foyer en sortant de la douche. Il s'agissait d'un homme qui avait agressé déjà plusieurs autres personnes auparavant, et il semble que « *c'était quelqu'un qui n'allait pas bien* ». Malgré tout personne ne se chargeait de l'éloigner du foyer, ce qui est incompréhensible aux yeux de l'agressé.

Une interviewée me parle longuement des *conflits* avec sa cohabitante. Pendant très longtemps elle a gardé le silence sur ces problèmes à l'égard des responsables du foyer, jusqu'à ce jour :

« Quand elle passe, elle salit tout. Je lui fais tout le temps la remarque et elle a commencé, avant que j'aille chez l'assistant, elle a commencé par me dire « D'ailleurs je t'informe de te dire de ne plus m'adresser la parole. Si tu m'adresses la parole, on va se tuer ! » Et je lui ai demandé « mais tu es une assassine même ! Tu tues les gens aussi ? Je ne savais pas que tu tuais les gens aussi. Ok. On verra ». Et le lendemain... je n'ai pas pu dormir la nuit parce que, je ne sais pas. Mais bon après, tôt le matin, je suis allée voir l'assistant et on a pu discuter. Il l'a appelé pour lui dire. [...] Et il a dit ok, il essaie de discuter. Depuis, elle s'est un peu calmée quand même. Elle avait même dit sinon, « cette fille-là, je vais lui mettre une bonne cicatrice là, et elle va jamais oublier. ». Tu vois, vivre avec des gens comme ça, chaque jour, c'est un cauchemar. Mais ça va. Qu'est-ce que je peux faire pour le moment ? Rien ! » (E11)

Encore une fois, le sentiment d'impuissance devient visible dans cet énoncé. La situation insupportable, la cohabitation problématique qui l'empêche même de dormir la nuit, le « *cauchemar* », doit être accepté. Quand je lui demande pourquoi elle avait hésité si longtemps à parler avec l'assistant, elle répond :

« Le problème c'était que... c'est ce que j'expliquais, c'est qu'on se sent chez les autres, que c'est pas chez soi. On a pas le droit de déranger qui que ce soit. » (E11)

Certains interviewés insistent par ailleurs sur les problèmes liés au *partage des lieux avec des gens culturellement très différents*. J'insiste ici de nouveau sur l'acceptation du terme de culture dans ce travail. Effectivement, ces personnes parlent non seulement de la différence culturelle en termes de « nationalité » ou de « pays d'origine », mais de culture liée à l'expérience des personnes, expérience et milieu social.

Nous avons déjà vu plus haut l'exemple du jeune qui prépare des examens d'informatique et aime lire, et qui partage sa chambre avec quelqu'un qui n'étudie pas, mais qui fume contrairement à lui. Les différences d'intérêt et d'habitudes rendent la vie à deux difficile.

Du même, une femme a des conflits continus avec sa camarade de chambre, conflits qu'elle associe en partie au fait que cette dernière n'ait « pas fréquenté » (E1), qu'elle n'ait pas suivi une formation scolaire. Il est intéressant de constater que parmi les interviewés, *surtout les Africains insistaient sur cette différence d'éducation*. Deux éléments principaux peuvent expliquer cette différence : d'un côté, comme le tableau présenté dans la partie précédente de ce travail le montre, les Africains interviewés ont tous bénéficié d'une formation supérieure. Ils ont

fréquenté l'université, contrairement aux Kurdes interviewés, qui ont un profil socio-professionnel plus différencié. De l'autre côté, je fais l'hypothèse que pour les Africains, insister sur sa bonne éducation peut être une manière privilégiée de se distinguer et se différencier des autres, notamment dans un pays comme la Suisse où les préjugés contre les Africains sont répandus et concernent entre autre l'idée qu'ils aient un faible niveau de formation. Il peut ainsi devenir d'autant plus important de s'affirmer comme une personne bien éduquée, et de se différencier ainsi en même temps de la « masse » des requérants d'asile.

A travers l'affirmation de son éducation, nous sommes arrivés à un point essentiel qui caractérise les discours des interviewés par rapport aux autres requérants, à savoir la *différenciation*. Sans exception, les interviewés tenaient des discours de différenciation par rapport aux autres requérants. Pourtant, cette différenciation s'est située à divers niveaux selon la personne. Elle s'exprimait par ailleurs au niveau des paroles, et notamment de l'utilisation du « eux », du « on » et du « nous ». Il est par exemple intéressant de voir que souvent, quand il s'agit de décrire des caractéristiques des requérants d'asile ou la vie commune, les personnes interviewées ont avant tout affirmé leur différence. En revanche, au niveau des problèmes liés aux conditions l'existence, le discours change clairement pour devenir un discours de solidarité souvent exprimé par le « nous » ou le « on ».

En voici un autre exemple d'un discours de différenciation :

« Parce que les gens de ce milieu sont pas toujours des gens confiants. C'est pas un milieu trop... voilà. Si tu ne fais pas attention, tu vas vite plonger sans le savoir.

Comment par exemple ?

Parce qu'il y a tout qui est réuni. Les gens disent n'importe quoi et font, proposent n'importe quoi et ils t'obligent à faire certaines choses qui ne sont pas d'emblée la meilleure solution, des trucs comme ça. »
(E11)

Le « *tout réuni* » ou « *il y a tout au monde* » sont des expressions récurrentes chez cette femme. Elle parle de milieux différents du sien, et du fait qu'il faut faire attention à ne pas plonger dans un milieu qui pourrait entraîner des personnes trop confiantes dans « *des choses qui ne sont pas d'emblée la meilleure solution* ». Ce sont des gens qui selon elle essaient de profiter de la gentillesse des uns, afin d'emprunter de l'argent qu'ils ne rembourseront jamais, ou pour entrer dans leur chambre sans frapper à la porte, ou encore qui se font inviter à dîner sans repartir plus tard. Ou encore des personnes qui essaient de manipuler les autres afin de leur faire peur quant à leur demande d'asile par exemple. Autant qu'elle peut, *elle essaie d'éviter* tout contact avec des personnes qui ne lui semblent pas de confiance.

De l'autre côté, quand elle parle de ses amitiés qu'elle est en train de construire, elle parle des compatriotes requérants d'asile, avec qui elle s'amuse beaucoup maintenant qu'elle a commencé à leur faire confiance.

« Et puis quand je suis à « Genève Roule », je travaille avec des Togolais. Ils s'amusent tout le temps et ça me permet de rire, de m'amuser, de me plonger dans ma vie privée, quelque chose de ce genre. J'ai fait beaucoup de connaissances.

C'est important aussi...

Oui, c'est important. Sinon on se sent trop isolés et on perd le goût de la vie. C'est tout comme... on n'a pas d'importance aux yeux des autres, ça fait drôle de sentiment, surtout quand t'es habituée à vivre avec des gens, des amis qui t'appellent pour faire des choses. Et d'un seul coup..... tu te retrouves seule, avec des pressentiments [?]. Mais c'est bon, c'est bon, c'est bon. » (E11)

Cette citation montre de manière impressionnante *l'importance de l'appartenance*, de l'inscription dans un « *groupe de semblables* » (Kaës, 2001, p.31) pour chaque être humain, et particulièrement pour des migrants qui ont dû abandonner en quelque sorte leurs anciens groupes d'appartenance.

« ... le groupe (l'équipe, l'amicale), avant de constituer un médiateur entre la subjectivité et le code, un néo-environnement, est une protection contre l'angoisse fondamentale d'être sans assignation : s'assigner et être assigné à une place dans un groupe, c'est être pour soi et pour d'autres existant (sujet) dans le champ du désir. Et si, le plus souvent, c'est prendre place dans une ensemble de semblables, c'est parce qu'à cette condition peut fonctionner le champ de l'illusion, qui est celui de la coïncidence, qui est aussi celui de l'entre-deux. » (idem, p.31)

Pour comprendre complètement cet extrait, il est important de savoir que Kaës envisage la problématique de la migration sous l'angle de la crise et de l'espace transitionnel. Pour lui, un déplacement, qu'il soit vraiment géographique ou encore social, provoque une rupture à divers niveaux. L'ancien doit être abandonné et l'individu se retrouve tout d'un coup dans un nouvel environnement, loin de ses anciens repères culturels et sociaux. Cette rupture provoque une crise que le sujet doit, par la suite, apprendre à maîtriser. Pour ce faire, chaque individu se crée un « espace transitionnel »²¹, désigné dans cette citation comme le « champ de l'illusion », et « l'entre-deux ». Cet espace transitionnel, l'illusion, aide le sujet à surmonter la crise de la rupture en gardant, pendant un certain temps, l'impression de ne pas avoir tout perdu, de pouvoir garder certains aspects de la vie antérieure. Ainsi, l'inscription dans un groupe est une protection contre « *l'angoisse d'être sans assignation* » (Kaës, 2001, p.31) dans un environnement où tout reste à construire. Il ouvre ainsi un aspect de l'assignation que je n'ai pas abordé jusqu'à maintenant, « l'assignation » dans le contexte de l'identité « dévalorisée » étant un processus contraignant et renfermant pour les sujets. En revanche, Kaës nous apprend que *s'assigner et être assigné dans un groupe* signifie être pour soi et pour d'autres existant dans le « *champ du désir* » (idem, p.31).

C'est ainsi que s'exprime l'interviewée citée ci-haut, quand elle dit que sans faire des connaissances, « *c'est tout comme on n'a pas d'importance aux yeux des autres, ça fait drôle de sentiment* ». Et que l'on risque de perdre « *le goût de la vie* » si on reste trop isolé. C'est exactement ce qu'elle avait fait dans un premier temps. Elle dit s'être complètement retirée et n'avoir parlé avec personne, même si plusieurs personnes l'ont invitée à parler, ou à sortir avec elle. De cette *contradiction entre la volonté de différenciation et le besoin d'appartenance résulte une ambiguïté* que nous retrouverons également dans le discours des autres interviewés.

Un autre élément de distinction fort est par exemple la *délinquance*. Des Africains surtout ont insisté sur le fait d'éviter des milieux de trafiquants de drogue, de voleurs ou de gens qui sont « *dans le n'importe quoi* » (E12). Mais la distinction n'est pas la seule manière de définir sa relation avec les autres requérants d'asile ou compatriotes. Tout au contraire, cette appartenance prend plusieurs facettes. Le discours d'un jeune est particulièrement complexe à cet égard. Ainsi, en commençant par la stigmatisation dont les Africains sont victimes de la part des autochtones – ces derniers faisant l'amalgame entre « *dealers* » et « *Africains* » – il se

²¹ « L'analyse transitionnelle est une méthode d'investigation, de traitement et d'élaboration des effets psychiques des expériences de rupture et de discontinuité dans l'appareil psychique individuel et groupal. Elle crée le rétablissement de nouvelles continuités et la réorganisation de l'espace intra-psychique dans ses corrélations intersubjectives, à travers la formation d'aires transitionnelles génératrices d'illusion, de symbolisation et de créativité. Ces aires transitionnelles n'ont d'efficacité que si elles conservent un caractère transitoire et évoluent vers un changement... » (Kaës, 2001, p.7)

déclare dans un premier temps solidaire de ceux qui n'ont pas pu résister à la tentation désespérée du trafic de drogue :

« ... pourquoi le requérant, c'est les requérants qui vendent de la drogue. Parce que, la vie est dure ! Je les défends pas, mais j'essaie de les comprendre. La vie est dure. Ils n'ont pas le droit de travailler. Quand ils rentrent, ils ont un refus [par rapport à la demande d'asile]. C'est à dire une non entrée en matière, leur demande d'asile... ils n'ont plus le droit de travailler. Tous les employeurs ne veulent pas les embaucher. Mais, la vie est dure. Faut que tu trouves un moyen, de s'en sortir. Et il est beaucoup influençable parce que, sa situation fait qu'il vit dans une telle précarité, tu vois, inimaginable. Mais il est beaucoup influençable. Donc quand il se fait pêcher par les milieux mafieux... » (E6)

Selon lui, si des demandeurs d'asile plongent dans les milieux de la drogue, cela vient des *conditions de vie difficiles et du manque de perspectives d'avenir*. Ayant souvent reçu une décision négative, ils n'ont plus d'autorisation de travail. En même temps, le montant de leur assistance est si bas qu'ils arrivent à peine à survivre. Tout en plus, la décision négative signifie la fin de leurs illusions, mais aussi de l'espoir de pouvoir construire une vie à long terme dans le pays d'arrivée. Dans une telle situation, « *le requérant* » est ainsi très *influençable* et peut plus facilement être abordé par des « *milieux mafieux* ». Sur ce fond de compréhension des problèmes quotidiens – qu'il partage par ailleurs en partie avec eux – parlant de ses compatriotes, le ton devient plus dur. Il avoue ne pas chercher de contact avec eux, car il les considère comme renfermés, et il n'approuve pas leur comportement :

« Les autres [compatriotes], j'ai pas trop de contact avec eux, parce que... il y a pas cette solidarité là, tu vois. Et puis... les gens sont renfermés, sont renfermés. Quand tu approches quelqu'un, tu as l'impression que... tu vois, il a l'impression que tu viens vers lui, lui solliciter une certaine aide, tu vois. Donc du coup ils se renferment. Mais moi, moi je leur en veux pas, je me dis que c'est une question d'étroitesse d'esprit. C'est comme si tu faisais des histoires à quelqu'un qui est ivre. Quelqu'un qui est ivre, il faut pas faire d'histoires avec lui. Un fou, il faut pas d'histoires avec lui. Donc moi c'est comme ça que je le vois. Tu vois, je méprise leur comportement, c'est pourquoi je les évite. Je les évite le maximum. Et aussi entre nous, entre nous blacks, c'est vrai que on estime qu'on est toujours victimes de l'injustice, mais quelque part c'est de notre responsabilité, dans cette appréciation que les gens ont de nous. Parce qu'on est pas aussi propres qu'eux, tu vois. Donc quand je vais dans un lieu, je constate qu'il y a deux, trois blacks, je quitte ce coin. Tu vois. Si c'est en Afrique, pas de problème. Mais ici, quand je vois un tel milieu, je quitte. Parce que j'aimerais pas être assimilé à des dealers, parce que tu vois, c'est comme ça, quoi. Sinon je m'entends mieux avec des étrangers ici qu'avec mes compatriotes. » (E6)

Dans cet extrait, l'interviewé passe de la compréhension à la critique : *la relation avec ses compatriotes est loin d'être aisée en raison d'une appartenance nationale commune*. Au contraire, il ressent une certaine difficulté à les approcher, parce qu'il ne retrouve « *pas cette solidarité là* », mais au contraire une *méfiance réciproque* répandue. Même si soi-disant « *je leur en veux pas* », il « *méprise leur comportement* », et il les évite tant qu'il peut.

Cette citation est révélatrice de l'ambiguïté qui peut se développer chez les sujets à l'égard de leur groupe d'appartenance si ce groupe se voit assigné une identité dévalorisée. Car en même temps qu'il comprend les difficultés de ses compatriotes – puisqu'il est exposé aux mêmes problèmes – il essaie de s'éloigner de ce milieu pour ne pas être « *assimilé* » à leur comportement. Il veut ainsi écarter toute possibilité d'être confondu avec eux. Tout au plus, il a déjà *intériorisé l'assignation négative* et croit qu'au fond, ce groupe des « blacks » (et il dit « nous » en s'incluant ainsi lui-même) n'est « *pas aussi propre* » que les autres. Et qu'au fond ils sont responsables eux-mêmes des assignations négatives.

Ce mécanisme a particulièrement été étudié par Taboada-Léonetti, qui décrit différentes « *stratégies identitaires* » des individus et groupes minoritaires. Dans l'exemple de cet interviewé, nous trouvons différentes « stratégies » réunies : quand l'interviewé explique les raisons pour lesquelles certains de ses compatriotes sont tentés par la délinquance, à savoir que les rapports sociaux en place les poussent quasiment – et pour le plaisir et l'avantage politique de certains partis – à devenir délinquant, il se rapproche de ce que Taboada-Léonetti désigne comme « *l'instrumentalisation de l'identité assignée* » (in Camilleri, Kaszterstein et al., 1990, p.69). Selon elle, ce « *mode d'acceptation de l'identité assignée* » (idem) nécessite une analyse des rapports sociaux en place. Cette capacité d'analyse peut ensuite servir à formuler des revendications au niveau collectif, ce que l'interviewé ne fait pas dans l'entretien. Mais vu qu'il est porte-parole des demandeurs d'asile dans un rassemblement de protestation portant sur le durcissement de la loi d'asile et donc sur leurs conditions de vie, ces arguments peuvent être utilisés pour porter certaines revendications. Quand il vient à dire qu'il évite ce milieu des requérants d'asile auquel il appartient, et qu'il s'entend mieux avec des membres d'autres groupes (les « *étrangers* »), il adopte un comportement que Taboada-Léonetti appelle « *l'assimilation au majoritaire* » (idem, p.73), à savoir la *désolidarisation* avec son groupe d'appartenance. Et finalement, il se déclare d'accord avec les préjugés car au fond, il partage l'opinion que son groupe d'appartenance est vraiment différent des autres. Il suit ainsi la « stratégie » « *d'intériorisation* » (idem, p.64) décrite par la même auteure. Elle entend par intériorisation l'acceptation d'attributs dévalorisants à son groupe d'appartenance, et le développement d'une attitude consistant à légitimer le statut d'infériorité attribué. J'utilise ici le vocabulaire utilisé par l'auteure en même temps que cet exemple montre clairement qu'il ne peut pas vraiment s'agir ici de « stratégie », puisque le sujet essaie d'une manière ou d'une autre de se justifier par rapport à l'identité négative qui lui est assignée par l'extérieur. Il conviendrait mieux de parler ici de « réactions », ou de « réponses ».

3. Une solidarité à travers la distance ?

Une autre interviewée exprime son rapport spécifique au groupe des requérants d'asile. Cette personne a reçu une décision positive par rapport à sa demande d'asile quelques semaines avant notre rencontre, et elle ne fait donc aujourd'hui plus partie de cette catégorie juridique. Ainsi, elle met une distinction claire entre elle et les autres requérants d'asile même en se projetant dans le passé. Notamment, en parlant des requérants d'asile, elle parle d' « eux », « *des requérants* » ou de « *ces gens* ». Et elle les décrit en de termes « passifs », comme des personnes sur qui s'exerce une action qu'elles ne sont pas capables d'influencer. En revanche, elle se décrit elle-même en des termes « actifs » et comme ayant été active, n'acceptant pas le sort qui lui était imposé par les institutions :

« ...pour la plupart, en fait, 90% des gens qui arrivent ici, tu vois, vivent quand même, pendant des années, continuellement ce genre de choses...

La pression des autorités, tout ça ?

Oui. Mais bon, je pense que j'avais de la chance. Oui. C'est peut-être que j'ai un petit peu... on a un petit peu forcé, pour faire certaines choses,[...], ici. Et j'ai bien fait, je crois. On a bien fait. Mais le

problème c'est que en fait, la plupart des gens ne peuvent pas faire ça. Parce qu'il savent même pas, tu vois, pour aller faire un simple changement de... n'importe quoi, tu vois [...]
Les gens qui vivaient là-bas [dans un foyer isolé dans les montagnes], mais c'est terrible, hein, c'est vraiment terrible. Je n'arrive pas à expliquer, tu vois. Ils étaient dans un état vraiment terrible, tu vois, c'était terrible. Et quand tu vois ces gens qui sont tellement désespérés, tellement mépris, si tu veux... déjà tout le monde avait des sentiments d'infériorité, ça tu le vois à travers toute sorte de... de comportements, quoi. On est agi comme des... tu vois, on est prêt à accepter tout, c'est ça le problème ! Personne ne conteste rien du tout, tu vois. Et ça me touchait vraiment ! » (E2)

Cette personne se déclare, à travers tout son discours, *entièrement solidaire* avec les requérants d'asile. Mais elle met, dans son expression, une distinction entre elle et les autres. Son destin en tant que requérante, ou plutôt son parcours dont elle s'est efforcée être le sujet et l'auteur même, n'est pour elle pas comparable à ce que les autres, les « 90 % » parmi les requérants d'asile subissent. Nous verrons plus tard en détail les raisons de cette vision d'elle-même par rapport aux autres requérants d'asile (c.f. chapitre « Meltem : décider enfin de sa vie »).

4. L'autre est aussi compatriote

Un autre exemple d'un Togolais peut être cité. Il voit son arrivée en Suisse comme étant un « *divorce avec l'Afrique* » (E7). Il ressent une grande méfiance envers les Africains et essaie de construire des relations privilégiées avec des européens, et cela avant tout à travers les milieux paroissiaux desquelles il se sent le plus proche. Il dit également qu'au Togo, il n'y avait aucun problème pour lui d'entrer en relation avec les autres Togolais, mais qu'ici, en Suisse, cela a complètement changé. Cet exemple montre aussi comment la relation avec le milieu des compatriotes, et les rapports avec le pays d'origine, changent en exil, contrairement à l'idée reçue que les réseaux de compatriotes dans les pays d'immigration correspondent à une transposition exacte des rapports qui existaient au pays d'origine.

Une jeune femme m'a également parlé des rapports ambigus avec sa *communauté d'origine*, s'agissant cette fois de la communauté établie et non pas des requérants d'asile. Pendant tout l'entretien, elle n'a jamais dit souffrir du regard de la société d'accueil sur les requérants d'asile. Pourtant, elle ressent d'autant plus le poids de la stigmatisation de la part de sa communauté en Suisse :

« ...on sent qu'on est mal vue, surtout quand on est femme. On sent qu'on est mal vue. C'est à dire tu es seule, tu n'as personne, tu n'as pas de famille. Et à part ça, quand on est seule, on est mal vue par ta communauté. Parce que, comme tu es seule, donc je me permets de sortir, d'aller là où je veux, quand je veux, par exemple parfois, après les cours, on sort tous ensemble pour aller prendre un café à la « Placette » [centre commercial], mais quand je prends ce café là, je sais ce que je vais entendre dans une semaine. Il y aura tout de suite des rumeurs, et j'entends toujours, ils disent « tu vois, c'est une requérante d'asile, elle a pas de famille, il y a personne qui s'occupe d'elle, et elle se permet de faire ce qu'elle veut, elle s'amuse avec des garçons ». (E5)

Cet exemple montre que le regard de la communauté peut peser lourd, et selon l'interviewée, surtout sur les femmes. Tout son discours est traversé du sentiment d'injustice à l'égard des compatriotes qui souvent voient mal les requérants d'asile, et qui disent qu'il ne faut pas leur donner de soutien financier. Elle les appelle « *ceux*

qui ont oublié leur passé » (E5), car eux aussi sont arrivés en Suisse comme requérants d'asile, à une autre époque.

L'exemple de cette jeune femme ouvre la discussion sur un autre aspect important des situations d'exil, à savoir le changement et les renégociations des rôles sociaux attribués respectivement aux femmes et aux hommes. Notamment Camino et al. (1994) ont fait les études de communautés exilées aux Etats-Unis sous l'aspect des relations de genres. Selon ces auteures, *les adaptations sont le plus remarquables dans les domaines en interférence et interaction avec la société d'accueil*, et ces situations peuvent être à la source de tensions à l'intérieur des familles, ou, comme dans notre cas, dans les relations avec d'autres membres de la communauté d'origine. Ainsi, la jeune femme en question dit parfois prendre un café avec ses camarades de classe à la sortie des cours de langue. Mais cette ouverture envers des « extracommunautaires » est mal vue par certaines personnes, et la communauté exerce ainsi une certaine pression sur elle et essaie d'influencer la construction de ses nouvelles libertés.

Camino (et al.) révèlent également dans leurs études le fait que les femmes qui revendiquent plus de libertés dans le pays d'arrivée, peuvent parfois être accusées par leur communauté d'oublier leur « identité ethnique », et donc de trahir en quelque sorte leur culture d'origine. L'interviewée en présence ne parle pourtant pas de telles accusations pendant l'entretien.

5. De l'ambiguïté des appartenances

L'ambiguïté des interviewés dans l'expression de leur appartenance au groupe des requérants d'asile et des compatriotes devient manifeste dans les pages qui précèdent (hypothèse 1.2). Cette ambiguïté constituait toujours l'élément de la volonté de différenciation, et c'est dans ce contexte que je voudrais revenir sur l'idée de « l'identité négative » telle que l'a analysée S. Paugam (2000) dans ses recherches sur la nouvelle pauvreté en France, et plus précisément dans une cité dont les habitants connaissaient sa mauvaise réputation :

« Dans la mesure où les habitants, dans l'ensemble, ont le sentiment d'avoir hérité d'un statut dévalorisé, on peut parler d'identité négative. Ils forment un groupe perpétuellement et structurellement divisé contre lui-même. » (idem, p.206)

Selon cet auteur, la prise de conscience de la dévalorisation d'un groupe brise tout sentiment de cohésion possible, et cela encore plus que le groupe est en soi hétérogène – ce qui est clairement le cas des demandeurs d'asile – et qu'il dispose de très peu de moyens d'action. Un effet de la dévalorisation de l'identité partagée est ainsi une volonté de différenciation individuelle prononcée :

« Cet effort de différenciation individuelle, qui peut s'expliquer par le caractère intolérable de l'identité négative, s'oppose à la cohésion du groupe et donne l'impression d'une vie collective éclatée ou d'un monde défait. » (idem, p.207)

Mais tout en se protégeant ainsi individuellement, le groupe stigmatisé ne peut pas construire une cohésion, le lien social éclate – s'il a jamais existé – et le groupe ne peut figurer comme soutien aux souffrances et problèmes

des semblables. Chacun essaie de se débrouiller seul, et tente de sortir le plus possible des lieux partagés par le groupe à travers des signes distinctifs ou « *de prestige* » (idem, p.206).

Dans ce sens, les citations analysées dans ce chapitre montrent le poids de l'assignation identitaire comme une *assignation négative*. En outre, nous avons pu constater que l'identité négative en résultant pèse sur nombre parmi eux d'un côté en tant que « requérants » et de l'autre côté en tant qu'appartenant à une certaine nationalité, ou en fonction de leur couleur. On peut ainsi dire que les requérants sont en quelque sorte « doublement stigmatisés », et que leur travail identitaire doit se faire de manière encore plus urgente et dans un environnement plus pesant.

Malgré la constitution d'une identité négative, il est important de revenir sur le caractère ambigu des appartenances. Ainsi, la plupart d'entre eux se montraient très critique à l'égard de ces groupes, tout en citant parmi les personnes les plus proches des requérants d'asile ou des compatriotes. Aussi intéressant est-il de constater que les discours différenciateurs dépendent en partie de la thématique : parlant des conditions de vie ou des revendications d'amélioration (de l'accueil des réfugiés par exemple), les interviewés parlent volontiers « au nom des » demandeurs. Par contre, parlant du comportement, ou de l'organisation de la vie, la différenciation devient très manifeste. Et la différenciation se recoupe souvent avec les moments de stigmatisation de la part de la population autochtone, comme la délinquance ou le comportement envers les autres.

L'autre requérant constitue ainsi en même temps un indésirable et un proche, et cette contradiction montre en même temps l'attitude incertaine des interviewés envers eux-mêmes, ou plus précisément envers la place qu'ils occupent dans ce pays de leur arrivée.

2) La rupture, le temps et le sens

Si la partie précédente avait pour but d'analyser de plus près les relations sociales et les représentations des interviewés par rapport aux autres, ce chapitre envisagera des problématiques liées plutôt aux sujets et leur déplacement mêmes.

Le but principal sera de montrer comment les interviewés vivent leur déplacement, leur arrivée en Suisse, et comment ils s'arrangent dans leur nouvelle vie. Il s'agit donc d'analyser avant tout la deuxième hypothèse de départ, à savoir l'urgence de la reconstruction du sens par les interviewés, un processus qui nécessiterait avant tout la mobilisation de ressources individuelles. Les notions de rupture, de sens et de temps prendront une place importante dans cette analyse. Je changerai également de procédé par rapport au chapitre précédent : j'ai choisi de m'appuyer sur les trois entretiens qui me semblent les plus « fructueux », les plus approfondis, afin de présenter le parcours de trois interviewés, la manière dont ils se décrivent dans leur pays d'origine, en Suisse (en arrivant et actuellement), et comment ils voient le futur. Le discours sur le pays d'origine est le plus souvent rattaché au passé, la vie en Suisse au passé récent et au présent. Ainsi coïncident plus ou moins la notion de temps et d'espace. Par contre, cette chronologie n'était pas respectée au cours des entretiens. Les entretiens ne constituent pas des récits de vie, mais plutôt des entretiens fonctionnant par thèmes. Ainsi, la chronologie a été restituée ultérieurement par moi-même.

Malheureusement, je ne dispose que d'éléments biographiques épars sur le vécu des personnes dans leur pays d'origine. Le passé transparait souvent dans les discours sans qu'il y ait de précisions. Ce manque d'insistance sur le passé des interviewés et notamment sur le vécu qui a précédé le départ de leur pays, m'oblige malheureusement à devoir laisser de côté des éléments qui ont certainement une grande importance dans la vie de ces personnes. Je n'ai pas insisté outre mesure sur les événements passés parce que cela faisait partie du contrat de l'entretien : je promettais aux interviewés de ne pas poser des questions sur leur passé. En revanche, ils seraient libres de m'en parler s'ils le souhaitaient. Selon C. Bolzman (1996, p.106), ce vécu et avec lui toutes les positions, statuts et rôles que les individus occupaient dans leur société d'origine, mais également les conditions du départ ou encore le vécu pendant le voyage, ont aussi un impact non négligeable sur la manière dont les migrants se reconstruisent leur vie en exil. Tout en prenant en compte que certains de ces aspects manqueront dans cette analyse, les interviewés m'ont donné certains éléments à leur compréhension même s'ils n'en parlaient souvent pas de manière exhaustive, ni même explicite.

Pourtant, en présentant les interviewés à travers leur parcours, leur singularité pourra mieux être soulignée, et il sera plus compréhensible comment chaque personne s'arrange dans sa nouvelle vie. Avec deux personnes, deux entretiens ont été menés, ce qui permet également de voir certaines évolutions – qui doivent être replacées dans les deux moments des entretiens et être interprétées avec prudence. Je me permettrai également dans cette partie de donner un nom fictif à chaque personne, afin de garder le plus possible leur anonymat tout en leur rendant une identité individuelle.

a) Camille : revenir à soi

La première rencontre avec Camille a eu lieu dans son foyer, situé dans la campagne genevoise. Depuis la ville, j'ai pris une heure à y arriver, même si la ville et le canton de Genève ne s'étendent vraiment pas dans l'éternité. C'est qu'en fait, après deux changements de bus, le dernier à prendre ne circule que toutes les demi heures.

Le foyer de Camille consiste en un assemblage de baraques en bois, certaines à un, d'autres à deux étages, situées autour d'une « maison centrale » abritant les bureaux des assistants sociaux et une salle commune. La chambre de Camille comporte trois lits, un petit coin de cuisine et une salle de bain. Etant située au rez-de-chaussée, une grande vitre remplace le mur arrière, et donne directement sur une terrasse.

A mon arrivée, Camille me propose quelque chose à boire, moi-même j'ai amené des biscuits. Elle parle rapidement mais doucement. Elle me demande de pouvoir faire venir un ami qui assisterait à l'entretien. Je lui explique qu'il était préférable pour moi de parler seule avec elle, mais qu'elle était libre de faire venir un ami. Elle lui envoie un texto.

Son ami arrivera un peu plus tard par la terrasse. Malgré mes craintes, sa présence a un effet plutôt apaisant sur elle, elle parle de manière plus libre et ne retient plus sa voix mais débouche même dans certains passages sur des exclamations. Nous changerons de chambre quand sa voisine entre pour préparer son repas. Nous parlerons pendant plus de deux heures²², dont une partie n'est malheureusement pas enregistrée.

1. La vie en oppositions

Camille est venue en Suisse il y a seulement un mois et demi lors du premier entretien. Quand elle parle de son pays, elle tombe dans la rêverie, elle me parle de la plage, des fruits, et des habitants de son pays qui sont accueillants, respectueux de l'autre, et qui « *aiment les étrangers* ». En fait, les références à son pays, elle les fait le plus souvent par *opposition avec la Suisse*, soit directement dans un passage, soit décalé dans son discours :

« En Afrique, on est toujours ensemble (rire). Ça c'est important pour l'Africain, de se voir avec ses amis, des cousines, de partager le moment (claque les mains), c'est le plus fort pour l'Africain. Mais ici, c'est pas le cas. »

Un de ces thèmes est donc l'opposition entre la *convivialité* en Afrique, la recherche du contact, des amis, et le partage du temps. Cette convivialité est pour elle une caractéristique typique de « l'Africain », comme elle le dit, une caractéristique qu'elle ne retrouve pas chez les Suisses. Un autre point d'opposition est situé au niveau de *l'accueil de l'étranger*. Ainsi elle me dit qu'elle voudrait bien m'inviter chez elle s'il n'y avait pas les problèmes dans son pays. Elle insiste longuement sur le fait que « *le Togolais* » est « *de nature* » ouverte et conviviale, non seulement hospitalier mais bien plus, qui aime les étrangers :

²² J'invite aussi son ami de temps à autre à prendre la parole.

« C : Bon, le Togo, carrément, le respect est très, très important. Donc ça c'est pas, bon... aussi ça, mais... mais le Togolais, enfin... il aime, il accueille, il aime les étrangers. Par exemple, un Togolais préfère.... »

Ami : On est... on est hospitaliers, quoi.

C : ... plus que hospitalier. Il apprécie les étrangers ! Avoir une bonne image, c'est ça notre éducation. »
(E1)

Et elle ajoute :

« ... n'importe qui, même des gens vont vous saluer normalement, simplement, parce qu'ils savent que vous êtes étrangère. Les gens vont vouloir vous causer avec vous, parce que vous êtes étrangère. Même si vous les connaissez pas avant. »

Les Togolais, les Africains seraient donc ouverts à l'égard des étrangers, intéressés et commenceraient facilement une conversation avec l'étrangère, par le simple fait qu'elle vient d'ailleurs. Il faut comprendre cette idée par rapport à « l'accueil » qui lui a été fait en Suisse par la population résidente, puisque même si elle ne l'exprime pas directement à ce moment de l'entretien, cette attitude se situe en opposition par rapport à la manière dont elle est accueillie en Suisse en tant qu'étrangère. C'est le passage suivant qui éclaircit ce point :

« Parfois, quand on prend le bus, on a l'impression que les... quand nous, on est parmi les hommes âgés, on a l'impression que les gens me regardent... d'une façon (rire) d'une certaine manière, mais moi je veux pas trop y penser. Et on sent que cette personne est parfois... ils se passent des choses, des petites incidences, pas trop [inaudible] mais j'ai cru entendre que, fff... il y a un ami qui disait, là, la nouvelle génération suisse, n'est plus raciste, donc je crois que... peut-être (rire)... si non parfois on a l'impression que les gens ne veulent pas... »

Dans ce passage, Camille ne conduit aucune de ses phrases à la fin. Elle n'ose pas exprimer certaines choses et les nommer, mais détourne à chaque fois vers un autre début de phrase. La raison pourquoi elle ne conduit pas ses phrases jusqu'au bout peut être liée à la question que je venais de lui poser et à laquelle elle ne voulait en principe pas répondre. J'avais demandé, en fait, si elle avait certaines « images » de la société suisse, des Suisses. A ce moment elle me faisait comprendre qu'elle n'aimait pas les « images ». Car pour se faire une image réelle des gens, il fallait les connaître, ce qui n'était pas son cas. Malgré cela elle continue à parler, et il transparaît qu'elle parle de l'attitude des gens de ce pays à son égard. Notamment parmi les personnes âgées, elle sent une méfiance, et elle a l'impression que des gens la regardent d'une autre manière. Elle parle aussi de « petites incidences » qui se passent parfois, et citera un peu plus loin l'histoire d'une vieille dame qui ne voulait pas s'asseoir à côté d'elle dans le bus. Et même si elle a entendu à travers « *un ami* » que les nouvelles générations ne seraient plus racistes, elle a parfois le sentiment qu'au fond les gens n'aiment pas les étrangers.

Au niveau *humain* également elle voit des différences entre les Africains et les Suisses :

« Oui, c'est ça ! Tous les Africains c'est ça, c'est le point important ! Les humains, ça compte plus. Ça compte ! Voilà. C'est ça la différence ici. Tout le monde dans son coin, tout le monde doit faire tout... voilà... »

Si en Afrique, les gens accordent le plus d'importance aux rapports « *humains* », elle trouve les gens en Suisse solitaires, chacun vivant sa vie et ne s'occupant pas de l'autre.

Cette description du Togo et de la Suisse suit ainsi une ligne d'opposition claire sur les thématiques susmentionnées. Une autre opposition se trouve dans « l'organisation » de la vie, et selon son expérience avant

tout de l'organisation du système de santé. En Suisse, elle a été étonnée du *sens de l'organisation* dans les hôpitaux publics :

« J'étais allée à l'hôpital hier, on me dit que tout ce que j'ai fait comme analyse, le rapport est arrivé. Il y a un suivi. Donc tout ça, moi, je l'apprécie beaucoup. Parce que là, tout est bien organisé. Quand tu vas quelque part, par exemple quand je suis allée premièrement, ils m'ont dit « tu es jamais venue, maintenant on va te faire une fiche, on te suit, là tu as tout, quand tu arrives, on a plus besoin de te demander quoi que ce soit. On prend ton dossier, on sort... et on sait ce que tu as déjà fait, ce qu'il faut faire... [...] Voilà, ici tout est organisé. Pff... La dernière fois, ce qui m'avait plu, la doctoresse m'avait dit « si tu penses que tu as envie de parler, et tu es dépassée, tu peux m'appeler, même s'il y a pas de rendez-vous, tu dis que c'est un contrat de toi et moi », et... ça, ça m'a vraiment touché. Ça, j'ai trouvé ça sympa [...]. Avant ça, au Togo, là il faut des privés, vraiment des privés ! Et il faut... vraiment des privés, je crois. Parce que les privés, eux, on les appelle n'importe quand, et n'importe comment. Mais public, comme des hôpitaux ici, non, c'est ça, c'est l'organisation, c'est tout ça qui m'a plu. Ça m'a beaucoup plu. »

L'organisation de la vie en Suisse est pour elle source d'étonnement, et elle l'apprécie. Ce n'est pas par hasard qu'elle parle du système de santé, car comme nous le verrons plus loin elle a besoin d'une prise en charge et d'un suivi médical. La doctoresse dont elle parle lors de ce premier entretien deviendra un personnage important pour elle dans le sens où elle remplira non seulement une fonction « technique » de docteur qui prescrit les « bons remèdes », mais qu'elle lui servira comme appui dans ses problèmes psychiques et aussi quotidiens. Il est intéressant de constater qu'ici la chaleur humaine vient d'une origine inattendue, à savoir l'institution hospitalière.

2. Le soi en oppositions

La dichotomie, l'opposition entre le Togo et la Suisse plane également sur sa vision d'elle-même. Ainsi, Camille se voit dans son pays comme étant active et débrouillarde, qui ne reste jamais sans rien faire et qui trouve des solutions à tous les problèmes :

« [Au Togo] Je sais ce que j'ai à faire, j'ai un programme, si quelqu'un m'appelle « viens me faire dépanner », mais je viens, mais je prends ça, je négocie, rapidement, je cherche ce que j'ai à faire le plus rapidement (claque les mains) ! Vous savez il y a une différence, là. Moi par exemple ce que j'ai à faire je ne peux pas traîner, je ne peux rester là sans... et puis je ne suis pas paresseuse, je ne pense pas que je suis... même dans mon pays, quand y a rien à faire, pas de boulot, je trouverai pour moi, je suis certaine. C'est pas ça qui me manque. Il est vrai que peut-être l'argent suisse, le franc suisse, les gens pensent que c'est... mais le niveau de vie, c'est ce qu'il faut voir ! Le niveau de vie chez moi, c'est complètement bas. Ce que je gagne là-bas, le minimum, ça me suffit de vivre ! Et aisément, en plus ! »

Dans son pays, Camille avait fait des études de comptabilité. Avec passion, elle montre ici comment elle vivait, comment elle envisageait sa vie au Togo. Elle est habituée à l'indépendance et gagne sa vie. Elle affirme dans cette citation la facilité avec laquelle elle prenait en main les difficultés, et insiste notamment sur le fait que c'était elle qui aidait, « dépannait » les autres. Elle n'est jamais restée sans rien faire, sa vie était marquée par l'activité. Ce passage doit être lu à la lumière de ce qu'elle vit actuellement, et j'avance même l'hypothèse qu'elle a essayé ici de se remettre dans une « juste lumière » par rapport à soi d'abord, mais également par rapport à moi, la chercheuse. Elle se sent, comme nous le verrons dans la suite, réduite et non pas en mesure d'avoir une influence sur le cours de sa vie. De plus, lors de ce premier entretien, elle décrit également l'impossibilité de « revendiquer ses droits », j'y reviendrai plus bas. C'est comme si, en s'affirmant à elle-même et à ses

interlocuteurs « qui » et « comment » elle était dans son pays, elle pouvait se resituer et se saisir mieux par rapport à sa situation actuelle.

Cette représentation de soi comme étant active et débrouillarde, indépendante et maîtresse de son destin, s'arrête au moment où surgissent ses « problèmes » au Togo, qu'elle désigne comme un « *parcours instable* » et « *pas très intéressant* ». Ces deux expressions doivent suffire afin de faire comprendre à son interlocutrice qu'elle a passé une époque lourde de conséquences avant d'arriver en Suisse. Elle ne précisera pas davantage ce qui lui est arrivé. A plusieurs reprises, aussi lors de la deuxième rencontre, elle précise que ces événements la pourchassent jusque dans le présent et dans les détails de son existence actuelle (comme la difficulté de reconstruire des relations, la présence policière au foyer qui la traumatise, les cauchemars, etc.) et pèsent encore trop fort sur elle pour qu'elle puisse en parler.

3. L'arrivée, un symbole de la perte

Camille a vécu l'arrivée en Suisse comme l'entrée dans une autre vie.

« ... on sait pas où on va ! On doit aller quelque part, c'est ça l'important. Et on vous aide, on vous dit que « il faut que vous... », moi par exemple je savais pas, j'ai jamais pensé vivre en Suisse, c'est ça le problème. Et quand, subitement... c'est une autre vie, ça c'est vrai. C'est une autre vie... »

Le départ de son pays et l'arrivée en Suisse sont décrits comme des événements qui la dépassent. C'est comme si elle se retrouvait tout à coup dans un autre pays, dans lequel elle n'avait jamais pensé vivre. Il fallait aller « *quelque part* », c'est tout ce qui comptait. Et subitement, elle s'est retrouvée ailleurs, dans un autre monde, dans une autre vie. Cette vie est marquée par *l'incertitude et la perte*. Camille parle notamment de la séparation douloureuse de sa famille restée au pays, avec qui elle a dû rompre tout contact par peur des conséquences. Pour elle, être coupée de sa famille est le « *plus dur* » à vivre et elle se force de garder l'espoir de revoir sa famille un jour. La perte concerne par ailleurs l'intégralité de sa vie antérieure, son indépendance, son savoir-faire et son activité. La perte de la valeur de son diplôme universitaire en Suisse est également douloureuse pour elle et source d'une grande frustration :

« D'abord mon diplôme, c'est même pas reconnu. C'est tout comme j'ai même pas étudié ! Ça commence par là ! Je me perds sur tous les plans ! J'ai plus de pédales, là ! Ffff..., et sans les pédales je sais même pas, ce que tu peux faire ? Voilà. C'est complètement... ffff... C'est complètement ça... »

La dévalorisation de son diplôme est un symbole de la « perte de soi » : Camille se retrouve « *sans pédales* », elle se « *perd sur tous les plans* ». Le diplôme devient ainsi signe de la possession de soi, puisqu'il constitue une acquisition qui est fruit du travail individuel et donc approprié par la personne, par opposition à des biens matériels par exemple qui peuvent être perdus ou perdre leur valeur à tout moment. Cette annulation de fait est douloureuse, tout comme d'autres statuts et rôles sociaux que les demandeurs d'asile perdent souvent en raison de la particularité de leur immigration dans les pays européens. C'est ainsi que Camille sent se perdre elle-même

en tant que personne, ne plus avoir des pédales et de pédaler dans le vide. Et c'est ainsi que lors de notre premier entretien, elle ne sait plus où aller, comment se tenir dans ces circonstances.

La perte de sa vie antérieure s'accompagne par une méfiance et un *repli sur soi* à l'égard de son nouvel environnement. Elle dit ne parler à presque personne, elle souhaite rester seule, à la maison ou même au lit et ne pas parler avec les autres.

Cet exemple montre que l'exil est étroitement lié au sentiment de la perte, et plus, avec un sentiment de mort. C'est ainsi que décrivent Vasquez / Araujo (1988) dans leur livre sur l'exil latino-américain, et R. Kaës (2001), la rupture profonde causée par la migration. En effet, selon eux la rupture est vécue comme une disparition, une mort de la vie antécédente et de tous les aspects que contenait cette vie. Elle provoque divers mécanismes dont une phase dépressive et paranoïaque qui se reflète entre autre dans une rigidité extrême, comparable à un état de mort physique. Dans cette phase, le sujet est incapable de s'ouvrir au nouveau, et a tendance à se replier sur lui-même. Et la mort ne concerne non seulement la perte de l'environnement connu, mais également la perte de soi, la mort d'une partie de soi. Il en résulte un travail de deuil dont certains aspects sont visibles dans le cas de Camille.

Dans le premier entretien, elle n'envisage *pas d'avenir*. Pour elle, l'avenir consiste en une marche sans savoir vers où elle va. Elle est obligée simplement de « *lutter pour survivre* » :

« C'est tout comme... on a un avenir incertain, tout est flou, on voit rien, on marche (claque les mains), on ne sait pas là où on va. C'est un peu ça. Ça complique tout. Par tout ce qu'on pense perdre, et ça complique encore. C'est ça le problème, c'est ça. »

Ce « *flou* » autour de son avenir est avant tout causé par l'incertitude par rapport à son séjour en Suisse, et rend la perte encore plus difficilement supportable. Et cette incertitude met aussi en question le comportement à adopter à l'égard de ce pays d'arrivée :

« Et vous imaginez, vous avez pensé ce que je dois commencer quand m'intégrer. Ou bien je dois attendre, on me dit de partir, est-ce que je vais rester, tout ça là,... à part de ce que tu as comme problème ! Tu vois, tu vois un peu ? C'est pas... c'est pas très facile. C'est pas du tout très facile. »

Camille semble ici tout à fait dépassée par les événements, et même la question de l'intégration commence à se poser pour elle de manière impérative. Dans ce contexte, le terme d'intégration peut être compris comme une ouverture, une acceptation de cette nouvelle vie. Doit-elle donc accepter sa nouvelle vie, connaître le nouveau pays, commencer à essayer de se sentir à l'aise ? Ou doit-elle au contraire se retirer et attendre le verdict des autorités qui peuvent, en cas de décision négative, la forcer à abandonner ce qu'elle s'est nouvellement construit ? Une grande angoisse semble planer sur ces questions, et les questions prennent ici toute la place et ne donnent pas de possibilité de réponse.

4. Revenir à soi

Lors du *deuxième entretien*, Camille semble plus rassurée à mon égard. Nous nous donnons rendez-vous dans un parc cette fois, et elle vient seule. Si lors de la première rencontre, les thèmes principaux étaient la vie en commun dans le foyer et les différences entre son pays d'origine et la Suisse, elle me parle beaucoup plus, cette fois, d'elle-même et de ses problèmes psychologiques. Son passé la poursuit encore tous les jours. Elle est suivie de près par une doctoresse qui lui a également prescrit un traitement médicamenteux contre son état de faiblesse. Souvent, elle dit, elle fait des cauchemars et sursaute dans son lit si elle ne prend pas de somnifères. Et des problèmes de cohabitation ne facilitent pas du tout une reprise de la tranquillité intérieure.

Mais il y avait quand même quelques changements. Camille raconte par exemple avoir parlé, après incitation de sa doctoresse à « insister sur ses droits », avec son assistant des problèmes graves avec sa colocataire (voir chap. « La « nécessité malgré tout » de l'autre requérant »). C'est après avoir *pris sa place*, après avoir défendu son espace que symbolise sa chambre qu'elle dit se sentir « *un peu chez moi maintenant* ». Tandis qu'avant, elle ne parlait à personne parce qu'elle ne se sentait pas comme chez elle, et parce qu'elle ne se considérait pas en mesure de « *déranger qui que ce soit* ». Elle a donc commencé à *occuper une place*.

Dans la même mesure, elle dit avoir fait plus de connaissances, ce qui constitue un élément important pour se sentir faire part, exister pour les autres. J'en ai parlé plus haut, de l'importance d'être existant pour d'autres (c.f. chap.2. La « nécessité malgré tout » de l'autre requérant, p.63)

Mais malgré cela, plusieurs éléments montrent que sa situation ne s'est pas encore améliorée dans tous les domaines, même si elle se montre positive. Notamment au niveau de la santé physique et psychique, elle regrette devoir continuer le traitement médicamenteux, qui devrait l'aider à surmonter les douleurs liées à son vécu. Elle voulait déjà arrêter mais sa doctoresse lui a conseillé de continuer encore. Quant à son *passé*, même si elle n'en parle jamais explicitement, il revient constamment dans son discours comme un ombre qu'elle essaie à chaque fois de faire disparaître :

« Je ne sais pas mais quand je me rappelle ça, ça me donne... La dernière fois j'étais avec la psychologue. Je devais passer [le même jour] un test pour mon examen ici, c'était un vendredi. J'étais passée la voir je devais parler de certaines choses. J'ai pas tout raconté mais quand même, mais le seul fait que je devais parler de certaines choses... j'ai raté [j'aurais pu rater] mon examen très facilement parce que... après...après tout ça là je suis toujours plongée dans un ... J'aime pas trop en parler... Je ne sais pas ... Je préfère faire comme si de rien était, si c'était pas moi, si j'avais rien vécu, je sais pas moi, je sais pas si ça va marcher... »

Ce que lui est arrivé avant de quitter son pays la poursuit. Elle préférerait faire comme si ce n'était pas elle, comme si elle n'avait rien vécu. Tout ce qu'elle a vécu, l'a éloigné d'elle-même, comme elle l'a raconté :

« Bon, pour moi, ce que je cherche plutôt à faire c'est de revenir à moi-même parce que au début, j'étais complètement laissée [?]. C'est tout comme tout ce qui doit se passer, sur tout ce qui doit arriver n'a qu'à arriver. J'étais dans un état où je ne me contrôlais plus au début. Je crois que tout ce dont j'ai besoin pour le moment, c'est de revenir à moi, de savoir que je veux faire ça et ça. Déjà si c'était au début, les études... c'est comme si je ne sais même plus ce que je vais faire. Je ne sais plus rien, quoi

au début ! Maintenant, comme je m'intéresse encore à ce que j'ai commencé à faire là, je crois que c'est bon. Il faut que je revienne en moi pour savoir.»

« *Revenir à moi-même* », « *revenir en moi-même* », est l'objectif qu'elle s'est fixée pour l'instant, son propre projet tout personnel pour l'avenir proche qu'elle passera en Suisse. Elle précise que cela signifie pour elle reprendre le contrôle sur soi, ne plus laisser les circonstances extérieures agir sur elle, savoir ce qu'elle veut faire, où elle veut aller, et donc, dans ce sens, commencer à se fixer de nouveaux projets pour son avenir. Un de ces projets, c'est d'essayer de poursuivre les études à l'Université. Ou si cela ne marche pas, chercher un travail le plus vite possible, afin de devenir indépendante.

5. S'habituer, ou s'intégrer, ou... ?

Lors de ce deuxième entretien, elle s'est également fixée le but de « *s'intégrer* » :

« ... Mais si j'ai changé, oui, sur certains points oui, je crois oui, je m'habitue, je m'intègre à la vie quotidienne d'ici, oui, oui. J'ai repris cette volonté de pouvoir m'intégrer.

Ça se passe comment pour toi ? T'intégrer ? Tu fais comment ?

Moi je crois que ça va pas être trop difficile. Je sais pas trop mais je verrai ! Je crois que ça va pas être trop difficile. Je suis déjà habituée aux bus, et tout. Je crois que... c'est seulement je connais pas beaucoup de coins ici. Si quelqu'un ne m'indique pas que « j'habite ici », il doit m'indiquer sur papier, quel bus prendre. Bon, moi je sais lire quand on me dit, parfois je suis avec le plan. Toujours quand je dois aller chercher quelqu'un à un endroit je prends le plan, je me trouve, je me « recherche » mais je crois que ça va. Au début, c'était plus difficile, maintenant c'est bon, je m'habitue. »

J'ai trouvé très intéressant sa conception de « l'intégration », qui, à ce stade, signifie pour elle avant tout s'habituer à la vie quotidienne dans ce pays, à l'utilisation des transports en commun, à arranger les déplacements, à trouver les lieux encore jamais fréquentés. Il s'agit pour elle d'acquérir le savoir dont elle a besoin pour pouvoir de nouveau se débrouiller, être active et participer à la vie.

L'habitude est par ailleurs un élément important dans le discours de Camille. L'inhabituel l'a inhibé au début, l'a restreint à un espace confiné entre sa chambre et la maison de l'AGORA. Elle explique même le fait de ne pas supporter les descentes de police au foyer et la présence permanente de gens très divers et peu confiants par : « *peut-être c'est parce que je suis pas habituée* ». Et dans le même sens, elle supporte mieux aujourd'hui cette présence :

« Parce que c'est un milieu que je n'ai jamais... je t'avais dit je... j'ai jamais vécu je ne pourrais même pas imaginer que c'était un monde de tout, avec voilà, les gens réunis. Mais maintenant c'est... ça va, j'ai l'habitude. »

Les études qu'elle a entamé à AGORA, à savoir le diplôme d'informatique, prennent une grande importance pour sa reconstruction, pour « *revenir à soi* » :

« Moi les études c'est... J'ai commencé mais comme je suis arrivée, je me suis dit que c'était la moindre des choses pour pouvoir m'aider. Au début c'était difficile, c'était pas comme moi-même. J'étudie très facilement. Je crois que c'est dû à mes problèmes. J'en ai parlé avec la doctoresse, elle m'a dit que c'était à cause de mes problèmes, que ça allait s'améliorer avec le temps. Donc je crois que ça va aller si ça marche. Après je vais essayer de voir aussi pour améliorer mon niveau en anglais. Et après, je vais voir si je peux faire des cours d'Allemand. Je n'ai jamais essayé mais ils donnent des cours d'Allemand là-bas. Quand tu lis, quand tu te plonges dans des choses, ça permet d'oublier, voilà. »

Camille investit beaucoup dans les études, les cours qu'elle suit à l'AGORA. Le fait de plonger dans une *activité intellectuelle* l'aide à oublier ses soucis, et le fait de passer des examens lui prouve qu'elle sait encore faire des choses, une certitude qu'elle avait perdue à travers son histoire récente : « *C'est tout comme je peux, je suis encore capable de quelque chose de bon quoi !* ». Son succès au niveau des cours, lui fait retrouver petit à petit ses facilités intellectuelles, lui donne du courage et de l'espoir, une certitude que les choses peuvent évoluer et s'améliorer.

En même temps que les études, Camille travaille aussi, en échange d'une rétribution symbolique, à la Croix-Rouge genevoise. Cette section, qui s'appelle « Genève roule », fait du prêt et de la location de vélos, avec plusieurs filiales réparties dans la ville, et qui s'appuie sur le *travail bénévole* des requérants d'asile. Ce travail aussi a une certaine signification pour elle, puisqu'elle gère l'accueil de la maison centrale, et non pas le prêt dans une des filiales :

« Non, moi je suis à la direction Montbrillant. Plainpalais, c'est juste un container parmi tant d'autres. Moi je suis à la direction. Nous on prête des vélos comme les gens des containers mais on *loue* aussi des vélos, il y a des vélos de « Genève Roule » même qu'on loue. »

Il semble important pour elle d'accentuer le fait de travailler à la direction. Que le poste qu'elle gère, est un poste important, et non pas un poste parmi « *tant d'autres* ». Ce travail aussi lui rend une certaine fierté, car en plus il lui permet de mettre à l'épreuve certaines de ses compétences acquises lors des études de comptabilité dans son pays d'origine. Elle se rapproche ainsi « physiquement » d'un poste qu'elle estime être plus adapté à ses compétences et à ses connaissances, à son diplôme qu'elle ne peut, comme nous l'avons vu, mettre en valeur en Suisse. Ce poste de travail se prête également à la *différentiation* par rapport aux autres requérants d'asile, qui ne travaillent pour la plupart que dans une filiale parmi tant d'autres, tandis qu'elle serait placée dans un endroit plus important, la direction.

Les études qu'elle a entamé à l'AGORA sont par ailleurs inscrites dans un projets précis : Camille veut se former afin de pouvoir « *gagner sa vie* ». Elle veut *se financer elle-même*, et redevenir indépendante comme elle l'était dans son pays :

« Moi j'ai commencé par me dire je vais faire me former, je vais faire ceci, parce que, il faut quand même gagner sa vie. Faut pas...je suis pas habituée à demander à « donnez moi des sous ». Je suis moi même de plus, quoi. C'est ça ce qui embête aussi, aller prendre l'argent, c'est ça. C'est pourquoi moi je voulais même pas discuter sur ce qu'on me donne, parce que, chez moi je travaille, je gagne ma vie, je dois rien à personne. Je suis indépendante. Mais c'est pas le cas ici, on te donne ça fait mal d'abord. Et si c'est ce qu'on a qu'on doit te donner, on a pas à discuter là-dessus. Même si ça ne te suffit pas, vas te débrouiller, chercher du travail, aussi. Ce que tu dois faire ne te plaît pas, fais-le inaudible]. C'est ça, c'est ça »

Camille n'est pas habituée à demander de l'argent pour vivre. Et pour elle, cette *dépendance* l'éloigne même un petit peu plus d'elle-même, elle ne se retrouve pas dans cette position. Elle est dans une situation de dette qui la rend incapable de « demander » plus, car comme elle dit, elle ne veut pas discuter sur ce qu'on lui donne, elle se sent dans l'obligation de l'accepter sans revendiquer plus. Cela peut par ailleurs constituer un élément pour expliquer pourquoi elle a attendu longtemps avant de parler avec son assistant des problèmes avec sa colocataire, comme elle ne se sent pas dans la position de pouvoir revendiquer quoi que ce soit. Cet exemple montre par ailleurs le sentiment de culpabilité qui peut se développer chez des assistés, à l'égard de l'aide dont

ils bénéficient. Nous pouvons même oser faire l'hypothèse que ce sentiment puisse être d'autant plus fort dans le cas des demandeurs d'asile, que ceux-ci sont conscients de l'illégitimité attribuée à leur présence dans ce pays. Prendre ce que quelqu'un ne veut pas donner, prendre « sous la condition que », est vécu comme *honteux et culpabilisant*.

Trouver un travail devient donc pour elle un élément important afin de retrouver une légitimité à sa présence et le début d'une vie indépendante. Le travail devient même, dans ce sens, l'élément qui peut lui procurer un « *chez soi* ».

« Je m'habitue à la vie, tout est cool. Seulement quand je rêve le jour, où je pourrai avoir un « chez soi ». C'est à cause de ça, je me suis dit si les études ne marchent pas, je vais [chercher un travail et] voir si je peux trouver quelque chose pour louer et être seule. Je crois que ce jour là je pourrai être plus tranquille. »

Elle rêve du jour où elle pourra quitter ce foyer d'hébergement, et trouver un appartement pour elle seule, un « chez soi » lui permettant d'être tranquille et ne plus être dérangée par un entourage indésirable.

6. Discussion

L'exemple de Camille montre l'exil comme une rupture profonde avec toute une vie construite auparavant. Il est important de remarquer que la rupture ne commence pas seulement à l'arrivée dans le pays de l'exil, mais beaucoup plus tôt, par une déstabilisation au pays d'origine. Des habitudes doivent être changées, et un parcours marqué par une nouvelle vision de soi et de son entourage commence.

A son arrivée dans le pays de son exil, Camille vit sa nouvelle existence par opposition par rapport à l'ancienne vie. Tout a donc changé, et elle se décrit en contradiction avec elle-même. Ainsi, elle construit des « paires d'opposition » comme l'indépendance – la dépendance, la force – la faiblesse, le savoir – l'ignorance, la certitude – l'incertitude, la flexibilité – la rigidité, etc. Avec Kaës (2001), cette première période de l'exil a pu être comprise entre autre sous l'aspect de la mort. Tout ce qui a été abandonné, y compris une partie importante de soi-même, et vécu comme la mort d'une partie de soi, et déclenche dans le sujet un repli sur soi, une rigidité (impossibilité d'avancer, de créer), et un travail de deuil.

Le cas de Camille montre également comment, un peu plus tard, elle entame des premières tentatives pour échapper à cet état, en créant des premiers « espaces transitionnels » : elle entre en contact avec des gens, surtout avec certains compatriotes, avec qui elle réapprend à vivre, à se sentir exister. Elle se lance dans des études d'informatique, ce qui lui permet d'oublier un peu, pendant certaines heures. Elle s'engage également dans un travail bénévole qui lui offre une certaine reconnaissance. Et elle se crée une place en n'acceptant plus de porter seule ses problèmes, d'un côté en fréquentant une médecin, de l'autre côté en se confiant à son assistant social, en lui parlant des grands problèmes qu'elle vit avec sa camarade de chambre. Elle commence également, dans cette période, à faire un travail sur soi et sur son passé.

Ainsi, au moment où j'ai rencontré Camille, rien n'était fait, rien n'était fixé dans sa vie. Tout bougeait et cela ne veut pas dire que des problèmes aient été résolus. Tout au contraire, les circonstances extérieures ne permettaient pas de les résoudre entièrement. Il s'agissait plutôt d'un « faire avec » et d'un « faire malgré tout ». Car les conditions de vie, le manque d'intimité, la promiscuité, la dépendance financière, l'incertitude par rapport à la demande d'asile et donc l'état d'attente persistent en ce moment, tout comme son passé qu'elle n'arrive pas encore à séparer de sa vie actuelle.

b) Jonathan : redevenir quelqu'un

Jonathan est le deuxième interviewé que j'ai pu rencontrer à deux reprises. La première rencontre a lieu dans les locaux de l'AGORA, situés dans l'agglomération genevoise dans une vieille maison réunissant plusieurs associations. Lors de cette première rencontre Jonathan se met en face de moi sur une petite chaise, presque recroquevillé pendant tout l'entretien qui dure environ deux heures. Il parle très doucement ; souvent j'ai de la peine à le comprendre. Tout son comportement et les paroles expriment un profond désespoir et prennent même une allure dépressive. En revanche, l'entretien lui-même se passe dans une atmosphère de confiance, et Jonathan me raconte avec une grande franchise les difficultés qu'il est en train de vivre, et sa vision de la Suisse et de « l'accueil » qui lui a été fait dans ce pays. Aussi, il m'invite à revenir quand je voudrais. Ainsi je suis curieuse de savoir comment les choses ont évolué pour lui trois mois plus tard, et dans quel état d'esprit je le rencontrerai. Et la surprise est de taille : j'ai retrouvé un homme complètement changé, un jeune homme bien soigné, bien habillé, porteur de lunettes de soleil noires, qui se met droit devant moi en souriant. Nous verrons dans les lignes qui suivent ce qui a produit ce changement, et ce qui a vraiment changé aux yeux de Jonathan.

1. L'arrivée et les changements

De son passé, il ne me parle pas beaucoup. Il en évoque, pour ainsi dire, trois sujets, sans pour autant s'étendre longuement. Le premier tient à son engagement politique en tant qu'étudiant. En fait, Jonathan était, dans son pays, étudiant en géographie, et militait dans ce cadre dans un mouvement étudiant, ce qui lui a causé des ennuis importants à l'origine de son exil. Plusieurs de ses camarades ont été portés disparus et il a décidé de quitter son pays dans ce climat de peur.

Le deuxième élément se rapportant à son passé sont plus précisément ses *études*. L'importance des études est par ailleurs très accentuée dans tout son discours. Dans son pays, Jonathan a eu des « *beaux projets* » pour ses études. Et surtout, il rêvait toujours d'un « *meilleur cadre* » pour accomplir son cursus et pour pouvoir faire des « *belles études* ». Il semble que le désir de poursuivre ses études devienne d'autant plus fort pour lui que ce projet n'est pas réalisable en Suisse :

« Oui, c'est difficile, c'est difficile. Parce que pour étudier par exemple, on vous demandera toutes vos pièces, pleins de documents. Moi par exemple c'est des documents que j'ai pas, mais j'ai dû fournir là où je suis [où j'ai fait la demande d'asile]. Et puis bon, à part le problème de documents, il me semble qu'il faut aussi séjourner un an d'abord, avant de commencer la procédure, quoi. L'inscription, tout ça. Il faut séjourner un an d'abord. Et si entre temps, la décision tombe, c'est que ça devient impossible. Donc il y a tellement de barrières quoi. »

Le troisième point se rapportant au passé, mais en même temps aussi au présent, concerne sa relation avec ses parents.

« Ouais... Bon... je dois dire que bon... Je vis maintenant seul. Je vis maintenant seul. Donc... au Togo, par exemple même si je vivais pas avec mes parents, je sentais quand même leur présence

parce qu'ils étaient pas loin, tu vois non ? Maintenant, ils n'ont pas la possibilité vraiment d'intervenir dans ma vie donc je suis vraiment libre. Ma vie maintenant c'est moi-même, elle m'appartient entièrement, je suis libre de tout. Vraiment le changement qu'il a eu, à ce niveau, c'est ... je me suis pris entièrement en charge quoi !

Et ça te change aussi toi-même ?

Ah ouais, c'est parfois une fierté de se dire voilà ... c'est signe qu'on est homme (rires) ! [...]

Et tes parents ils sentent aussi que ça a changé pour toi ?

Ouais ouais. Avant, au Togo c'est quoi. Là-bas quand j'étais là-bas, je ne dépendais pas d'eux vraiment du côté financier, mais c'était leur présence, tu vois, non ? Eux ils se disaient, oui, franchement, je dépendais encore d'eux, quoi. Je suis pas encore suffisamment... aguerri pour [jouer les mêmes bottelles ?], (rires) quoi. Tu vois ? Mais là maintenant, ... »

Il décrit la relation avec ses parents dans son pays comme une relation de dépendance, mais une dépendance qui serait non pas tellement d'ordre financier mais plutôt affectif, les parents étant proches et ayant un impact sur la construction de sa vie. Aujourd'hui, en Suisse, il dit être seul, et s'occuper pour la première fois de tous les aspects de sa vie. La vie lui appartient entièrement, et il se sent libre de faire ou de laisser selon son choix. Il dit être *seul et libre*. Il n'y a plus d'intervention dans sa vie de la part de ses parents, et dans ce sens il a, à travers son exil, atteint une *indépendance*. Il est important de savoir que ses parents n'habitent pas au Togo, et que Jonathan a quitté le foyer parental à l'étranger pour revenir dans son pays d'origine, afin d'entamer des études. Il était donc, avant de venir en Suisse, physiquement séparé de ses parents, ce qui ne l'empêchait pas pour autant de se sentir très lié. Même à travers cette distance, ils étaient toujours présents pour lui. Si aujourd'hui Jonathan se sent séparé de ses parents et « *devenir adulte* », cela doit être remis dans le contexte spécifique de sa migration, de son exil, du voyage, de la demande, des démarches administratives et la construction d'une vie « parallèle » à la société d'arrivée. Dans un certain sens, ce parcours d'exilé et de requérant d'asile remplit une fonction de « rite de passage » à la vie d'« homme ». Ce n'est pas le déplacement en soi qui est décisif pour un changement de relation avec sa famille, mais *la forme et la signification* de ce déplacement. Il est intéressant aussi que le fait d'être « *seul* » par rapport à ses parents n'est pas ressenti nécessairement comme une perte, mais comme une chance pour devenir indépendant, ce qui le remplit aussi d'une certaine « *fierté* ». La question de l'opposition entre l'indépendance dans son pays d'origine et la dépendance dans le pays d'arrivée – qui a pu être observé dans le cas de Camille – peut ainsi changer de signification selon la personne.

2. La persécution au présent

Lors de notre première rencontre, les points forts dans le discours de Jonathan sont le traitement auquel il est exposé de la part des institutions de prise en charge des demandeurs d'asile, et l'ambiance hostile omniprésente dans ce pays à l'égard des demandeurs et plus spécialement à l'égard des demandeurs d'asile noirs. Cette atmosphère qu'il décrit comme « *invivable* » influence son comportement à tel point qu'il ne se promène pas dans la rue, qu'il ne ressent aucune envie de sortir ou de découvrir la vie de ce pays ou de faire des connaissances. Il est persuadé qu'uniquement en « *restant à ma place* » il retrouvera une certaine tranquillité et évitera d'être mêlé à des problèmes.

Lors de notre deuxième rencontre, il semble avoir réduit cette angoisse. Il en a même pris une certaine distance, ce qui lui permet de faire une sorte d'auto-analyse de cette période où il se trouvait dans un état de « choc » :

« J'avais vraiment des problèmes au début ici, ça a été un choc pour moi quand je suis arrivé au début, de voir comment les requérants sont, d'habiter dans les camps militaires, franchement, j'ai subi vraiment un choc au début. »

J'ai montré plus précisément dans la partie précédente comment la prise en charge institutionnelle et le regard qui leur est renvoyé par la société d'arrivée ont été vécu par les différents interviewés. Mais revenons ici quand même brièvement sur le cas de Jonathan, car il est passé par un stade difficile en arrivant en Suisse, et car sa réaction a été assez prononcée. Lors du premier entretien, il a longuement parlé des contrôles policiers qui touchent spécifiquement les requérants d'asile noirs. Il les a non seulement vécu comme une humiliation, mais en plus de cela, l'attente permanente des contrôles a renforcé une peur de persécution en lui. Comme il disait, « à tout moment on peut vous contrôler ». De plus, dans son foyer il n'est pas à l'abri des agressions et des violations de son espace intime. Il parle notamment du jour où il a été agressé par un autre habitant du foyer en sortant de la douche. Et son armoire dans lequel il dépose ses affaires personnelles, non seulement est dans un état déplorable, mais en plus a été défoncée et volée à plusieurs reprises.

« Et puis il y a aussi les armoires aussi qui sont pas en bon état, à tout moment on vous vole. Dès que vous tournez le dos, vous sortez un peu seulement, vous revenez, votre armoire est défoncée. »

Tous ces éléments récurrents dans son discours ont pour conséquence que Jonathan se méfie de tout le monde, se retire dans son monde, ne parle avec pratiquement personne. L'attente indéfinie d'une décision à sa demande d'asile, « qui la plupart du temps est toujours négative », plane de surcroît comme une menace permanente sur son existence.

Tous ces éléments réunis montrent ce que Kaës a décrit comme le *sentiment de « persécution »* qui s'installe chez les immigrés à leur arrivée dans leur nouvel environnement :

« Le fantasme d'être attaqué de tous côtés [du côté du groupe d'extraction comme du côté du groupe de réception], d'être morcelé, volé, surveillé, épié, sous-tend le fantasme de la perte des bons objets et d'être ainsi sans recours. » (Kaës, 2001, p.42).

Pour Jonathan, le danger, l'agression se cache partout, il n'y a pas un endroit – sauf la maison de l'AGORA – où il se sentirait en sécurité. Pour Kaës, cette phase persécutive est par ailleurs étroitement *liée à la dépression*, qui est également liée au sentiment que « tout ce qui pouvait être bon a été fantasmatiquement détruit » (idem, p.42). Cette angoisse s'exprime par ailleurs aussi à travers un rejet du nouveau, et notamment de tous les aspects qui touchent à la société d'arrivée, ce qui s'explique pour Kaës entre autre par la peur d'une « *enculturation d'empiètement* », le sentiment que s'ajoute à la perte réelle de l'ancien et des références culturelles, une superposition du nouveau, de la « culture » du pays d'arrivée. Dans cette première phase, Kaës souligne une « *perte de la capacité à vivre créativement* » (Kaës, p.37), à s'inventer une nouvelle vie et à se reconstruire en tant que sujet.

3. La transition et le sens perdu

Pour s'éloigner de son foyer et pour « oublier » un peu ses mauvaises pensées, Jonathan fréquente la Maison de la Croisette, une maison d'accueil pour les requérants d'asile gérée par l'AGORA. Il y prend des cours d'informatique et fait des recherches sur Internet et dans les journaux, pour pouvoir continuer à s'informer et à se former. Il dit que ses passages à l'AGORA sont les seuls moments où il se sent « *bien dans la tête* », et où il peut s'investir dans des amitiés qui se restreignent pourtant à ses visites dans cette maison. A l'AGORA, il retrouve une ambiance opposée à celle qu'il ressent dans son foyer. Elle lui permet d'être plus tranquille et de se concentrer sur ses cours et ses recherches. Dans le foyer, le bruit et la promiscuité ne lui offrent pas cette possibilité de plonger dans des *activités intellectuelles*, et c'est ainsi que pour lui, l'AGORA est devenue un refuge de calme et d'études :

« Bon, ce qui peut vraiment, franchement le seul moment où moi j'arrive à oublier, c'est quand je viens à l'AGORA ici, quand je me connecte, par exemple, quand je suis en train de travailler, ou bien quand je suis en train de lire mes cours. Et tout ça se passe à l'AGORA ici. Quand je sors d'ici, je vais dans le foyer, je n'arrive pas à faire ça. J'ai pas accès à Internet, je peux pas lire, étudier, rien, rien. Donc, franchement, quand je quitte l'AGORA, c'est... je reprends encore dans mes soucis, quoi. »

Ainsi, l'AGORA devient une sorte de *premier « espace transitionnel »* pour Jonathan. Elle constitue le premier milieu à travers lequel il peut rencontrer des gens, mais aussi passer à une activité qui l'aide à surmonter un peu la situation de vie difficile. Remarquons que dans le cas de Jonathan, cet « espace transitionnel » commence à être *construit très tôt*, à savoir en même temps que la dépression et la peur persécutrice l'empêchent encore de sortir réellement de son blocage.

Lors de notre première rencontre, Jonathan décrit sa situation actuelle avant tout par *l'attente*. Il attend la décision par rapport à sa demande d'asile, la reprise de ses études, de sa vie. Mais sur cette attente anxieuse plane l'ombre de la disparition de ses camarades qui ont été enlevés, et dont personne n'a pu avoir des nouvelles jusqu'à présent.

« Franchement, la situation ici est tellement dure, que, si c'est pas les histoires chez nous, tout ça, franchement, il y a longtemps que je serais parti.... Mais retourner là bas c'est des histoires, parce qu'y en a, ceux qu'on a pu prendre, ces gens dont on a plus de nouvelles aujourd'hui... »

Plusieurs fois Jonathan évoque le fait que dans son pays et jusqu'à son départ, il a pu bénéficier du soutien de personnes importantes de l'opposition, qui l'ont également aidé à partir. Lors de la première entrevue, il dit que ce soutien a pu durer jusqu'à son départ, mais qu'aujourd'hui en Suisse, il doit se débrouiller tout seul. Dans le deuxième entretien, il semble avoir repris contact avec certaines personnes, qui lui accordent du soutien moral et financier.

« Quand même, le fait d'être parti après ces ennuis, sérieusement, là, m'ont donné maintenant quand même de l'intérêt aux yeux de certaines personnes, de certaines personnalités quoi. Parce que là, maintenant, je suis ici maintenant, et y a quand même quelques personnalités qui entrent en contact avec moi maintenant.

Mais en termes d'amitié, de camarades ?

Oui, qui tiennent vraiment à garder le contact avec moi, à savoir comment je vais,... Tu sais, la dernière fois, par exemple, à une autorité, là, je me suis plaint, de ne pas être bien ici, tu sais, des gens à qui je

peux demander tout ce que je veux, comme argent, qui vont me donner. Ce sont des gens riches, bien placés. »

La peur, la solitude et l'attente ont eu un impact profond sur son moral. Au moment de notre première rencontre, l'attente devient un fardeau pour lui, au point où il ne sait plus ce qu'il attend :

« Ce que j'attends, je sais même plus. C'est que je suis contraint d'attendre, quoi, c'est tout. Et si vraiment les choses changent chez moi, un changement de gouvernement, tout, tout change là bas, je ferai pas un jour de plus ici. Je partirai le plus vite possible. Parce que je sais pas ce que je fais ici. Chaque jour passé ici est une perte pour moi, quoi. Je suis en train de perdre.... Puisque c'est au cours d'une année scolaire que je suis venu ici, là je suis en train de perdre une seconde année»

L'appréciation de sa situation en Suisse est des plus radicales dans ce moment. L'attente a perdu son *sens*. Il sait qu'il est forcé d'attendre mais il ne sait plus ce qu'il attend au fond. Chaque jour signifie une *perte* pour lui, une perte notamment au niveau de la construction de son avenir et de la poursuite de ses études. Il est en train de perdre une deuxième année d'études dans des circonstances qui ne laissent entrevoir rien de positif pour lui. A tout cela s'ajoute également, dans ce moment de désespoir, le sentiment d'avoir perdu son pays et son chez soi. Comme l'attente devient insupportable pour lui, la nostalgie du pays et le désir de retrouver ce qu'il a dû abandonner le hantent. Il rentrerait dans son pays s'il trouvait une occasion de le faire, donc si le gouvernement en place changeait.

Son discours constitue donc essentiellement un discours de la perte de ce qui était et un discours de la *perte du sens*. Il est important de retenir que la perte du sens ne s'appuie pas uniquement sur sa situation actuelle, mais avant tout aussi sur le *manque de perspectives*, d'un changement positif de sa situation de vie. Parlant de la décision sur sa demande d'asile par exemple, le seul aboutissement qu'il prévoit est une décision négative qui aggraverait encore sa condition d'existence.

«... je sais vraiment pas ce que ça va donner. Parce que rien, franchement, ne laisse entrevoir quelque chose de positif quoi. Tellement, chaque jour les choses sont pires, ici, quoi »

La réflexion sur l'avenir engendre une peur de la perte pour toujours de la possibilité de poursuivre ses études. Sa vision de l'avenir est tellement dénuée de perspectives et vouée à l'impasse qu'il plonge – peut-être cela constitue-t-il la seule issue possible pour lui – dans *la rêverie* :

« Ah oui, je voudrais faire des belles études, j'ai des projets ! »

4. Le travail ou le sens retrouvé

Lors de notre *deuxième rencontre*, Jonathan a beaucoup changé, physiquement d'abord, mais également au niveau de son discours. Bien sûr, une des premières questions que je dois lui poser en le voyant habillé en couleurs et assis tout droit et confortablement sur sa chaise en face de moi, est s'il y a eu des changements dans sa vie depuis notre dernière rencontre. Et voilà ce qu'il me répond :

« Je dirais que le plus grand changement qui s'est produit en moi c'est vraiment au moment quand j'ai commencé par travailler. Quelque part, franchement, je me suis senti ... Justement je me sens vraiment quelqu'un maintenant quoi. Parce que franchement ça me faisait rien, ça me disait rien de bon de me présenter à chaque fin de mois, de prendre les chèques. Franchement, ça... c'était dur pour moi de me

présenter chaque fois, prendre l'argent. Maintenant que je ne prends plus ça, donc je sais que je vis avec ce que je gagne quoi. Là franchement je ne me sens plus comme un parasite, comme les gens ils disent. »

Jonathan avait cherché du travail pendant plusieurs mois déjà lors de notre première rencontre. Et malgré les grandes difficultés à trouver un employeur en tant que requérant d'asile et les mauvais traitements qu'il avait subis de la part de certains, il a finalement réussi à être engagé dans un hôtel, en tant que « garçon d'office ». Au moment de notre deuxième entretien, l'entrée dans la vie « active » au sens propre du terme, constitue un moment décisif pour la façon dont Jonathan s'envisage lui-même et le sens de sa présence loin de son pays. Le travail représente pour lui le début d'une *nouvelle existence* : il se « sent *quelqu'un* » maintenant, et il sent « exister » de nouveau pour lui-même et pour les autres. Le fait de ne plus accepter le chèque de l'assistance sociale chaque mois, mais de gagner sa vie et de *devenir indépendant*, lui donne le sentiment de *pouvoir agir en tant que sujet et de reprendre sa vie en main*. Un peu plus loin, il ajoute :

« Non, franchement j'ai l'impression d'être quelqu'un d'autre. Je me sens vraiment... utile, quoi ! Tu sais, je paie aussi des impôts, bon tout ce qu'un citoyen paie ici. »

Il se sent utile, il se sent « *quelqu'un d'autre* » parce qu'il a trouvé une activité rémunérée qui non seulement l'occupe, mais qui lui donne l'occasion de participer à la vie en société en tant que « *citoyen* ». Devenir quelqu'un à travers une contribution active à la vie en communauté est l'événement fondamental qui ramène Jonathan dans la vie, dans la reconstruction de soi en tant que sujet, et c'est pour lui le début de *l'abandon d'une définition de soi imposée principalement par l'extérieur*. Au moment de notre première rencontre, « être demandeur d'asile » avait pris le dessus sur toute autre possibilité de s'envisager dans le présent et dans l'avenir. Il se disait gêné par le fait de recevoir un chèque chaque fin de mois, lui permettant de survivre. C'est dans ce sens aussi qu'il dit ne plus se sentir aujourd'hui comme un « *parasite* », qui viendrait, *aux yeux des autochtones*, profiter de l'assistance et se faire une belle vie sans travailler. Et pour lui-même, il se sent plus « *utile* » et comme contribuant à financer sa propre vie. Le travail et le fait de payer des impôts comme un citoyen, le ramène à une vie plus comparable à celle des autres habitants de ce pays, et dans cette mesure le travail constitue un élément intégrateur par excellence permettant la participation à la vie de la société contemporaine occidentale²³.

Je voudrais brièvement revenir sur la citation précédente, car Jonathan dit aussi ne plus se sentir comme « *un parasite, comme les gens ils disent* ». Il devient de nouveau visible ici combien cet interviewé, tout comme les autres par ailleurs, est conscient de l'image négative qui lui est attribué de l'extérieur, et c'est aussi par rapport à ce regard que le fait d'avoir un travail lui permet de se construire une autre identité, ne correspondant plus à l'identité attribuée. Cela consiste à se construire une image qui va à l'encontre de la stigmatisation – de « *parasite* » – et c'est dans ce sens que le travail constitue un *élément de construction identitaire* propre. En

²³ L'analyse de la société salariale et l'importance comme également les inégalités créées par le travail salarial sont très bien analysés dans l'œuvre de R. Castel, notamment dans « *Les métamorphoses de la question sociale* », (1995), Paris, Fayard. Je ne mettrai pas davantage d'accent sur cet élément si ce n'est que les paroles des interviewés montrent en soi la signification que prennent le travail et le salaire pour eux dans le pays de leur exil.

même temps, le cas de Jonathan illustre une fois de plus l'indivisibilité entre l'image renvoyée par l'autre et la construction de l'image de soi.

En revanche, l'entrée dans le monde du travail a représenté pour lui la fin de la fréquentation de l'AGORA :

« Je n'ai plus jamais été à l'Agora... Bon, quand j'ai fini le truc d'informatique, là. Tu sais, j'ai passé les quatre examens, j'ai eu le truc, « CDER Stat », là. Donc ... Depuis...avec le travail aussi, je n'ai vraiment plus le temps. [...] Tu sais avant, c'était l'Agora ou rien. Avant, à part aller à l'Agora, je tournais en rond et je ne savais même pas où aller. Mais maintenant, pff ! J'oublie même quoi ! J'ai autre chose maintenant (rire). Avant, tout tournait autour de l'Agora... Je ne pouvais pas passer une journée sans mettre les pieds à l'Agora. Maintenant, pff, j'arrive à gérer la chose sans l'Agora quoi ! »

Avant de trouver un travail, l'AGORA était le seul endroit pour lui où il trouvait une certaine protection et un lieu d'expression. Mais aujourd'hui, il déclare réussir à « *gérer la chose sans l'AGORA* ».

Cet exemple montre de manière impressionnante l'importance primordiale de ce type d'associations qui mettent à disposition des requérants des structures d'occupation et de discussion quotidiennes, et leur rôle en tant qu'*espace transitionnel*. Elles ont un effet préventif pour ceux qui risquent de tomber dans une dépression en arrivant à Genève, mais certainement aussi pour ceux qui autrement, par ennui ou par désespoir s'adonneraient à des activités comme la vente de la drogue ou le vol. Une fois que les requérants commencent à se reconstruire un rythme de vie propre, il est remarquable aussi que cette structure perd son importance pour les concernés, et qu'ils commencent à se construire ailleurs, comme dans le cas de Jonathan.

Le travail est donc pour le moment suffisant pour Jonathan, afin de se donner un rythme quotidien, et pour se retrouver en tant que sujet et donc pour reprendre de la force pour affronter les difficultés de sa situation. L'importance de ses études s'est relativisée dans ce contexte. Si pendant le premier entretien, il avait un espoir diffus de pouvoir poursuivre ses études, cette idée s'est éloignée de lui, et il a accepté le fait que pour le moment, il ne pourra pas reprendre les études.

« *Et là maintenant, tu penses que tu vas t'inscrire à l'université ?*

Non, mais c'est toujours pas possible. Je commence même par mettre de côté cette idée là... Je ne peux pas tout le temps traîner ça et ... bon, si le moment vient – j'espère ! – si jamais mon statut changeait... »

5. Et les autres changements

A partir de ce point de départ, le travail, Jonathan semble avoir évolué aussi dans d'autres domaines. Tout d'abord, il a repris le sport :

« bon, ...à part le travail, bon. Avant aussi, je n'arrivais pas à faire du sport avant. Or, j'aime le sport plus que tout. J'adore le foot, j'adore la natation. [...] depuis que je suis là, je n'ai jamais fait tout ça. Je n'en avais pas du tout envie, je me crevais ou... c'était dur pour moi et je n'arrivais pas à me remettre à pratiquer ces sports-là, quoi. Tu sais, avant, chaque matin je faisais des exercices dans ma chambre tout ça. Mais j'ai repris tout ça. J'ai commencé par aller jouer. J'ai été acheter des équipements de foot. »

En arrivant en Suisse, il avait donc arrêté de pratiquer du sport, qui est cependant une activité très importante pour lui. Il dit ne plus avoir eu envie, s'être « crevé ». Jonathan utilise ici lui-même l'image de la mort, de la rigidité qui l'empêchait littéralement de bouger, de faire du sport. Nous pouvons donc de nouveau nous rapporter à Kaës (2001) et à l'idée de la mort symbolique qui rend le sujet rigide et paralysé, et qui s'exprime dans le cas de Jonathan littéralement et physiquement, par un arrêt de l'une de ses occupations préférées, le sport. Regardant en arrière, cette inactivité lui semble le résultat d'une inhibition, d'un blocage intérieur. En vue de ce que j'ai exposé plus haut, cet élément peut être ajouté à son état de profonde tristesse, de choc et de déprime qui l'envahissait la première période de son exil. Au moment de notre deuxième entretien, Jonathan a donc retrouvé une joie de vie s'exprimant par l'envie de pratiquer du sport et de reprendre une vie active. En outre, comme il le précise plus loin, il s'est intégré à une équipe de foot. Par ailleurs, la pratique du foot contient un élément plutôt amusant: le foyer pour requérants d'asile a constitué une équipe de foot qui a participé au championnat de Genève. Jonathan ne s'arrête pas là-dessus mais en citant les adversaires du championnat, il parle également de l'équipe de... la police! En tout cas, la pratique du foot a également un effet important, puisque Jonathan ne parle plus en terme de « *rester à sa place* », et la peur de la police ne trouve plus aucune expression chez lui lors de cette deuxième rencontre.

Jonathan est également en train de chercher un appartement, afin de pouvoir *quitter le foyer*. Son attitude à l'égard du foyer n'a pas changé. Il reste un endroit qu'il n'aime pas fréquenter :

« Moi franchement, l'ambiance du foyer tout ça là j'aime pas... Les amis que j'ai, par exemple, eux ils ont un appartement en ville, tout ça. Ce sont des gens qui étaient là avant moi. Donc, dans la semaine je dors au foyer à peine 2 fois. [...] Parce que l'ambiance au foyer, moi je supporte pas : du bruit tout le temps, ... non, je supporte pas. »

S'il n'arrive pas à voir le foyer dans une meilleure lumière, il a du moins réussi à s'éloigner de cet endroit au point où il ne dort pratiquement plus dans ses enceintes. Il a trouvé un ami chez qui il peut loger la nuit, et préfère se construire une vie en dehors du milieu des foyers pour requérants d'asile. En même temps, il a entamé des démarches pour trouver un appartement privé.

Quelques autres éléments laissent entrevoir une ouverture vers sa nouvelle vie. Jonathan dit par exemple chercher une petite amie. Et il déclare aussi avoir « *commencé par faire des projets* », et donc formuler certaines idées et visions par rapport à son avenir, même si celles-ci restent restreintes par les contraintes de son statut juridique :

« Franchement, là maintenant je me dis si franchement ça va en moi, je suis vraiment prêt si j'ai franchement si mon statut change ou bien quelque chose change, je suis vraiment prêt à m'installer. Je sais qu'il est inutile de faire des projets en ce qui concerne mon retour. Là je peux même pas me préparer et puis il y a rien vraiment qui peut me motiver à quitter, rien de ce qui pousse à vouloir, certaines personnes ont des femmes là-bas, des enfants, ces choses-là..... [Mais pas moi]. Donc je veux maintenant voir les choses droit devant quoi, je veux oublier ça. Tant que je serai là à penser, je pourrais jamais bien me fixer quoi. Franchement, j'ai vraiment décidé de ... »

Contrairement à notre dernière rencontre, Jonathan déclare maintenant que « *ça va en* » lui. Il ne met plus chacune de ses pensées dans le désir de rentrer chez lui, mais accepte de s'installer en Suisse, si on lui accorde

ce droit. Il dit même que cette pensée, le souhait permanent d'abandonner ce qu'il a commencé dans ce pays et de rentrer chez lui, l'empêche de voir son avenir en face et de se « fixer », se reconstruire une nouvelle vie. Il veut, au contraire, regarder « *droit devant* », et non plus en arrière, faire des projets et non plus regretter le passé. Il semble ainsi que pour pouvoir « se fixer », donc se construire et commencer à se projeter dans l'avenir, il est nécessaire aussi d'accepter de rester dans ce pays, et d'oublier l'idée d'un retour immédiat.

Beaucoup d'éléments qui ont changé dans la vie de Jonathan dans le laps de temps qui sépare nos deux rencontres, et vont dans le sens de la reprise de sa « capacité créatrice », et d'un début de création d'un espace transitionnel, dans le sens de R. Kaës. Mais Kaës montre aussi, dans son analyse du travail de reconstruction de soi des migrants, *l'invention d'un « personnage illusoire », mythique de soi* (Kaës, 2001, p.37). Et vu la vision complètement changée de soi dans une période de trois mois, je me demande dans quelle mesure Jonathan s'est créé une telle image mythique, une croyance qu'il aurait su surmonter toutes les difficultés, qu'il aurait pris le pas de l'entrée dans la nouvelle vie. Mais cette question restera ouverte ici, puisque je n'ai pas la possibilité de suivre son parcours à plus long terme.

Mais malgré son image positive du moment, Jonathan ne cache pas que tout ne s'est pas tourné pour le meilleur pour lui. En effet, son statut juridique continue à planer comme une menace et un stigmaté sur lui :

« Tu sais, on est ce que l'on est, même si on refuse, même si on veut pas l'accepter. Parfois je me vois en train de dire que je suis... il m'arrivait de dire ça avant, que je suis requérant d'asile ou bien je parle,... dans certaines situations où.... Il y a eu des situations comme ça où... tu sais, l'étiquette là demeure toujours quand même hein ! Ça demeure et ça vous suit partout. Tant que l'on porte le permis « N », là... (sourire) En fait au fond, il y a toujours cela qui plane... Franchement, personne peut vraiment se... quand on l'est... on peut vraiment pas oublier qu'on l'est, quoique tu fasses quoi ! Parce qu'on est toujours là, soumis aux restrictions, des choses que tu ne peux pas faire, des choses auxquelles tu n'as pas accès. [...] Tu vois. Donc... En dépit de tous ces changements, il y a toujours ... le nom [de « requérant »] ! »

Même si beaucoup d'aspects de sa vie ont changé, son statut juridique reste pleinement d'actualité. Jonathan en parle comme un stigmaté dont il ne peut se débarrasser, et qu'il ne peut jamais laisser de côté, qu'il l'accepte ou pas. Le nom de « requérant » reste toujours et se mêle de toutes ses activités et de toutes les relations qu'il est susceptible de construire.

6. Discussion

Le parcours de Jonathan montre certaines similitudes, mais aussi des différences par rapport à celui de Camille. Pour lui comme pour elle, le départ de son pays signifie une rupture non seulement en termes géographiques ou culturels, mais avec soi-même et sa vie antérieure. Mais nous avons pu voir qu'en même temps, l'exil représente une ouverture, un pas vers la liberté par rapport à ses parents, un passage à la vie d'adulte pour Jonathan. La chance pour la création du nouveau se trouve ainsi dans l'essence même de son déplacement, même si, par la suite, le début de sa nouvelle vie est marqué par le choc, par l'inhibition, la dépression et la paranoïa. Ces

dynamiques intérieures prennent tellement de place dans sa pensée, qu'il ne voit même plus le sens de sa présence dans le pays d'arrivée. Les circonstances de vie ajoutent une grande partie à sa détresse.

Il est intéressant dans le parcours de Jonathan que déjà pendant cette première phase, il commence à se créer des espaces transitionnels, des espaces où il pourra se construire des niches, afin de se sentir actif et en contact avec le monde. Cet espace se trouve notamment dans l'association AGORA, où il se lance dès le début dans des études et dans une certaine activité, même restreintes.

Le moment où il trouve un travail rémunéré signifie le départ d'un grand changement pour lui. A partir de là, tout semble changer pour lui, il entrevoit de nouveau un sens dans sa nouvelle existence, recommence à être actif, à rencontrer des amis. En même temps, le travail prend aussi une importance symbolique primordiale pour lui. En effet, il se sent redevenir quelqu'un à travers l'indépendance financière, il se sent utile comme un « citoyen », faisant sa contribution à la société à travers la force de travail et le paiement des impôts.

Il est important aussi de remarquer que Jonathan ne se sent plus comme un « parasite », puisqu'il ne correspond plus à l'image qu'ont les autochtones des requérants d'asile. Le lien entre l'identité attribuée et l'identité pour soi devient ici à nouveau très visible.

Il convient à ajouter – en vue d'une discussion de la deuxième hypothèse - que la nécessité d'une élaboration du sens est repérable très clairement dans les parcours de ces deux interviewés. Et cette recherche du sens passe en premier lieu par l'activité, intellectuelle par exemple, et en deuxième lieu par le travail ou par un engagement bénévole. La création de relations est également importante afin de se recréer une place dans cette nouvelle société, à travers la présence dans le « champ du désir » (Kaës) de soi et des autres.

c) Meltem : décider enfin de sa vie

L'entretien avec Meltem a eu lieu dans une brasserie d'étudiants un peu bruyante, au début d'une soirée. Au moment de notre rencontre, Meltem a déjà passé quatre en Suisse, et quelques semaines plus tôt elle a été informée de la décision positive par rapport à sa demande d'asile, le statut de réfugiée politique lui ayant été accordé. Bien sûr cet élément n'est pas à négliger en analysant sa vision des périodes passées et d'aujourd'hui. Au contraire, à l'exemple de Meltem, *l'importance de l'écoulement du temps dans la demande d'asile* deviendra visible. Un autre élément important dans son parcours est le fait qu'elle a vécu la période de sa demande d'asile vivant en couple, et non pas toute seule. Et nous verrons d'autres éléments qui auront un impact sur la manière dont elle a vécu son arrivée et son installation en Suisse. Au début de l'entretien par ailleurs, elle me demande si je voudrais qu'elle me parle d'elle-même ou plutôt des deux, du couple, comme ils avaient tout vécu ensemble. Je lui ai laissé la liberté de me raconter les choses comme elle le souhaitait, et elle s'est décidée de parler d'elle-même, construisant ainsi son discours autour du « je ».

1. Une rupture qui dure des années

Un peu comme Camille, Meltem oppose deux pôles de sa vie, à savoir la vie avant l'exil et la vie à partir de son arrivée en Suisse. Pourtant, les éléments de description sont très différents.

Parlant de sa vie dans son pays d'origine, l'élément le plus important qu'elle évoque est la prison et la longue période de persécution :

« Euh si tu veux j'avais pas vraiment eu la chance, là-bas, j'aimerais bien, mais..... de..... comment dire.... déjà en Turquie c'était très nouveau pour moi d'être dehors, quoi, tu vois. Et.... c'est... tous ces changements, même là-bas...[...] En 98, j'étais libérée, en fait, en 2000 je suis arrivée ici. Pendant ces deux ans, j'ai pas vécu des choses très sympa, quoi. Et c'est vrai que, tu vois, ça c'était déjà dur pour moi. Je pense que j'étais très affaiblie, tu vois, par le fait que... j'ai passé des années comme ça, et quand je suis sortie, j'ai encore rencontré des choses, qui a rendu assez difficile à... ma vie. Et puis. (rire) C'était pas ma vie quoi, tu vois. C'était toujours... il y avait toujours quelque chose... de... comment dire.... d'extérieur qui m'obligeait de réagir, d'une manière que... comment dire... je pouvais pas, par exemple, faire certaines choses, mais je pouvais, j'étais quand même obligée de changer de ville, là-bas, ou d'aller je sais pas, n'importe où, rester chez des gens, etc etc. C'était... ça a été assez.... même là-bas c'était assez pré.... pas stable, tu vois. »

Cet extrait fournit des éléments importants pour la compréhension du parcours de Meltem. Elle a passé plusieurs années en prison, et même une fois la prison quittée et ayant été remise en liberté, elle a vécu pendant deux ans des persécutions qui l'obligeaient à se cacher dans d'autres villes, et elle a été mise en garde-à-vue à plusieurs reprises. Plus tard dans l'entretien elle dit que ces garde-à-vue ont eu un effet plus traumatisant encore que les années passées en prison.

Cet extrait montre aussi qu'elle a de la peine à formuler ses réflexions autour de ce vécu, et qu'elle évite parfois de nommer les événements. Elle parle de « choses » difficiles, dures, de « changements », et pourtant elle n'entre pas dans les détails. Son vécu de la prison et du traitement qu'elle a dû y subir reste de l'ordre du non-dit.

Pour Meltem, ces années en réclusion ont eu un effet profond sur elle. Elle affirme qu'elle était très affaiblie par ces événements. Et elle affirme même que « *c'était pas ma vie* ». Cette vie, elle ne pouvait pas être construite et vécue par elle-même. Les circonstances la forçaient à « *réagir* » et à se comporter en fonction d'elles. Elle a donc « *subi* » pendant des années des périodes de contrainte. Et ces contraintes ne lui permettaient pas de se construire une vie « *stable* ». Elle raconte vers la fin de l'entretien, quand j'avais déjà éteint l'enregistreur, avoir compris qu'il n'y avait pas de « *place* » pour elle dans ce pays, et c'est ainsi qu'elle a finalement décidé qu'elle devait partir.

« Bon c'est vrai avant de partir, tu vois, je (rire) comme j'ai dû si tu veux partir, c'était déjà très difficile. En plus, je... non mais tu pars comme ça, tu as aucune idée où tu vas,... tu... ce que tu vas vivre dans un autre pays, tu vois, tout est différent, etc etc. Et c'est quelque chose d'énorme, tu vois. C'est pas comme un... un voyage, ou comme des vacances, je sais pas quoi, bien sûr, tu vois. C'est à dire tu es *obligée*, tu arrives, tu sais que tu verras pas... des choses très sympa, etc etc, et c'est déjà un stress. »

Le départ de son pays est décrit comme le début d'un voyage dans *l'incertitude*. Elle parle moins ici de ce qu'elle a dû laisser derrière elle que de ce que l'attendait dans l'ailleurs. Cet ailleurs, au moment du départ n'est pas nommé, « *tu as aucune idée où tu vas* ». La seule chose qui est sûre, c'est que « *tu es obligée* », et cela provoque un grand état de stress. Selon elle, ce départ n'est pas comparable à un voyage, et elle rejoint en cela Camille qui comparait son départ avec un départ pour les études, qui pour elle également ne peut avoir la même signification, ni le même effet sur la personne. Car il s'agit pour les deux d'un *départ dont le retour reste incertain et complètement insituable*.

2. A l'arrivée, l'enfermement

Les premières semaines après son arrivée, Meltem est restée chez des amis, sans avoir fait enregistrer sa demande d'asile. Elle décrit cette période comme un moment de repos après des années de vie en tension.

« c'est vrai quand je suis venue, tu vois, j'ai passé quelques mois sans rien faire. Et pendant ce temps, c'était un peu... j'étais un peu plus tranquille, tu vois. Je, si tu veux, c'était un moment de... euhh... repos, pour moi. Mais pas la suite, quand... même si ça a pas duré très longtemps, tu vois, vivre encore, ce genre de choses, c'était pas... c'était pas très facile, oui. »

La « *suite* » à son moment de repos, elle l'introduit ici : en effet, elle a déposé sa demande d'asile dans un centre d'enregistrement aux frontières suisses. J'ai déjà parlé auparavant (c.f. « Un accueil dans l'altérité ») de l'effet que cet accueil a eu sur la plupart des interviewés, et elle n'est pas une exception. Elle décrit ce centre comme une prison, et son transfert ultérieur dans un canton suisse alémanique, auquel elle a été attribuée, comme une « *opération de prison* ». Son récit de cette période laisse entrevoir une *absence de toute action possible* de sa part. Tout se passe autour d'elle sans qu'elle ne puisse y ajouter ou enlever le moindre détail.

« Tu es incluse dans une procédure, qui va marcher, et qui va se terminer, ça peut être négatif ou positif, c'est une procédure qui commence. »

Depuis le centre d'enregistrement, Meltem arrive donc dans un petit village dans une région campagnarde et montagneuse. Et le nouveau foyer de Meltem se situe en toute solitude, au pied d'une montagne, sans village ni commerces. Depuis cet endroit, il est difficile pour les requérants d'asile d'être mobiles, car les transports en

commun coûtent cher. Meltem sent l'environnement – constitué en quelques maisons entourant le foyer – comme hostile à l'égard des exilés, et même les responsables du foyer font preuve d'un comportement raciste. Voyant les familles qui vivent dans cet endroit depuis des années, une angoisse de ne jamais pouvoir sortir de là monte en Meltem, et le foyer devient ainsi une sorte de nouvelle prison.

« En plus, quand j'ai vu ces gens, dans un état assez difficile, ça monte encore plus de désespoir, tu vois. Bon, je, tu crois par exemple que tu... tu vas rester... encore pendant longtemps, encore pendant des années, dans ce bâtiment. Je croyais ça. »

Nous retrouvons ainsi de nouveau ici la peur de persécution décrite plus haut par Kaës et Vasquez / Araujo. Cette peur est renforcée par la situation réelle dans laquelle Meltem se retrouve à son arrivée en Suisse, qui ressemble pour elle à la prison en Turquie, et contre laquelle elle se sent incapable de lutter. Toutes ces circonstances liées au statut juridique des requérants d'asile, ont mises Meltem, déjà affaiblie comme elle le disait, dans un état psychique très difficile:

« Et en plus, je vais très bien maintenant, mais... c'est vrai que la psychologie n'était pas... j'étais pas en bonne santé, quoi, si tu veux. C'est à dire que... j'avais des idées confuses, tu vois, c'était un petit peu, j'étais tellement désespérée, tu vois, je croyais même pas qu'on peut... comment dire... construire une autre chose, une vie ici. C'était très difficile d'imaginer tout ça, tu vois. »

En ce moment, elle n'est plus capable d'imaginer même pouvoir un jour se reconstruire, construire une nouvelle vie. A ce moment précis, le désespoir semble avoir le dessus sur l'espoir, et nous pouvons constater une *absence totale de sens* attribué à cette nouvelle épreuve. Car, une autre vie, une autre situation ne peut même plus être imaginée.

3. Echapper cette fois

Dans cet état de désespérance et de faiblesse, de souvenirs douloureux et de claustrophobie, Meltem décide enfin de quitter ce foyer et ce canton. Peut-être était-ce la seule réponse possible à donner à cette situation, le seul agir qui pourrait lui rendre le sens perdu. Comme elle le dit, elle savait déjà avant qu'elle voudrait vivre en « Romandie », à Lausanne ou à Genève, et avec son conjoint ils ont cherché un moyen d'y échapper. Pendant plusieurs mois, ils ont fait des démarches afin de pouvoir quitter cet endroit reculé.

Selon les lois, les requérants d'asile n'ont pas de liberté de mouvement et d'habitation en Suisse. Il sont attribués à un canton d'abord et à une commune ensuite, et doivent respecter impérativement cette attribution. Une des raisons pour ce procédé est la répartition des coûts entre la Confédération, les cantons et communes. Ainsi, même si un canton l'accepte pour des raisons précises, le départ d'un requérant (car il aura l'estomac d'un indésirable de moins à remplir), les cantons de « destination » n'acceptent pas la prise en charge d'une personne supplémentaire. Le seul moyen pour le requérant, et il n'est pas sûr non plus, est de trouver un travail dans son lieu de destination afin de subvenir à ses propres besoins. Et bien entendu, pour ce même poste l'entreprise concernée est obligée de chercher d'abord la possibilité d'engager un Suisse ou un étranger établi, avant de donner cette occasion à un demandeur d'asile.

Le compagnon de Meltem a ainsi trouvé un emploi, d'abord dans une autre ville, dont le canton a pourtant refusé le séjour du couple sur son territoire. Ils ont ainsi fait les démarches à Genève, qui a finalement accepté leur demande. Et c'est ainsi qu'après plusieurs mois, Meltem a réussi à quitter cet endroit enfermant et renfermé, et à s'installer dans la ville de ses souhaits.

Je voudrais revenir ici sur l'opposition susmentionnée qu'elle établit entre sa vie dans son pays d'origine et sa vie en Suisse. Car tout contrairement à Camille, elle était « *habituée à subir* », à « *réagir* » face aux contraintes extérieures. Ce fait est important à prendre en considération, car le traitement qu'elle doit subir cette fois de la part des autorités suisses – lui rappelant les années passées en prison et le temps passé à ne pouvant avancer selon sa propre volonté – laisse naître une nouvelle force de résistance, car elle n'est plus prête à accepter la contrainte. Elle lutte pour décider cette fois d'où elle ira et de ce qu'elle fera. Elle prend sa vie en main et s'approprie son destin.

Ce moment est par ailleurs un des rares pendant cet entretien où le conjoint de Meltem entre dans le récit. Et même s'il reste caché dans l'ombre des événements, il devient clair qu'il joue un rôle important dans le parcours qu'elle a fait en Suisse :

« Mais... c'est certain, tu vois, que si j'étais seule, vraiment seule, à [nom village] par exemple, je réagis pas comme ça, quoi. Parce que quand on est deux, ou trois, ou je sais pas, et quand tu as l'idée de ne pas rester ici, et d'aller dans un autre endroit, c'est plus facile de le faire. Quand on est seule, bon, je pense que je serais restée là-bas, tu vois. Je n'oserais même pas... pas je n'oserais même pas, mais je pourrais pas discuter avec ces gens, de... d'expliquer, c'est déjà à cause de la langue, je parlais pas, et en plus malheureusement je suis quelqu'un... (rire)... qui a mal sur les choses comme ça. Et en plus, je vais très bien maintenant, mais... c'est vrai que la psychologie n'était pas... j'étais pas en bonne santé, quoi, si tu veux. »

Sans son conjoint, Meltem ne croit donc pas avoir pu réussir à changer d'endroit, elle pense qu'elle serait restée dans ce foyer qui l'a fait tant souffrir. Car déjà elle ne parlait pas la langue, et c'est lui qui discutait avec les fonctionnaires et les responsables du foyer. Mais de plus, elle se voit comme quelqu'un « *qui a mal sur les choses comme ça* », et comme elle était déjà très déstabilisée, cette compagnie lui a permis d'échapper à ces contraintes.

Non seulement la présence de son mari était cruciale, mais aussi celle des amis, *des connaissances qui s'investissaient* pour elle et qui lui fournissaient un soutien important :

« Et ça c'était...c'est quelque chose de très important, tu vois. Je pense qu'on y arriverait pas quand même s'il y avait pas des gens qui nous aidaient un petit peu. Parce que... par exemple à Nyon, on est... maintenant il y a un camp, je crois là-bas. Mais peut-être quand on est arrivés ça existait, mais on est restés quand même chez des gens, tu vois. Et ils ont eux-mêmes accueillis, pendant des mois, ils nous ont aidés, c'est quelque chose de très important. »

L'aide de ces personnes a été absolument indispensable pour la réussite de leur projet, ils les ont même hébergés pendant un certain temps. Meltem estime indispensable cette aide, mais elle reconnaît en même temps qu'elle a eu de la « *chance* » d'avoir rencontré ces gens, et elle regrette que tous les demandeurs d'asile n'aient pas les mêmes possibilités de créer des relations. Les autres requérants d'asile n'ont, pour cette raison, pas les

mêmes possibilités de lutter pour leur droits, puisqu'ils n'ont pas accès à l'information, ne connaissent pas le fonctionnement des institutions du pays et par manque de relations avec des habitants de ce pays, ils n'ont pas non plus l'occasion d'acquérir ce savoir.

A l'exemple de Meltem, nous pouvons voir de nouveau *l'importance des groupes transitionnels*. Le besoin de pouvoir s'inscrire dans un groupe afin de prendre une première place dans le nouveau monde est crucial pour une première reconstruction de soi. Mais le cas de Meltem montre une deuxième fonction de ces groupes : *fournir un savoir pratique et un réseau d'entraide* dont les arrivants ne disposent pas encore, et ainsi améliorer certaines de leurs conditions de vie. Il est donc important de remarquer que des ressources relationnelles peuvent jouer un rôle important dans cette première phase.

4. Se reconstruire

Le récit de Meltem est centré essentiellement autour de cette période jusqu'à l'arrivée à Genève. En revanche, elle ne raconte que peu de choses sur son vécu à partir de ce moment ou de sa vie actuelle. En voilà quelques éléments :

Dès qu'elle est arrivée à Genève, elle a commencé à *étudier le français* de manière intense. Elle a pris des cours, mais elle a également travaillé pour elle-même, à la maison :

« La vie à Genève....Bon, quand on est arrivés à Nyon, tout de suite j'ai commencé à prendre des cours de français. Et ça a été très bien, parce que ça m'a soulagé un petit peu, tu vois, ça changeait vraiment mes idées, au moins, même si j'apprenais quelques mots par jours, c'était quelque chose d'énorme, mais j'ai bossé pendant toute la journée. Mais, non, c'était très difficile. On connaît personne, tu vois, tu peux communiquer avec personne, quoi, c'est difficile. Mais c'est vrai, être déjà dans une classe, d'apprendre quelque chose, ou je sais pas, consacrer tout le temps pour...tu vois, ça donne déjà.... »

Tout comme les interviewés précédents, *l'occupation intellectuelle* a un impact bénéfique sur son état intérieur. Elle s'est sentie soulagée, et a appris la langue pas à pas. Et même le fait d'être intégrée dans une classe et donc de trouver de la compagnie l'a aidée à se motiver et à apprendre la langue de ce pays d'arrivée. Avec Kaës on pourrait de nouveau interpréter cette phase comme la construction d'un « espace transitionnel », dans lequel Meltem reprend confiance, et où elle acquiert de nouveau la capacité « *à vivre créativement* » (Kaës, 2001, p.37)

Avec son compagnon, elle a vite trouvé un appartement privé, et n'était plus obligée d'habiter dans les foyers d'hébergement. Elle s'est inscrite, enfin, à l'Université de Genève et a entamé, avant même de recevoir une décision positive, des études en sociologie :

« à partir de... de cette inscription, si tu veux, c'est pas grand chose, mais pour moi ça a changé complètement ma vie, tu vois. Ici. Parce que par exemple maintenant, je crois que au moins, ici j'ai quelque chose à faire, en fait. C'est à dire que... pour moi, mais je veux dire que je serai pas... je vais pas vivre... une situation, à partir de maintenant, ... pareille. Ça je sais très bien. »

L'inscription à l'université constitue donc un autre moment important dans la « reconstruction » de soi. Comme elle le dit, même si pour d'autres une inscription à l'université peut paraître un élément anodin, pour elle, cela

signifiait le début d'un changement fondamental dans sa vie. Et c'est à partir de cette inscription qu'elle a également acquis une sorte de certitude que sa vie avait vraiment changé, et qu'il n'y aura plus de retour en arrière, ni de situations comparables à celles qu'elle avait subi pendant une longue période. Cette inscription lui a procuré une *sécurité importante, et un sens pour la continuation de son existence*. La signification que prend pour elle le début des études universitaires peut par ailleurs être comparée à celle que prend le travail pour Jonathan (c.f. Chap. 4. « Le travail ou le sens retrouvé »). Pour Jonathan également, l'occupation qui fait sens pour lui, lui procure en même temps un sentiment de sécurité. Il ne réfléchit plus jour et nuit à la décision encore en suspens sur l'asile. Au contraire, il est prêt à s'installer dans cette nouvelle vie, et à se sentir comme un « citoyen ».

Au moment de la *décision positive* par rapport à sa demande d'asile, Meltem semble s'être construit sa vie, plus ou moins indépendamment de son statut juridique, au point où elle affirme ne plus vraiment savoir en quoi ce changement de statut changerait réellement son existence. Après beaucoup d'évitements et de réflexions sur les conséquences du permis de séjour pour les *autres* requérants d'asile, elle trouve quand même quelques éléments qui ont fait une différence pour elle :

« La décision a changé quelque chose quand même..., plutôt du point de vue pratique, tu vois. C'est à dire que je suis quand même plus... beaucoup plus indépendante. C'est à dire que... et en plus même si j'avais laissé de côté [la peur d'une décision négative] ... je viens de le dire, mais c'est vrai que c'est toujours dans la tête. C'est quelque chose qui t'occupe tout le temps. Peut-être pas tout le temps, mais tu y penses, quand même. [...] ... bon... qu'est-ce qu'on peut faire avec ce permis ? (rire) C'est ça que je réfléchis, mais... oui, on a le droit quand même de vivre... sans changer de permis chaque six mois, de trouver un travail plus... comment dire... stable. Parce que avec le permis N [requérant d'asile] on peut toujours te licencier sans montrer une raison très importante. Parce que le permis N, c'est déjà une précarité. Mais là, ça sera pas le cas, quoi. Tu seras par exemple un travailleur, une étudiante, ou je sais pas quoi, tu vois. »

Cette citation donne l'impression que la reconnaissance du statut de réfugiée n'a plus une très grande signification pour Meltem. Il faut dire ici qu'elle affirme avoir toujours été sûre que la décision serait positive, car elle connaissait le droit et elle savait avoir des bonnes raisons de demander l'asile. Elle n'avait pas peur d'une décision négative, même si elle déclare ici que cela constitue une raison de réflexion constante, car un petit doute reste toujours. En revanche, elle dit avoir plus d'indépendance maintenant, elle n'est plus obligée de se présenter tous les six mois auprès des autorités afin de faire prolonger son permis de séjour. Elle pense aussi pouvoir accéder à des emplois plus stables.

Mais à la fin de cette citation, en disant qu'après une décision positive « *tu seras par exemple un travailleur, une étudiante* », elle exprime de nouveau que d'être « *requérante* » reste un attribut l'emportant sur les autres. Cette petite phrase relativise ainsi en même temps sa distanciation envers ce statut pendant les années d'attente, et montre une fois de plus son poids réel qui peut bien être réduit, mais ne jamais être annulé.

5. Discussion

Le parcours de Meltem est dans certains points analysés comparable à celui des deux autres interviewés, tout en se distinguant dans les détails. Mais en même temps il est avant tout important de retenir l'importance des relations sociales et de l'écoulement du temps pour son parcours.

Nous avons pu voir que pour elle comme pour Camille, la rupture se fait longtemps avant le départ de son pays d'origine. Des années passées en prison et la persécution l'ont déstabilisée socialement et psychologiquement. L'arrivée en Suisse a pour elle, dans une première phase, un aspect traumatisant : elle se retrouve, dans le pays dont elle s'est espérée la liberté, dans une situation tout à fait comparable à la vie en prison, enfermée, surveillée, privée de toute prise de décision. Mais le parcours de Meltem est un bel exemple pour la lutte afin de pouvoir à nouveau s'affirmer en tant que sujet et en tant qu'acteur, en refusant d'accepter la barrière qui est a priori insurmontable. Elle lutte pour pouvoir s'installer dans un endroit qui lui permet, par la suite, de reprendre des activités intellectuelles, d'abord l'apprentissage du français et ensuite une inscription à l'Université.

Des personnes proches ont un rôle important dans ce parcours : sans leur soutien, cette lutte n'aurait guère été possible pour elle. En vue de l'hypothèse par rapport aux ressources mobilisables dans une telle situation, il est donc important d'insister ici sur l'importance des ressources relationnelles et sociales pour les exilés. C'est à travers la construction d'un réseau de connaissances que des informations par rapport au fonctionnement du pays d'arrivée, mais aussi une aide concrète peut améliorer sensiblement les conditions d'existence.

Au cours de plusieurs années, Meltem s'est ainsi construite une nouvelle vie avec – ou mieux « malgré » – son statut de requérante d'asile, incluant des projets à long terme (des études universitaires) et un certain détachement par rapport à l'attente de la réponse sur sa demande d'asile.

Synthèse et conclusion

Au cours de cette recherche, une tentative a été faite de connaître de plus près la problématique des demandeurs d'asile en Suisse, en focalisant le regard sur le vécu et les réflexions des concernés. En partant du constat de la spécificité de la migration d'asile et de la prise en charge dans le pays d'arrivée, je m'intéressais avant tout de savoir quels mécanismes doivent être mobilisés afin de répondre à cette situation de déplacement social et géographique, afin d'assurer une certaine continuité dans la rupture, et afin de trouver des moyens de résistance à l'assignation d'une identité dévalorisée.

1) Revue des questions

Pour répondre à ces questions de départ, j'ai défendu plusieurs hypothèses qui ont successivement été analysées à travers l'analyse des entretiens menés avec 11 demandeurs d'asile de Genève. En conclusion, je voudrais brièvement reprendre ces hypothèses et voir si l'analyse des entretiens a pu y apporter quelques réponses et réflexions, et si certains autres éléments ont surgis comme important au cours de la recherche.

Ainsi je proposerai d'ouvrir le questionnement vers d'autres pistes de recherche, tout en adoptant un regard critique sur ce travail.

J'ai postulé premièrement qu'aux yeux des demandeurs d'asile, *l'accueil institutionnel reflète en partie l'assignation négative* qui repose sur eux de la part de la population. En allant plus loin dans cette réflexion, j'ai soutenu que l'assignation négative de la part de la société d'accueil peut avoir pour conséquence un rejet et un *regard négatif sur cette société* de la part des requérants d'asile.

Au cours de ma recherche, je me suis tout d'abord rendu compte que les interviewés étaient tous conscients d'appartenir à une catégorie de personnes qui n'étaient pas bienvenues dans ce pays, et la plupart savaient qu'un débat politique acharné se tient autour d'eux.

En ce qui concerne *l'accueil institutionnel*, il a plusieurs significations pour les interviewés, comme il se partage aussi en plusieurs domaines. Les procédures d'enregistrement et d'attribution ont été vécues avant tout comme une certaine dépossession de soi, de son destin et même de son identité sociale. Elles étaient décrites comme un traitement automatique et puissant contre lequel il n'y a aucune action, aucune volonté possible. Chacun était livré à ce système d'accueil impersonnel et anonymisant.

Ultérieurement, les *conditions de logement* dans des foyers sont d'abord vécues comme un choc « culturel », ce choc prenant toute l'attention et énergie des nouveaux arrivés dans un premier temps. J'avais l'impression que ce n'est qu'une fois le premier choc surmonté, que les personnes interviewées commencent à en tirer des conclusions, à en engager des réflexions et à ressentir le besoin de trouver des réponses au « pourquoi » de ces

conditions de vie. Et c'est à ce moment, avec une compréhension certaine du fonctionnement du système institutionnel chargé de la prise en charge et surveillance de requérants d'asile (lois, logements, travail, assistance social, système de santé, police, etc.) que certains interviewés commencent à faire le lien entre ce traitement qu'ils vivent souvent comme dégradant et indigne, et la société concrète qui constitue dans leurs yeux le socle du système.

Aux traitements institutionnels s'ajoutent pour certains des *discours politiques, des articles de journaux ou encore des expériences directes avec des autochtones*, qui ont pu être interprétées comme racistes, ou du moins imprégnés de préjugés et de stéréotypes. En ce qui concerne le sujet du racisme, j'ai pu constater une différence claire entre les interviewés Kurdes et Africains, ces derniers subissant plus directement certaines situations, notamment en contact avec la police, ou encore avec des autochtones.

Le rôle des institutions d'accueil a par ailleurs d'autant plus d'importance dans ce qu'elles renvoient aux requérants d'asile, que leurs agents et fonctionnaires constituent parfois les seuls autochtones avec qui ils entrent en contact réel, du moins pendant les premières phases de leur séjours en Suisse. Ces personnes « représentent » dans ce sens la population, et influencent pour certains le regard qu'ils portent sur cette société d'accueil.

Le manque de contact direct, le « choc » culturel et le déplacement dans des conditions précaires constituent tous des éléments qui rendent difficile une ouverture vers « l'Autre » au début. Ainsi, beaucoup des personnes interviewées avaient des impressions plutôt négatives par rapport à cette société d'accueil, surtout s'ils ne séjournaient en Suisse que depuis peu. Si tous ces éléments ont un impact considérable sur la vision de la société d'arrivée au début, il n'empêche pourtant de constater que l'accueil institutionnel – s'il est jugé injuste ou dévalorisant par la personne – renforce fortement ces mécanismes.

J'ai postulé dans un deuxième temps, que l'assignation identitaire dévalorisée est constituante d'une *identité négative*, dans le sens où les demandeurs d'asile ont conscience de cette assignation. Une identité négative signifie que le rapport à leur groupe d'appartenance, les requérants d'asile, sera ambigu et marqué par une *distanciation et différenciation*.

J'ai pu constater que les interviewés étaient pleinement conscients de l'assignation négative, donc de l'appartenance à une catégorie non appréciée, rejetée par cette société. Nous pouvons ainsi parler de la constitution d'une identité négative, et beaucoup d'interviewés exprimaient de fait un rapport ambigu à cette appartenance. Il est par ailleurs important de parler d'*ambiguïté*, puisque l'appartenance est exprimée en divers termes de solidarité et de refus. Ainsi, j'ai constaté que sur certains points ils se sentaient solidaires par rapport à ce groupe, tandis que sur d'autres ils accentuaient avant tout leurs différences individuelles par rapport aux autres.

La solidarité concerne le plus souvent les conditions de vie partagées et jugées dures, voire injustes. Dans ce sens, plusieurs interviewés défendaient que les requérants d'asile méritaient mieux, et que de telles conditions pouvaient avoir des conséquences sur le bien-être (angoisses, dépressions, maladies) et même sur le comportement de certains (vente de drogue, délinquance).

La distanciation a néanmoins constitué un élément important. Mais cette distanciation ne concerne pas seulement le milieu des requérants d'asile, mais est plus encore associée aux lieux habités et fréquentés par eux : ainsi, un des premiers projets formulés par les interviewés pour leur nouvelle vie en Suisse, constituait la recherche d'une chambre ou d'un appartement privé, loin des foyers collectifs. Le passage dans un *logement indépendant* constitue sans doute un moyen de distanciation. La distanciation concerne aussi le fait de *ne pas vouloir entrer en contact avec les autres requérants d'asile*. Sur ce point j'ai pourtant constaté, qu'il ne concerne pas tous les requérants sans exception. Une méfiance générale envers les autres était souvent présente. En revanche, la plupart des interviewés puisaient en même temps dans ce milieu leurs relations amicales et des contacts allant plus loin que de simples rencontres passagères. Cela constitue une certaine contradiction entre la distanciation souhaitée et la proximité de fait. Avec Kaës (2001) nous avons pu voir que l'inscription dans un groupe de semblables, ici constitué par les demandeurs d'asile, peut remplir une fonction précise dans la situation des demandeurs qui viennent d'arriver dans un nouveau pays : pouvoir exister de nouveau pour soi et pour les autres. Il ne s'agit donc pas d'une distanciation par principe, mais plutôt d'une méfiance et d'un choix bien mesuré des personnes avec qui ils pourraient partager une partie de leur chemin.

La différenciation a pourtant été un élément récurrent chez tous les interviewés. Ils ressentaient tous le besoin de s'affirmer à l'égard de la chercheuse en tant qu'individus et en tant que sujets uniques ne pouvant être assimilés aux autres. La différenciation a été un moyen pour certains d'affirmer aussi la *singularité de leur parcours* lors duquel ils se sont affirmés en tant que sujets, influençant leur destin malgré les marges de manœuvre réduites. Il est d'ailleurs très intéressant de constater que les critères de la différenciation n'avaient dans aucun cas un rapport avec le fait d'être un « vrai » réfugié en opposition avec les autres qui seraient des « faux ». Même si je m'y étais attendue, personne n'a établi une telle catégorisation. Cela peut avoir plusieurs raisons. Certains s'opposent personnellement à une telle catégorisation en affirmant que la plupart des demandeurs aient des « bonnes raisons » de demander cette protection à l'Etat suisse. Et d'autres ne voulaient peut-être pas révéler leur opinion à ce sujet devant la chercheuse, puisqu'il constitue un objet de polémique pouvant retomber sur eux-mêmes.

Un critère de différenciation constituait par contre, notamment pour les Togolais et l'Ivoirien, celui de la *délinquance et du trafic de la drogue*, des milieux dont ils se différenciaient très clairement. Un autre élément était, également chez les africains, *l'éducation scolaire*. Il était important pour eux d'affirmer leur éducation, leur formation. Pour d'autres encore, c'était leur engagement à Genève pour des associations ou leur travail bénévole qui était un moyen de s'affirmer.

Si j'ai postulé, dans le même ordre des idées, que l'identité négative déclencherait aussi un *rapport à soi ambigu* marqué par une mise en question et une perte du sens, il ne m'est pas possible à l'heure actuelle d'y apporter une réponse précise. Car la situation des demandeurs d'asile est complexe et de *multiples éléments peuvent être à l'origine de la remise en question de soi et du sens* que fait pour eux leur vie actuelle et la position qu'ils occupent dans la société d'arrivée. Evoquons par exemple, en dehors des conditions de vie et du regard négatif de la société d'arrivée, le poids de leur parcours individuel. Je vais donc traiter cet élément dans le cadre de la deuxième hypothèse principale, tout en retenant que j'ai constaté de fait une remise en question et une lutte pour regagner du sens pour les personnes interviewées, parfois associées – dans leur discours – aux conditions de vie et à l'image négative renvoyée par la population résidente.

En effet, en partant du constat de la spécificité de leur situation, j'ai postulé que la *recherche du sens* signifie un besoin urgent, afin de permettre une certaine continuité de l'existence dans la rupture radiale subie (hypothèse 2). J'ai également pensé que cette recherche du sens et de soi doit se faire sur la base de *ressources essentiellement individuelles*, c'est-à-dire sur les forces des personnes en question et moins sur un réseau ou une organisation collective qui pourraient soutenir ce processus (hypothèse 2.1). Le sens et la continuité renvoient par ailleurs directement aux *processus identitaires*. J'ai pu constater que de fait les interviewés se voyaient privés, en arrivant en Suisse – ou peut-être déjà avant de quitter leur pays – de presque tous leurs anciens rôles, statuts et fonctions sociaux. Si une personne était étudiant, syndicaliste (ou même encore père ou amie), en arrivant en Suisse elle était privée ou réduite dans toutes ces fonctions, au moins dans un premier temps, pour devenir entièrement « requérant d'asile », pour les autres et pour soi-même. Cette rupture radicale, accompagnée par l'abandon de l'environnement social et culturel habituel, déclenche une remise en question aiguë à laquelle des réponses doivent être trouvées en toute urgence.

2) Les phases de la demande d'asile

En m'appuyant prioritairement sur la deuxième partie de l'analyse des interviews qui a essayé de reconstituer la chronique du vécu de trois interviewés, je voudrais maintenant tenter de synthétiser cette problématique du sens et de la reconstruction de soi en termes de *phases*. En effet, les parcours des interviewés montrent une évolution de diverses problématiques dans le temps. Cette description des phases sera un premier essai qui devrait bien sûr être approfondi, complété ou même corrigé par la suite, à la lumière de nouveaux entretiens par exemple. Par ailleurs, les phases seront décrites séparément l'une après l'autre, ce qui ne correspond pas à la réalité vécue. Certains éléments sont présents dans plusieurs phases, et les phases se recoupent en partie.

Une *première phase* constitue le temps avant le départ et le voyage des exilés dans le pays de leur exil. A ce sujet, les témoignages restent malheureusement restreints, surtout en ce qui concerne le voyage, que les interviewés n'ont pratiquement pas abordé. Malgré cela, nous avons pu voir que le temps avant le départ a été

marqué par une déstabilisation successive. Ainsi, pour certains ce temps signifiait déjà l'abandon des statuts sociaux préalables, par la contrainte de devoir se cacher, ou encore par la prison ou des gardes à vue répétés. Ainsi, ces interviewés disaient être arrivés en Suisse psychologiquement déstabilisés et sans pouvoir prendre conscience d'être réellement échappés à cette situation.

Ce passé influence considérablement le premier temps vécu en Suisse. Cette *deuxième phase* est marquée par une inhibition et même un état de paralysie, où ils subissent le traitement institutionnel décrit plus haut sans réaction si ce n'est le désespoir, la peur persécutrice, l'angoisse ou la dépression. Il convient à dire ici que la vision de Kaës (2001) envisage la peur persécutrice et la dépression comme étant des mécanismes de défense de tous les migrants. Néanmoins, je tiens à tenir compte de la spécificité de chaque situation de migration. Notamment, dans le cadre des demandeurs d'asile, l'emprise institutionnelle prend une importance primordiale, et l'anonymat, la froideur bureaucratique, la peur de la décision négative, la promiscuité dans les foyers renforcent de manière considérable les réactions susmentionnées : *la peur persécutrice* est soutenue par la promiscuité, la surveillance et les contrôles policiers. *L'angoisse* s'aggrave avec l'attente de la décision négative, et *la dépression et le deuil* ne peuvent être canalisés, puisque les foyers collectifs n'offrent pas l'intimité et le calme nécessaires pour permettre ce travail intérieur à être fait. Un *sentiment de perte de soi* s'installe et le sens de leur présence en Suisse est remis en question, puisque les conditions de vie ne permettent aucune prise en main de soi et de son destin. Les interviewés construisent difficilement des relations à ce stade et ont tendance à se replier sur eux-mêmes. Par ailleurs, les interviewés n'ont pas imaginé de pouvoir continuer à vivre dans ce nouveau milieu, ni de pouvoir se reconstruire une vie à plus long terme. Certains ont décrit leur avenir comme étant complètement vide, aucun projet ne pouvant être envisagé.

Cet état d'inhibition et les circonstances de vie deviennent à un certain moment trop lourdes à porter, et aboutissent dans une nouvelle, une *troisième phase*. Les sujets – dans le cas des interviewés – commencent à agir, extérieurement d'abord. Certains commencent à s'investir dans des *activités intellectuelles* : ils prennent des cours d'informatique, de langue, se connectent sur Internet pour s'informer de la situation dans leur pays, selon les possibilités que les structures d'accueil et associatives peuvent offrir. Plusieurs personnes ont ainsi réussi à se concentrer sur autre chose que l'impasse dans laquelle ils se trouvent. Et des examens réussis ou encore des petits boulots – même bénévoles – aident à retrouver une certaine confiance en soi à travers la réussite, ou le sentiment d'être utile.

Comme mentionné plus haut, cette phase peut s'installer très tôt et peut interférer pleinement avec la deuxième. Nous pouvons même dire que la *création des « espaces transitionnels »* doit se faire dès le début, puisqu'elle représente la volonté de vivre et d'exister.

D'autres ont trouvé un *travail rémunéré* qui leur rend en grande partie leur indépendance par rapport aux institutions de prise en charge, et une vie plus comparable aux autres habitants. Car la *dépendance financière* est un autre élément pour les interviewés qui s'est installé brusquement dans leur vie et qui les renvoie encore plus dans la position de « demandeurs ». L'effet de cette dépendance est beaucoup plus marquant que cette

population « d'assistés » se distingue clairement des assistés « traditionnels » de nos pays. Comme Paugam (2002) l'avait dit, le parcours des assistés en France peut être décrit comme une « carrière », qui commence par une formation scolaire ou professionnelle souvent limitée et le travail précaire, pour aboutir à une assistance de plus en plus englobante. Dans le cas des requérants d'asile, cette assistance n'est pas « apprise », elle s'instaure d'un moment à l'autre, ce qui renforce un sentiment de dépossession dans une première période.

Ainsi, pour ceux et celles qui trouvent un travail rémunéré, la sortie de la dépendance leur rend une partie de soi et légitime tout en plus leur présence dans ce pays d'accueil, à travers une participation à sa construction.

Cette phase constitue aussi celle de la *création de contacts*, de nouveaux liens et d'un réseau de connaissances. En même temps, *l'affirmation contre le système et la prise d'une place propre dans la société d'arrivée* commence à prendre une certaine importance, et des projets et projections dans l'avenir commencent timidement à être formulés.

Dans une *quatrième phase*, nous pourrions parler de « l'installation » dans le statut de requérant d'asile. Concernant cette installation, il ne m'est possible de fournir une description détaillée, puisque la plupart des interviewés ne se trouvaient pas encore dans cette phase, ou alors en étaient déjà sortis. Par contre, je fais l'hypothèse que cette installation peut prendre des visages multiples. Dans le seul cas que j'ai rencontré, j'ai pu constater un éloignement réussi de ce statut qui allait jusqu'à son oubli dans la vie quotidienne. Cette personne a réussi à se construire une vie « intégrée », elle a entamé des études et est devenue indépendante par rapport aux structures de l'asile, et c'est ainsi que le statut juridique ne se faisait plus tellement remarquer pour elle. Mais comme tous les requérants d'asile n'ont pas les mêmes ressources intellectuelles, sociales et culturelles, je pense que cette installation peut prendre des formes très diverses, et aboutir aussi à une assistance de longue durée avec toutes les conséquences qui ont été décrites par S. Paugam (2002).

Les *stratégies mobilisées* par les sujets afin d'avancer dans leur situation de surmonter des obstacles, ont été avant tout *d'ordre individuel*. Notamment les capacités à construire un réseau de connaissances étaient assez importantes. Et cela reste vrai même si certaines structures d'accueil – l'association d'origine genevoise et chrétienne (l'AGORA) dans le cas des Togolais, les réseaux de compatriotes dans le cas des Kurdes – peuvent représenter un soutien important d'ordre psychologique mais aussi pratique, et qu'elle fournissent même un certain appui collectif à leur condition de requérant d'asile. Ces associations sont également importantes pour assurer une certaine continuité de l'identité des sujets, notamment en réactualisant le lien nécessaire avec le pays et la communauté d'origine.

3) Conclusion

La sortie du statut de requérant d'asile a un impact profond sur la continuation. Elle reste incertaine d'un côté, et peut surprendre les sujets en reconstruction à tout moment. La décision sur la demande d'asile influence le cours des phases, et peut, selon l'aboutissement concret, avoir différentes conséquences. Si elle est positive et le statut de réfugiés est accordé, la vie entamée, les nouvelles occupations peuvent être continuées, les processus peuvent continuer dans une ambiance plutôt positive, sécurisée et stabilisée. Si la décision est négative avec une « admission provisoire »²⁴ la précarité du statut persiste entièrement, et la menace du renvoi et donc de l'interruption du processus reste entière. Cette catégorie de personnes doit s'installer à long terme (parfois jusqu'à dix ans ou plus) et « se construire » dans ce statut juridique qui ne leur accorde que des droits réduits et précaires. La troisième possibilité, une décision négative avec un ordre de départ, met tout ce qui a pu être construit en question, et les concernés risquent une nouvelle rupture radicale.

Ces divers cas de figure ne pouvant être analysés lors de cette étude, ils permettront néanmoins d'ouvrir des nouvelles perspectives de recherche. En outre, ayant fait la connaissance de personnes si intéressantes, j'aurais souhaité pouvoir suivre leur chemin à plus long terme, afin de savoir comment leur existence évolue au cours du temps. Une étude longitudinale des destins de demandeurs d'asile pourrait apporter plus de compréhension par rapport au devenir de ces vies marquées par des événements traumatisants, des ruptures, du statut juridique et des conditions de vie particuliers. L'« après-décision », les effets de ce statut juridique précaire et des conditions de vie sur le sujet à long terme auraient également une grande importance en vue d'une adaptation de certaines pratiques de l'« accueil » et de l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Dans cette perspective, il serait important de mieux observer l'impact de ce traitement, perçu comme à contrecœur et imprégné de méfiance par les demandeurs d'asile, à plus long terme. Car ce qui a pu être constaté au cours de ce travail, à savoir le sentiment qui est donné aux arrivants de ne pas être bienvenus et d'appartenir à une « couche » sociale mal- et mésestimée, peut avoir des conséquences concernant le rapport que les demandeurs d'asile construiront avec cette société d'arrivée d'une part, et concernant la vision de soi et des groupes d'appartenance d'autre part. Et dans ce sens, un changement des pratiques dans le domaine de l'asile représente non seulement une nécessité, mais une urgence.

²⁴ La qualité de réfugié n'est pas reconnue, mais la situation « objective » dans le pays de provenance est jugée trop déstabilisée pour pouvoir y renvoyer les personnes (pour des raisons de guerre civile par exemple). Elles ont ainsi le droit de séjourner en Suisse (le statut juridique reste précaire et comparable à celui des requérants d'asile) jusqu'à ce que la situation dans le pays de provenance ait changé.

Bibliographie

- Arlettaz, G eralde et Silvia, (1998), « Le « droit d'avoir des droits ». Souverainet  nationale et refuge », in Groupe de Gen ve « Violence et droit d'asile en Europe », Universit  ouvri re de Gen ve, *Hannah Arendt, les sans-Etat et le « droit d'avoir des droits », Vol.1*, Paris, L'Harmattan, p.121-133
- Barth, Fredrik, (1995) *Ethnicity and The Concept of Culture*, Paper presented to the Conference « Rethinking Culture », Harvard (consult  <http://www.tau.ac.il/tarbut>, ao t 2004)
- Belaid, Chakri, (2004), « Paris, les quotas de la pr fecture », in *Causes communes*, n 42, F vrier 2004, Paris
- Bergier, Jean-Fran ois, Perrenoud, Marc (et al.), (2000), *La Suisse et les r fugi s   l' poque du national-socialisme / Commission ind pendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale*, Paris, A. Fayard
- Bieri, Yves, (1991), *Le ghetto invisible : une territorialit  des requ rants d'asile   Gen ve*, Gen ve, Universit , Licence en g ographie
- Blanchet, Alain, (et al.), (1985), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod
- Blanchet, Alain, Gotman, Anne, (2001), *L'enqu te et ses m thodes : L'entretien*, France, Nathan / VUEF
- Bolzman, Claudio, (1996), *Sociologie de l'exil : une approche dynamique. L'exemple des r fugi s chiliens en Suisse*, Zurich,  d. Seismo
- Bolzman, Claudio, Tabin, Jean-Pierre (dir.), (1999), *Populations immigr es : quelle insertion ? Quel travail social ?*, Gen ve, Ed. IES
- Bolzman, Claudio, (2002), « Politiques d'asile et trajectoires sociales des r fugi s : une exclusion programm e. Le cas de la Suisse », in *Sociologie et Soci t s*, vol.33, N 2, 133-158.
- Bolzman, Claudio et al., (2002), *La pr carit  contagieuse : les cons quences de l'aide sociale sur le statut de s jour des personnes de nationalit   trang re : l'exemple des cantons de Gen ve et Vaud*, Gen ve, Ed. IES
- Bolzman, Claudio, Rossel, Ludovic, Felder, Alexandra (2004), *Requ rant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagn -e-s en Suisse : dispositif institutionnel de prise en charge, r actions au v cu de l'exil et comportement identitaire*,   para tre : Gen ve,  d.IES

- Bourdieu, Pierre, (1998), *La domination masculine*, Paris, Seuil
- Bourdieu, Pierre, (2003 [1997]), *Méditations pascaliennes*, Paris, éd. Du Seuil
- Caloz-Tschopp, Marie-Claire, Monnier, Laurent, (1995), *Asile, violence, exclusion en Europe : l'asile, une pratique en voie de disparition : document de réflexion*, Carouge-Genève, GGE, Groupe de Genève
"Violence et droit d'asile en Europe" ;
- Caloz-Tschopp, Marie-Claire, (1998), *Hannah Arendt, les sans-Etat et le "droit d'avoir des droits"*, Paris, L'Harmattan
- Camilleri, C., Kastersztein, J., (et al.), (2002 [1990]), *Stratégies identitaires*, Paris, PUF
- Camino, Linda A., Krulfeld, Ruth M., (1994), *Reconstructing Lives, Recapturing Meaning. Refugee Identity, Gender, and Culture Change*, Washington, Gordon and Breach Publishers
- Castel, R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard
- Cottet, Bertrand, (1995), *Le temps d'une demande. Familles de requérants d'asile au centre d'accueil de Courrendlin, Jura : Stratégies et adaptation culturelles*, Neuchâtel, Mémoire de licence en ethnologie
- Devereux, Georges, (1980), *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, France, Flammarion
- Foucault, Michel, (1975), *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Gallimard
- Gattiker, Mario, (1999), *La procédure d'asile et de renvoi. L'octroi de l'asile et renvoi selon la loi sur l'asile du 26 juin 1998*, Berne, Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
- Goffman, Erving, (1968), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, éd. De Minuit
- Guillon, Michel, Legoux, Luc, Ma Mung, Emmanuel (éds), (2003), *L'asile politique entre deux chaises. Droits de l'Homme et gestion des flux migratoires*, Paris, L'Harmattan
- Henchoz, Guillaume, Bindschedler, Marc, (1999), *Rapport sur le centre d'accueil de requérants d'asile de Goumois*, AGORA, non publié

- Lévi-Strauss, Claude (dir.), (1977), *L'identité*, Paris, PUF
- Kaës, René (et al.), (2001 [1981]), *Crise, rupture et dépassement*, Paris, Dunod
- Noiriël, Gérard, (1991), *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile. XIXe – XXe siècle*, Paris, Hachette
- Office fédéral des réfugiés, (2004), *Statistique en matière d'asile – 2003*, Berne, Communication, médias et service de la statistique
- Parini, Lorena, (1997), *La politique d'asile en Suisse : une perspective systémique*, Paris, L'Harmattan
- Paugam, Serge, (2002 [1991]), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF
- de Rham, Gérard, Grandmousin, Christiane, Bernasconi, Marie, (1986), *L'asile dans notre quotidien : discours populaire sur les réfugiés*, Genève, Centre Europe-Tiers Monde
- Robert, Emmanuelle, (2002), « Centre d'enregistrement de requérants d'asile de Vallorbe : la vie entre parenthèses », *Amnistie !*, n°28, janvier, p.18-19
- Sayad, Abdelmalek, (1994), « L'asile dans « l'espace Schengen » : la définition de l'Autre (immigré ou réfugié) comme enjeu de luttes sociales », in Caloz-Tschopp, Marie-Claire, Clevenot Axel, Tschopp Maria-Pia (éds), *Asile – Violence – Exclusion en Europe, Histoire, analyse, prospective*, Genève, Groupe de Genève « Violence et droit d'Asile en Europe » et Cahiers de la Section des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève
- Vasquez, Ana, Araujo, Ana Maria, (1988), *Exils latino-américains : La malédiction d'Ulysse*, Paris, L'Harmattan

Site internet :

- Pour les statistiques d'asile en Suisse et la politique d'asile suisse : www.asyl.admin.ch

Dictionnaire :

- Rey-Debove, Josette, Rey, Alain (dir.), (2000), *Le nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert